

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ
LE 30 SEPTEMBRE 2022

DOSSIER : R-4209-2022 Phase 2

RÉGISSEURS : M. FRANÇOIS ÉMOND, président
Mme FRANÇOISE GAGNON
Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 18 MAI 2023
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me JULIE SAURIOL
avocate d'Énergir, s.e.c.

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE D'ÉNERGIR	
MANON GAUTHIER	
VALÉRIE BOULARD	
INTERROGÉES PAR LA FORMATION	15
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	32
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	35
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me ANDRÉ TURMEL	62
INTERROGÉES PAR LA FORMATION	70
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	86
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	98
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me JULIE SAURIOL	101
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	104
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	112
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	113
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	121

PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	131
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	155
PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	158
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	162
PLAIDOIRIE PAR Me JULIE SAURIOL	183

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce dix-huitième
2 (18e) jour du mois de mai :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour à tous et bienvenue à l'audience du dix-
8 huit (18) mai deux mille vingt-trois (2023) par
9 visioconférence du dossier R-4209-2022 Phase 2 :
10 Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice
11 financier terminé le trente (30) septembre deux
12 mille vingt-deux (2022).

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont
14 monsieur François Émond, président de la formation,
15 de même que madame Françoise Gagnon et madame
16 Sylvie Durand.

17 L'avocat de la Régie est maître Alexandre de
18 Repentigny.

19 La demanderesse est Énergir représentée par maître
20 Julie Sauriol.

21 Les intervenants qui participent à la présente
22 audience sont :

23 Association hôtellerie Québec et Association
24 restauration Québec représentées par maître Steve
25 Cadrin;

1 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
2 représentée par maître André Turmel;
3 Groupe de recommandations et d'actions pour un
4 meilleur environnement représenté par maître
5 Geneviève Paquet;
6 Stratégies énergétiques et Association québécoise
7 de lutte contre la pollution atmosphérique
8 représentées par maître Dominique Neuman.

9 Nous demandons aux participants de bien
10 vouloir s'identifier à chacune de leurs
11 interventions pour les fins de l'enregistrement.
12 Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Madame la Greffière. Bonjour à tous,
15 bienvenue à cette audience. Mes collègues, madame
16 Gagnon et madame Durand avec moi aujourd'hui. Notre
17 sténographe que je remercie aussi, monsieur Morin.
18 L'équipe de la Régie pour cette phase 2 là est
19 composée d'un chargé de projet Gaston Bilodeau et
20 notre avocat Alexandre de Repentigny, et le
21 valeureux George Lambert comme spécialiste.

22 Donc, mes collègues régisseurs et moi,
23 ainsi que l'équipe de la Régie, on vous souhaite la
24 bienvenue à cette audience qui porte sur la Phase 2
25 de la demande d'examen du rapport annuel d'Énergir

1 pour l'exercice financier terminé le trente (30)
2 septembre deux mille vingt-deux (2022).

3 Plus particulièrement, tel qu'annoncé dans
4 la décision D-2023-37 aux paragraphes 40 à 42 et
5 dans la correspondance de la Régie du onze (11)
6 avril, l'audience d'aujourd'hui porte sur la
7 rencontre d'information, donc sur la tenue de la
8 rencontre d'information. Ainsi, la Régie souhaite
9 entendre les participants d'aujourd'hui sur les
10 aspects suivants de la rencontre d'information : 1)
11 la possibilité de maintenir la rencontre
12 d'information telle quelle sans aucune modification
13 quant à son déroulement; 2) la possibilité de
14 maintenir la rencontre d'information en y apportant
15 certaines modifications quant à son déroulement,
16 dont celle envisagée dans la DDR numéro 1 de la
17 Phase 2; la possibilité de mettre fin à la
18 rencontre d'information ou tout autre suggestion.

19 Quand à l'audience virtuelle d'aujourd'hui,
20 dans sa lettre de planification de l'audience que
21 nous vous avons envoyée, la Régie a joint le lien
22 hypertexte menant aux consignes à respecter en vue
23 d'une participation adéquate dans le cadre d'une
24 audience par vidéoconférence. Nous vous invitons à
25 suivre ces consignes et vous rappelons que tous les

1 micros doivent demeurer fermés sauf lorsque l'un ou
2 l'autre d'entre vous souhaitez intervenir.

3 L'audience est enregistrée. Et
4 l'enregistrement sera diffusé en direct sur
5 YouTube. Les notes sténographiques seront déposées
6 sur le site Internet de la Régie dans les meilleurs
7 délais.

8 Si vous éprouvez un problème technique
9 majeur comme une perte de connexion, nous vous
10 invitons à communiquer avec notre greffière à
11 l'adresse courriel suivante : nathalie.st-
12 cyr@regie-energie.qc.ca ou par l'intermédiaire du
13 clavardage sur l'application Teams si vous y avez
14 accès.

15 Quant au déroulement de l'audience, je
16 voulais juste préciser qu'il peut paraître
17 inhabituel de tenir une audience sur un seul sujet
18 comme celui-ci, mais il nous apparaissait plus
19 efficace d'avoir un échange plutôt que d'y aller
20 par voie de demandes de renseignements. En
21 conséquence, et comme un seul enjeu sera examiné,
22 la Régie s'attend à ce que l'audience se déroule
23 efficacement.

24 En ce sens, la formation aura quelques
25 questions dont elle aimerait que tous les

1 participants puissent répondre, que je vais vous
2 énoncer dès maintenant qui permettra à tout le
3 monde de pouvoir être prêt. Mais on aura
4 probablement d'autres sous-questions selon les
5 réponses à ces questions-là.

6 Dans la pièce B-0007 aux pages 4 et 5, puis
7 on n'a pas besoin de l'afficher, Énergir nous
8 écrivait que :

9 Les objectifs de la rencontre
10 d'information sont de répondre aux
11 interrogations afin d'alléger le
12 processus réglementaire [...].

13 Un peu plus loin, Énergir continue en disant :

14 Conséquemment, Énergir soumet que ces
15 objectifs sont atteignables dans la
16 mesure où le dossier en question
17 intègre plusieurs éléments de nature à
18 être débattue et où les parties
19 peuvent prendre connaissance de
20 l'ensemble des documents, dans un
21 délai raisonnable, préalablement à la
22 rencontre, ce qui n'est pas le cas en
23 l'espèce.

24 Donc, la première question à laquelle on aimerait
25 que vous puissiez nous répondre c'est : Êtes-vous

1 en mesure de commenter plus amplement cet énoncé,
2 pour Énergir mais aussi pour les autres
3 participants, à l'effet que les pièces déposées au
4 rapport annuel n'intègrent pas d'éléments de nature
5 à être débattue?

6 Ensuite : Êtes-vous en mesure de commenter
7 quant au délai entre le dépôt des pièces vers la
8 fin du mois de décembre, juste avant le congé des
9 Fêtes, et la tenue de la rencontre vers la fin du
10 mois de janvier suivant? Considérez-vous cette
11 période comme raisonnable pour assurer une
12 participation productive à la rencontre
13 d'information?

14 Ensuite concernant les frais accordés aux
15 intervenants pour préparer la rencontre
16 d'information. Êtes-vous en mesure de commenter
17 quant aux efforts de préparation en vue de déposer
18 des questions complètes et précises et les frais
19 présentement octroyés aux participants à ces
20 rencontres? Avez-vous, le cas échéant, des
21 suggestions à formuler pour adapter le tout?

22 Et dernière question : êtes-vous en mesure
23 d'élaborer quant à la contribution de la tenue
24 d'une rencontre d'information annuelle? On a vu les
25 arguments d'un peu tout le monde, mais la

1 contribution exacte que cette rencontre-là peut
2 avoir pour vous dans l'exercice de cette... de ce
3 dossier.

4 Donc, à moins de remarques préliminaires,
5 Maître Sauriol, nous serions prêts à débiter.

6 Me JULIE SAURIOL :

7 Oui, bonjour. Merci... merci en fait, on a la
8 même... on partage la vision, là, quant à
9 l'objectif de la... de l'audience d'aujourd'hui. On
10 voulait simplement faire une... un commentaire à
11 l'égard de la proposition d'allégement qui a été
12 présentée par... ou qui a été déposée mardi par SE-
13 AQLPA. Selon nous, puis Énergir est ouvert, là, à
14 l'échange... à échanger les idées, là, sur les
15 sujets qui sont proposés par... par l'intervenant.
16 Toutefois, on pense que cette proposition pourrait
17 être... pourrait mériter un petit peu plus de temps
18 d'analyse puis être discutée dans le cadre d'un
19 processus de consultation réglementaire. Donc, les
20 témoins d'Énergir aujourd'hui sont préparés pour
21 répondre aux questions que vous avez plus
22 précisément énoncées précédemment, mais en ce qui a
23 trait, là, aux suggestions proposées par
24 l'intervenant on pense que ça déborde, là, du cadre
25 de l'audience d'aujourd'hui, donc nos témoins ne

1 seraient pas en mesure nécessairement de répondre
2 sur... sur vraiment un traitement... des
3 modifications à apporter à un traitement procédural
4 des dossiers. Donc, c'est le commentaire
5 préliminaire qu'on voulait faire.

6 Aussi peut-être juste une petite question
7 d'intendance, là, sur le fait qu'on a déposé sur le
8 SDÉ hier l'affidavit sur la véracité des faits,
9 ainsi que les CV des témoins d'Énergir, qui seront
10 Manon Gauthier et Valérie Boulard, donc... ainsi
11 qu'une liste de pièces. Donc, effectivement nos
12 témoins seraient prêts, là, pour répondre aux
13 questions. Je leur demanderais peut-être juste
14 un... un petit moment, là, à savoir s'ils ont
15 besoin de se consulter pour être en mesure de
16 répondre aux questions spécifiques, là, que vous
17 venez d'énoncer. Si vous me permettez, je voudrais
18 simplement les consulter pour voir s'ils ont besoin
19 d'un moment de consultation.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Allons-y, puis ensuite on pourra les assermenter.

22 Me JULIE SAURIOL :

23 Parfait. Merci. Les témoins aimeraient se
24 consulter, peut-être... est-ce qu'un cinq minutes
25 pourrait être acceptable pour qu'elles puissent

1 élaborer et réfléchir aux... à la manière de
2 répondre aux questions précises?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Sans problème, on reprendra à neuf heures quinze
5 (9 h 15).

6 Me JULIE SAURIOL :

7 Parfait, merci.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Simplement, Monsieur le Président, Dominique Neuman
10 pour SE-AQLPA, nous aimerions pouvoir commenter la
11 remarque qui a été faite il y a quelques instants
12 par ma consœur. À votre convenance, soit après la
13 pause.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bien je pense qu'on va attendre d'assermenter les
16 témoins, de voir ce qu'ils ont à dire.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Puis...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 D'accord.

23 LE PRÉSIDENT :

24 ... vous leur poserez des questions sans problème.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 D'accord.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 LE PRÉSIDENT :

7 Est-ce que vous avez besoin d'encore de temps ou ça
8 va?

9 Me JULIE SAURIOL :

10 Je vous remercie, ça va. Nos témoins seraient prêts
11 à être assermentés. Je vous demanderais peut-être,
12 on a pris des notes, on a noté les quatre
13 questions. Par contre, ce serait apprécié je pense
14 pour les témoins si vous pouviez reformuler peut-
15 être les questions une à la fois pour qu'elles
16 puissent répondre de manière distincte aux quatre
17 questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Parfait, on fera ça...

20 Me JULIE SAURIOL :

21 Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... une fois qu'ils seront assermentés.

24

25 PREUVE D'ÉNERGIR

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce dix-huitième
2 (18e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :

3

4 MANON GAUTHIER, conseillère réglementaire, ayant
5 une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
6 Montréal (Québec);

7

8 VALÉRIE BOULARD, directrice de la Réglementation,
9 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
10 Montréal (Québec);

11

12 LESQUELLES, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 INTERROGÉES PAR LA FORMATION

16 LE PRÉSIDENT :

17 Est-ce que vous voulez que je reformule la première
18 question dès maintenant? D'accord.

19 Q. **[1]** Êtes-vous en mesure de commenter quant aux
20 efforts de préparation en vue de déposer des
21 questions complètes... Ah, ça, c'est la troisième
22 question. Commençons par la première,
23 effectivement! Êtes-vous en mesure de commenter
24 votre énoncé à l'effet que les pièces déposées au
25 rapport annuel n'intègrent pas d'éléments de nature

1 à être débattue?

2 Mme MANON GAUTHIER :

3 R. Bonjour, Mesdames et Monsieur les Régisseurs. Donc,
4 effectivement, ce qui ressort de la preuve
5 d'Énergir à cet effet-là, c'est que, à notre avis,
6 le dossier du rapport annuel qui est déposé par
7 Énergir, il est vraiment focussé sur deux grandes
8 lignes, je dirais, qui est, d'une part, voir le
9 résultat financier de l'exercice, pouvoir comparer
10 avec la projection qui avait été établie, de telle
11 sorte que les trop-perçus et manques à gagner sont
12 établis pour l'exercice. Et puis, d'autre part, de
13 s'assurer du respect des principes, des normes qui
14 sont mis en place pour établir ces résultats-là.

15 Donc, en ce sens-là, c'est vraiment un
16 exercice qui est plus d'auditeur, moi je mets mon
17 chapeau de comptable, de vérificateur. Alors, c'est
18 plus une vérification que tout a été fait dans les
19 règles qui ont été déjà prescrites par des
20 décisions précédentes. Contrairement à d'autres
21 dossiers, des dossiers, par exemple,
22 d'investissement ou des dossiers tarifaires dans
23 lesquels il y a vraiment des... il peut y avoir des
24 sujets très complexes où on va mettre en place des
25 méthodes ou des stratégies qui vont ou qui peuvent

1 affecter pendant plusieurs années les tarifs, les
2 services. Donc, ça, à notre avis, c'est totalement
3 absent du rapport annuel. Ça fait que, dans cette
4 optique-là, on ne croit pas vraiment qu'il y a des
5 enjeux très importants à débattre dans le cadre
6 d'un rapport annuel.

7 Maintenant, on a aussi, pour s'en rassurer,
8 je vous dirais, j'ai fait un exercice historique
9 cinq ans sur les participations, et dans les
10 dossiers tarifaires et dans les rapports annuels
11 d'Énergir. Et puis il y a deux constats que je peux
12 relever de ça. Si je regarde les cinq dernières
13 années, au dossier tarifaire et au rapport annuel
14 correspondant, on note que, en moyenne, les
15 demandes d'intervention autorisées par la Régie
16 dans un dossier tarifaire, c'est en moyenne sept
17 demandes d'intervention qui sont autorisées par
18 année pour un dossier tarifaire. Comparativement
19 dans un dossier de rapport annuel, sur cinq ans, la
20 moyenne est d'une demande d'intervention autorisée.

21 Alors déjà là ça nous donne... Nous, ça
22 nous parlait en tout cas, ça nous donnait une
23 indication d'une... Parce que s'il y a moins de
24 gens qui sentent le besoin d'intervenir, bien,
25 c'est peut-être aussi parce qu'il y a moins de

1 sujets de nature complexe ou de nature à débattre.

2 Et deuxième constat que je pouvais en
3 tirer, c'est que, aussi, quand on regarde sur cinq
4 ans dans un dossier tarifaire, au total sur cinq
5 ans, il y avait trente-six (36) demandes
6 d'intervention qui avaient été formulées à la
7 Régie. Et sur ces trente-six (36) là, la Régie en a
8 autorisé trente-cinq (35). Autorisées,
9 circonscrites, mais n'empêche qu'elles ont été
10 autorisées. Donc, une sur trente-six (36) avait été
11 mise de côté uniquement, alors que quand on regarde
12 le parallèle dans les rapports annuels, bien sur
13 cinq ans, on a eu au total dix demandes
14 d'intervention formulées à la Régie, et sur
15 lesquelles il y en a seulement cinq qui ont été
16 retenues par la Régie.

17 Donc, cinquante pour cent (50 %) où la
18 Régie a formulé que ça... ça ne lui était peut-être
19 pas nécessaire, là, d'avoir la participation de
20 l'intervenant.

21 Alors, ça aussi ça nous est aussi apparu
22 comme un signe que le dossier du rapport annuel
23 était moins de nature à complexité, et donc à avoir
24 vraiment une journée complète à débattre de sujets
25 qui sont peut-être moins importants que dans le

1 dossier tarifaire. Je ne sais pas si ça répond à
2 votre question?

3 Q. **[2]** Ça répond à ma question. J'aurai d'autres
4 questions peut-être plus tard, on verra ce que..

5 R. Parfait.

6 Q. **[3]** ... les intervenants auront à vous demander
7 aussi. Donc, la deuxième question...

8 R. Est-ce que vous... D'accord.

9 Q. **[4]** Oui. Donc, la deuxième question : êtes-vous en
10 mesure de commenter quant au délai entre le dépôt
11 des pièces vers la fin du mois de décembre et la
12 tenue de la rencontre vers la fin du mois de
13 janvier suivant, et considérez-vous que cette
14 période... cette période comme raisonnable pour
15 assurer une participation productive à la rencontre
16 d'information?

17 R. Je vous dirais qu'effectivement, le dépôt du
18 rapport annuel se fait juste avant le départ pour
19 le congé des fêtes, donc autour du vingt (20),
20 vingt et un (21) décembre.

21 Alors, on est conscients que ce n'est
22 probablement pas dans les deux semaines qui suivent
23 qu'il y a le plus d'ardeur mis à lire le dossier
24 qui a été déposé par... par Énergir.

25 Alors, c'est les vacances, on comprend bien

1 ça. Ce qui fait en sorte de reporter la prise en
2 connaissance du dossier pour un peu tous les
3 lecteurs qui le souhaitent, là, au début janvier.

4 Alors, effectivement, quand on tenait
5 historiquement la rencontre - bien dans les
6 dernières années - quand on la tenait à la fin
7 janvier, déjà là c'était très serré, et on le
8 comprend, là, parce que les lecteurs de nos
9 dossiers n'ont pas que ce dossier-là en cours, ils
10 ont autre chose, et tout ça dans un délai, donc de
11 quelques semaines. Effectivement, je vous avoue que
12 je pense que c'était un peu serré pour tout le
13 monde.

14 Maintenant, ce que j'ai remarqué, c'est que
15 même en décalant - cette année, on a décalé la
16 rencontre au début février - donc au lieu de la
17 tenir vers le vingt-trois (23), vingt-quatre (24)
18 janvier, on l'a mise le neuf (9) février.

19 On s'est dit peut-être que ça va donner un
20 petit peu plus de temps aussi, et la raison était
21 aussi parce qu'on avait, pour vraiment optimiser
22 l'efficacité de la rencontre, demandé un travail
23 supplémentaire aux analystes qui allaient vouloir
24 participer à la rencontre en leur demandant, au
25 préalable, de nous soumettre, non pas juste les

1 pièces qu'ils souhaitaient voir abordées, mais
2 aussi des questions précises.

3 Alors là, on se disait : « Bien là, c'est
4 un travail supplémentaire, alors donnons un petit
5 peu plus de temps » d'où le décalage aussi de la
6 rencontre.

7 Et on ne se cachera pas que cette formule-
8 là exige tout de même des intervenants, pour nous
9 permettre donc de leur répondre, qu'ils déposent
10 des questions au moins une semaine avant la tenue
11 de la rencontre, pour nous permettre de nous
12 préparer.

13 Maintenant, force est de constater que même
14 cette formule-là, même avec ça, en tout cas j'ai pu
15 voir qu'il y avait tout de même deux participants
16 sur cinq qui n'avaient pas été en mesure de - je
17 pense qu'ils n'ont pas eu le temps de vraiment
18 déposer toutes leurs questions.

19 Ils en ont déposé quelques-unes, mais ils
20 avaient clairement manqué de temps encore là. Donc,
21 ce qui fait qu'ils nous ont dit : « Bien, moi
22 j'aurais aussi ces pièces-là, mais sans question
23 précise. »

24 Alors, ça a été un peu difficile pour nous
25 de pouvoir vraiment les aider dans... dans les

1 explications qu'ils recherchaient sur ces pièces-
2 là.

3 Alors, est-ce que la date - je ne pense
4 pas, non, que ça donne beaucoup de temps aux
5 intervenants. Je ne sais pas si - est-ce que c'est
6 un délai raisonnable? C'est difficile d'en juger
7 pour nous, là. Pour nous, chez Énergir, c'est un
8 délai raisonnable, dans le sens où repousser cette
9 date-là... Là, on est déjà rendu au début de
10 février et, pour nous, de la repousser davantage,
11 bien, là, c'est de notre côté, où, là, maintenant,
12 ce sont les mêmes personnes qui viennent donner des
13 renseignements lors de la rencontre, qui
14 travaillent aussi à la production des dossiers
15 tarifaires qu'on dépose au mois de mars et au mois
16 d'avril. Donc, là, ça serait plus difficile... en
17 tout cas, pour nous, si cette rencontre-là était
18 repoussée davantage, là.

19 Alors, je ne sais pas si ça aussi, ça vous
20 convient comme réponse, s'il vous manque des
21 éléments d'information?

22 Q. [5] On va passer à la question suivante. Donc, la
23 question numéro 3. Donc, êtes-vous en mesure de
24 commenter - et vous l'avez abordé, là - quant aux
25 efforts de préparation en vue de déposer des

1 questions complètes et précises au préalable par
2 rapport aux frais qui sont présentement octroyés
3 aux participants à ces rencontres?

4 R. Bien, un petit peu comme je vous disais tantôt.
5 Donc, c'est difficile pour nous de juger de
6 l'effort qui est requis de la part de nos lecteurs,
7 là, et des participants préalablement à la
8 rencontre. Je sais qu'on leur en a demandé
9 davantage, là, cette année, en formulant des
10 questions précises comparativement aux années
11 précédentes; ça, c'est une chose. Maintenant, est-
12 ce que c'est en lien avec les frais qui sont
13 réclamés? Je pense que je m'en remettrai à la Régie
14 sur cette question-là. C'est difficile pour moi
15 d'en juger.

16 Q. **[6]** Merci. Et la dernière question... vous l'avez
17 abordé quand même, mais je vais vous la reposer
18 pour être certain : donc, êtes-vous en mesure
19 d'élaborer quant à la contribution de cette
20 rencontre d'information là dans le dossier?

21 R. En fait, quand on organise une rencontre... comme
22 je vous disais tantôt, il y a... Premièrement,
23 c'est assez circonscrit comme sujets... un rapport
24 annuel, là, comme sujets qui sont matière à
25 débattre, comme sujets complexes. Alors, n'empêche

1 qu'il est possible, une année particulière, qu'il y
2 ait des transactions plus complexes, que ça
3 s'invite au dossier donc un sujet qui soit d'ordre
4 plus... plus difficile à circonscrire.

5 Alors, de deux choses l'une. Soit au
6 dossier tarifaire de cette année-là, il y a absence
7 d'enjeux et donc on va faire l'analyse habituelle,
8 là, des résultats puis de la conformité
9 d'application des règles des règlements. Puis s'il
10 y a absence de complexité puis d'enjeux, bien, on
11 se questionne sur à ce moment-là la plus-value
12 d'avoir une rencontre d'information ajoutée au
13 calendrier de ce genre de dossier là. Alors que ça
14 n'existe pas dans aucun autre dossier, là, on
15 s'entend.

16 Et dans l'autre cas, s'il y a présence,
17 dans le rapport annuel, d'un sujet d'ordre plus
18 complexe ou... donc un enjeu quelconque, bien, là,
19 je vous dirais que, moi... ce qu'on remarque, c'est
20 plutôt que, à ce moment-là, le format même de la
21 rencontre vient court-circuiter l'allégement qu'on
22 pourrait aller chercher avec cette rencontre-là.

23 Et je m'explique, c'est-à-dire que s'il y a
24 présence de sujets plus complexes, bien,
25 effectivement, à ce moment-là, il y a quand même

1 une limitation, on ne peut pas se le cacher, dans
2 les réponses qu'on peut fournir lors d'une
3 rencontre. Alors, évidemment... Et les intervenants
4 le savent, là, quand ils viennent à la rencontre,
5 le type de questions qu'ils peuvent nous poser, ils
6 sont quand même limités parce qu'ils savent que ça
7 va être des réponses qu'on doit être en mesure de
8 donner verbalement, qu'on ne sera pas en mesure de
9 démontrer le bien-fondé par des tableaux ou des
10 scénarios, par beaucoup de chiffres. Donc, il faut
11 que ce soit des réponses très faciles, des
12 questions donc assez haut niveau et générales.

13 Et si c'est un sujet complexe, bien il y a
14 de fortes chances que ce ne soit pas suffisant pour
15 que l'analyste et l'intervenant puissent se faire
16 une idée complète, premièrement, de la réponse
17 d'Énergir et qu'ils doivent subséquemment, de toute
18 manière, intervenir au dossier, de telle sorte
19 qu'ils soient en mesure de poser des questions plus
20 précises, d'obtenir des informations plus précises
21 de la part d'Énergir.

22 Alors on s'entend, il n'y a pas de notes
23 sténographiques dans une rencontre comme ça, c'est
24 très informel, donc il n'y a pas de trace sur les
25 réponses qu'on va fournir, malgré toute la bonne

1 volonté qu'on peut mettre dans nos réponses,
2 essayer de fournir le plus de renseignements
3 possible verbalement, il n'en demeure pas moins que
4 si c'est un sujet complexe, bien le format de la
5 rencontre fait en sorte que de toute manière il est
6 fort probable que l'intervenant soit ou veuille,
7 désire que ces réponses-là soient conservées, qu'il
8 y ait une trace de ces réponses-là. Et le seul, la
9 seule façon d'avoir cette trace-là, s'il n'y a pas
10 de notes sténographiques, bien c'est d'avoir des
11 écrits, des réponses écrites à des demandes de
12 renseignements pour qu'ils puissent s'y référer
13 dans le futur au besoin.

14 Alors, comme je vous dis, à ce moment-là
15 c'est là où on se demande : est-ce qu'il y a
16 vraiment un allègement? Et notre conclusion ça a
17 été que probablement pas. Et surtout on se
18 questionnait, ça nous a amenés à nous demander :
19 bien à ce moment-là pourquoi, si c'est le cas dans
20 un rapport annuel où il y a très peu d'enjeux
21 habituellement, là, mettons historiquement,
22 pourquoi dans un... on alourdit et encore là ça va
23 à l'encontre de l'allègement réglementaire, on
24 alourdit le calendrier procédural de ce genre de
25 dossier-là du rapport annuel par... en ajoutant une

1 journée complète d'information sur la preuve qui a
2 été déposée, alors que dans... c'est pas le cas.
3 Dans tout autre dossier d'inves... que ce soient
4 des questions d'investissements importants et que
5 ce soit de dossier tarifaire où on parle de
6 stratégie, de méthode qui vont impliquer des
7 impacts tarifaires ou sur les services dans le
8 futur, on n'a pas d'emblée de journée, on ne sent
9 pas le besoin d'emblée de procéder à une journée
10 complète de discussion sur la preuve qui a été
11 déposée.

12 Et on se cachera pas que la seule raison
13 pour laquelle il y en a une dans ce dossier-là
14 c'est les résidus du processus d'entente négociée
15 qui, à l'époque, et là je ne vais pas refaire
16 l'historique, à moins que vous le souhaitiez, là,
17 mais qui à l'époque exigeaient, là, qu'il y ait ce
18 genre de rencontre-là. Mais c'était préalablement
19 au dépôt, on s'entend, parce qu'il y avait encore
20 des modifications qui étaient en cours dans le
21 dossier avant qu'il soit déposé.

22 Maintenant on n'est plus là et n'eut été du
23 PEN, je suis certaine que cette rencontre-là, elle
24 n'existerait pas présentement dans le calendrier
25 procédural d'un dossier de report annuel.

1 Maintenant, c'est un parallèle d'ailleurs qu'on...
2 qu'Énergir a fait avec le dernier calendrier
3 procédural qu'on a reçu et là c'est... je vous
4 annonce peut-être une nouvelle proposition, là,
5 d'Énergir, pour... pour susciter encore plus
6 d'allégement. Et comme on parle, c'est sûr que nous
7 notre recommandation est d'abolir la rencontre.
8 Maintenant, on s'est questionné : bon, comment
9 peut-on aller plus loin? Comment peut-on satisfaire
10 tout le monde? Et à ce moment-là, que tout le monde
11 y trouve son compte.

12 Bien on a peut-être aussi une autre
13 suggestion et elle est venue du calendrier
14 procédural, du dossier tarifaire 2024. Donc,
15 j'essaie de vous retrouver, je ne sais pas si je
16 l'ai ici. À tout événement, là, j'essaierai de vous
17 le retrouver, mais dans cette décision-là c'est D-
18 2023-159, si je ne me trompe pas, là, mais on vous
19 le reconfirmera. La Régie a instauré dans le
20 calendrier procédural une journée de... une séance
21 de travail optionnelle, au besoin. Donc, la journée
22 est planifiée au calendrier, elle n'est pas... il
23 n'est pas certain qu'elle ait lieu, mais il y a une
24 plage qui a été réservée au besoin si la Régie le
25 jugeait pertinent.

1 Ce qui nous a amenés à essayer de faire un
2 rapprochement avec le dossier du rapport annuel. Et
3 si on voulait, donc aller dans le sens de
4 l'allégement, peut-être que qu'est-ce qu'on
5 pourrait proposer serait, justement, entre - donc
6 Énergir déposerait sa preuve, les analystes,
7 intervenants, en prendraient connaissance comme
8 d'habitude, soumettraient leurs demandes
9 d'intervention et à ce moment-là, la Régie pourrait
10 constater, s'il y a lieu, des intérêts communs ou
11 donc des préoccupations communes aux demandes
12 d'intervention qui ont été soumises.

13 De telle sorte que peut-être qu'il y a
14 - s'il y a un sujet très complexe qui s'est invité
15 dans le dossier, bien la Régie serait en mesure de
16 l'identifier et, à ce moment-là, pourrait avoir
17 intégré dans son calendrier procédural du rapport
18 annuel, une journée, une séance de travail
19 optionnelle qui pourrait être tenue sur ce sujet-là
20 particulier avant qu'il y ait demande de
21 renseignements.

22 Ce qui pourrait participer à un allégement
23 dans le sens où ça pourrait donc informer - mieux
24 informer - tous les participants au dossier et
25 donc, possiblement, réduire et éviter des demandes

1 de renseignements par la suite sur ce sujet
2 complexe là. Mais la séance de travail serait donc
3 tenue uniquement sur les sujets de valeur ajoutée,
4 là.

5 Et ce serait donc, en tout cas, peut-être
6 une possibilité, là, qu'on vous soumet,
7 d'amélioration et toujours dans le sens de
8 l'allégement. Encore là, je ne sais pas si vous
9 avez... si j'ai bien répondu, si vous avez encore
10 des interrogations?

11 Q. **[7]** Bien, je vous remercie pour la suggestion à la
12 fin. On pourra probablement y revenir un peu plus
13 tard.

14 À moins que vous aviez autre chose à
15 ajouter dans votre présentation initiale, on
16 pourrait passer au contre-interrogatoire, là, par
17 les intervenants?

18 R. Je n'ai rien d'autre.

19 Q. **[8]** D'accord.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, dans les contre-interrogatoires, donc nous
22 avons quatre intervenants aujourd'hui. Le premier,
23 l'AHQ-ARQ, avec maître Cadrin.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Bonjour, bon matin. Bon matin à la Régie, bon matin

1 également aux gens d'Énergir. Alors, nous n'avons
2 pas de question suite à... aux présentations qui
3 ont été faites ce matin. On vous remercie. On se
4 reparlera plus tard, j'imagine.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Cadrin. Donc, la FCEI, alors en
7 suivant avec maître Turmel. Je vois sa pastille.
8 Voilà, je pense qu'il est là. Voilà. Maître Turmel.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Oui, bonjour. Alors, excusez-moi, j'ai eu - je me
11 suis déplacé physiquement pour venir au bureau ce
12 matin et j'étais pris dans un embouteillage dans le
13 tunnel Ville-Marie.

14 Alors, j'ai entendu partiellement le début
15 de l'audience sur mon téléphone. Je viens de
16 m'asseoir et donc j'ai perdu un bout, là, d'où nous
17 sommes et je suis désolé, là, entre l'ascenseur
18 et... bref.

19 Tout ça pour dire que je sais que vous avez
20 posé des questions. Je dois parler à mon analyste
21 un peu plus tard ce matin. Nous avons un témoin
22 d'Énergir devant nous qui vient de réagir. Alors,
23 nous mettre au pied du rôle, comme on dit à la
24 cour, là, pour nous donner un peu le temps de nous
25 rasseoir, tomber sur nos deux pieds.

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est bon. On va passer avec les autres
3 intervenants, puis on pourra revenir avec vous, le
4 cas échéant.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 D'accord. Pour le GRAME, Maître Paquet, vous
9 n'aviez pas annoncé de contre-interrogatoire, mais
10 est-ce que vous avez eu de l'inspiration suivant
11 l'échange de ce matin?

12 Me GENEVIÈVE PAQUET :

13 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Bien, en fait,
14 j'aurais peut-être juste une question pour les
15 témoins.

16 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Q. [9] C'est en lien avec la réponse, là, à la demande
18 de renseignements numéro 1 de la Régie, puis ce
19 n'est pas nécessaire, là, de l'afficher.

20 C'était à la question 1.2.5 où Énergir
21 indiquait que la rencontre de travail se ferait en
22 mode virtuel parce que le mode présentiel ne serait
23 plus possible, là, en raison des nouvelles... des
24 nouvelles dispositions chez Énergir.

25 Et puis, on voyait que pour la rencontre du

1 neuf (9) février, la dernière rencontre, il y avait
2 un nombre, là, moins important d'employés qui
3 avaient été mobilisés. Et puis, dans le fond, ma
4 question c'est plus de savoir le fait que ce soit
5 en mode virtuel et le fait qu'il y ait eu des
6 questions préalablement, est-ce que ça n'a pas
7 permis à Énergir, là, d'alléger un peu le
8 processus, là, pour la rencontre d'information, là,
9 lors de la dernière rencontre, si on compare avec
10 les années antérieures?

11 Mme MANON GAUTHIER :

12 R. Bonjour. Oui, effectivement. C'est clair que quand
13 on a essayé de voir comment améliorer l'efficacité
14 de la rencontre, il nous était apparu que d'obtenir
15 des questions précises allait certainement amener
16 une plus grande efficacité et ça a été le cas donc
17 comparativement aux années précédentes.

18 Donc, comme on le disait dans notre
19 réponse : ça a effectivement permis de mobiliser...
20 d'avoir mobilisé moins de gens chez Énergir; ça,
21 c'est clair. Donc, plus efficace. Maintenant, il
22 n'en demeure pas moins qu'il y a quand même une
23 limitation, là, dans les réponses qui peuvent être
24 fournies durant cette rencontre-là. Donc, je ne
25 répéterai pas tous les arguments que j'ai déjà

1 formulés plus tôt.

2 Maintenant, aussi pour revenir sur le mode
3 virtuel : effectivement, dans les dernières années,
4 la pandémie nous obligeait à ce que ce soit
5 virtuel. Évidemment, bon, il n'y a rien
6 d'impossible, alors on ne dit pas qu'on... C'est
7 plus difficile. Admettons que, là, avec le travail
8 hybride, c'est plus difficile de coordonner tout le
9 monde, mais ce n'est pas impossible, bien sûr, là,
10 il y aurait toujours une possibilité, mais ce n'est
11 pas notre recommandation première de manière... de
12 continuer à tenir la rencontre.

13 Q. [10] Très bien, je comprends. Je vous remercie. Ça
14 complète pour moi, merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Paquet. Donc, Maître Neuman, je
17 comprends que vous allez vouloir réagir aux propos
18 initiaux de maître Sauriol en même temps, mais je
19 vous inviterai, dans le fond, à poser vos questions
20 puis vous avez déjà une mise en garde que les
21 témoins ne répondront probablement pas à certaines
22 de vos questions. Donc, allez-y.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Oui. Mais, en fait, les témoins ont déjà même parlé
25 de certaines questions qui font l'objet de notre

1 proposition d'allégement réglementaire, madame
2 Gauthier en a déjà parlé et justement, je vais lui
3 poser des questions sur ce qu'elle vient de dire à
4 ce sujet notamment. Éventuellement, j'aurai
5 - j'imagine - une autre occasion, peut-être en
6 plaidoirie, de répondre aux propos préalables du
7 procureure d'Énergir...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Très bien.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 ... puisque je veux me concentrer sur des questions
12 pour l'instant.

13 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Q. **[11]** Donc, Dominique Neuman pour Stratégies
15 Énergétiques et l'AQLPA. Bonjour, Monsieur le
16 Président. Bonjour, Mesdames les Régisseuses.
17 Bonjour aux témoins. Bonjour, Madame Gauthier.

18 Donc, je vais prendre la balle au bond
19 puisque vous avez mentionné un exemple intéressant
20 dans le dossier... pour référence, c'est la cause
21 tarifaire deux mille vingt-quatre... Attendez que
22 je ne me trompe pas d'année, c'est deux mille
23 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024) ou
24 deux mille vingt-quatre, deux mille vingt-cinq
25 (2024-2025).

1 Mme MANON GAUTHIER :

2 R. Vingt-trois, vingt-quatre (2023-2024).

3 Q. **[12]** Vingt-trois, vingt-quatre (2023-2024),
4 d'accord. D'Énergir qui est le dossier R-4213-2022.
5 Et corrigez-moi si je me trompe, mais... en fait,
6 nous intervenons dans ce dossier-là et est-ce que
7 vous êtes d'accord que dans ce dossier-là - et je
8 comprends que ce n'est pas la proposition identique
9 que vous faites pour le rapport annuel - mais dans
10 ce dossier de cause tarifaire, ce qui est prévu,
11 c'est que... bon, d'une part, en premier lieu, les
12 demandes de renseignement et les réponses, par la
13 suite, au besoin. Donc, j'imagine, si la Régie à ce
14 moment-là en ressent le besoin et identifie des
15 sujets, à ce moment-là, il y aurait une séance de
16 travail qui est prévue vers le dix (10) juillet à
17 peu près, si mes souvenirs sont exacts, et par la
18 suite, les intervenants déposeraient leur preuve.
19 Donc, la séance d'information vient entre les
20 réponses aux demandes de renseignement écrites et
21 la preuve des intervenants. Est-ce que vous êtes au
22 courant de cela? J'imagine que vous êtes...

23 R. Oui.

24 Q. **[13]** ... un peu impliquée dans cet autre dossier.

25 R. Oui. Oui, tout à fait.

1 Q. **[14]** D'accord. Est-ce que cette formule, selon
2 vous, conviendrait pour un dossier de rapport
3 annuel, c'est-à-dire, et vu que... et vous
4 l'affirmez à la fois par écrit en réponse à la
5 demande de renseignement écrite de la Régie au
6 présent dossier et un peu plus tôt que la qualité
7 des questions, la qualité des réponses, n'atteint
8 pas le degré de... leur d'une séance de travail,
9 n'atteint pas le degré de précision qu'il est
10 souhaitable pour tous d'avoir, à la fois les
11 intervenants et Énergir. Est-ce qu'il ne serait pas
12 mieux de faire... de tenir d'abord la série de
13 demandes de renseignements écrites qui
14 permettraient justement d'avoir les questions
15 précises que l'on souhaite, d'avoir les réponses
16 précises que tout le monde souhaite, et ce serait
17 après, s'il reste des choses qui ne sont pas
18 claires, ce serait après qu'il pourrait y avoir une
19 séance de travail si l'écrit n'a pas suffi à
20 clarifier les questionnements, s'il faut vraiment
21 avoir une interaction plus directe oralement, ce
22 qu'offre une séance de travail. Est-ce que ce ne
23 serait pas mieux de faire selon cette séquence-là
24 selon vous?

25 R. Effectivement, donc dans le dossier tarifaire, on a

1 bien remarqué que la séance de travail optionnelle
2 s'inscrivait entre le processus de demandes de
3 renseignements et le dépôt des mémoires. Ce n'est
4 pas ce qu'on propose dans le cadre d'un rapport
5 annuel. Dans le cadre d'un rapport annuel,
6 premièrement, il y a beaucoup moins de sujets
7 complexes qui s'invitent. Et, par le fait même, il
8 devrait, et historiquement c'est ce qu'on remarque,
9 c'est qu'il y a déjà beaucoup moins de demandes
10 d'intervention.

11 Alors, je ne suis pas certaine qu'on puisse
12 faire un comparable entre le dossier tarifaire et
13 le rapport annuel à ce niveau-là. Ce qui fait en
14 sorte que l'objectif qu'on vise, c'est vraiment
15 l'allégement. Nous, notre objectif, c'était de
16 comment s'assurer que tout le monde comprenne bien
17 le dossier et qu'il génère moins de demandes de
18 renseignements. Donc, qu'on ait moins besoin de
19 demandes de renseignements. Alors, on s'est dit,
20 bien, s'il n'y a pas de sujets complexes, il n'y a
21 pas besoin d'une séance de travail, évidemment.

22 Maintenant, s'il y a un sujet complexe qui
23 s'invite dans le dossier, bien, avant d'avoir...
24 Là, on aura remarqué que ce sera un intérêt commun.
25 Et avant de procéder aux demandes de

1 renseignements, c'est là qu'on aimerait donner le
2 plus d'informations possible. Et on s'entend qu'une
3 séance de travail sur un sujet, c'est très
4 différent de la rencontre de présentation, que
5 j'appellerai, qu'on a actuellement. Ce qui fait en
6 sorte que, habituellement, dans une séance de
7 travail, on est en mesure de donner beaucoup plus
8 d'informations.

9 Pour avoir participé moi-même à des séances
10 de travail sur un sujet en particulier, on est
11 capable de démontrer par des scénarios, par des
12 tableaux. Donc, ça va beaucoup plus profondément
13 dans un sujet. On peut avoir des réponses beaucoup
14 plus pertinentes sur la question qui préoccupe tout
15 le monde qu'on peut le faire dans une rencontre de
16 présentation verbale où on a que quelques minutes
17 pour répondre à une tonne de questions sur une
18 tonne de sujets.

19 Alors, je crois personnellement, et Énergir
20 est convaincue que de tenir la séance de travail au
21 besoin sur un sujet complexe va donner suffisamment
22 d'informations pour générer un allègement et
23 probablement éviter des demandes de renseignements
24 parce qu'elles auront déjà été répondues dans le
25 cadre d'une séance de travail, qui peut être

1 beaucoup plus pointue et donner beaucoup plus
2 d'informations qu'on peut le faire dans une
3 rencontre de présentation.

4 Q. **[15]** Je vous remercie beaucoup. J'aimerais attirer
5 votre attention sur... S'il était possible au
6 greffier de projeter la pièce Énergir-0044,
7 Document 2, qui est la pièce B-0180, qui était la
8 réponse d'Énergir à la demande de renseignements de
9 la Régie qui a été déposée il y a quelques jours.
10 Au bas de la page 7 de ce document, si c'est
11 possible. S'il est possible d'agrandir un petit peu
12 parce que mes yeux ne sont pas si... Donc, dans la
13 partie qui est projetée à peu près à environ...
14 onze (11) lignes à partir de la fin, il y a la
15 phrase suivante :

16 En effet, bien que lors de la
17 rencontre d'information, le personnel
18 d'Énergir s'efforce de fournir des
19 réponses complètes et précises aux
20 questions des intervenants, il n'en
21 demeure pas moins que ces réponses se
22 limitent à des informations pouvant
23 s'exprimer verbalement et ne peuvent
24 comporter aucune analyse de scénarios,
25 production de tableaux ou réponse très

1 détaillée. Le cas échéant, des
2 réponses écrites à des demandes de
3 renseignements formelles peuvent
4 parfois s'avérer pertinentes pour
5 procurer à l'intervenant le degré de
6 précision dont il a besoin pour
7 procéder à ses analyses et
8 recommandations.

9 Et le paragraphe suivant continue :

10 De plus, en l'absence de notes
11 sténographiques portant sur la
12 rencontre tenue, toute l'information
13 échangée n'est consignée nulle part au
14 dossier. Or, en présence de débats sur
15 des éléments plus complexes, il est
16 compréhensible que les analystes des
17 intervenants souhaitent que ces
18 informations soient consignées par
19 écrit au dossier pour références
20 futures. Le médium pour y parvenir est
21 de procéder par demandes de
22 renseignements écrites et donc de
23 demander à intervenir au dossier.

24 Donc, ma première question : est-ce que... Madame
25 Gauthier, est-ce que vous avez pris part à la

1 rédaction de ces réponses et peut-être même que
2 vous en êtes l'auteure?

3 R. Oui, absolument, j'ai préparé la rédaction de ces
4 réponses.

5 Q. **[16]** Et vous êtes... est-ce que vous êtes encore
6 d'accord avec ce qui se trouve écrit...

7 R. Oui, oui, tout à fait, tout à fait. Et je l'ai
8 mentionné un peu plus tôt d'ailleurs.

9 Q. **[17]** Oui, c'est ce que j'ai... c'est ce que j'ai
10 cru comprendre. Donc, la question que je vous pose
11 c'est que... enfin je reviens sur la question. Est-
12 ce qu'il n'est pas plus productif, enfin plus
13 efficient, plus efficient pour tout le monde, pour
14 Énergir, pour les intervenants, de procéder
15 justement sur les questions complexes par demandes
16 de renseignements écrites, de sorte que le besoin
17 de tenir une séance d'information verbale
18 n'apparaîtrait que si l'écrit ne permet pas de
19 comprendre, que si on a besoin, après avoir les
20 écrits, après avoir les réponses écrites, d'un
21 échange plus interactif. Ce que donnerait une
22 séance de travail verbale, pour que les personnes
23 concernées et les intervenants puissent mieux
24 comprendre ce qui n'aura pas été suffisamment
25 compris dans les réponses. Est-ce que c'est pas ça

1 un peu la logique qui résulte de ce que vous avez
2 écrit... en fait, de ce que vous avez contribué à
3 écrire dans cette réponse à la Régie?

4 R. Je veux juste m'assurer de bien comprendre votre
5 question. Est-ce que votre question est : est-ce
6 qu'il ne serait pas plus pertinent de procéder à
7 des demandes de renseignements écrites, qu'à une
8 rencontre de présentation de la preuve? Est-ce que
9 c'est ça la question?

10 Q. **[18]** Oui, c'est-à-dire d'abord... d'abord...
11 d'abord.

12 R. D'abord.

13 Q. **[19]** Et ce n'est que si les réponses ne permettent
14 pas de comprendre, ce qui sera peut-être rare, mais
15 si jamais les réponses écrites ne permettent pas de
16 comprendre, ce serait là qu'une séance de travail
17 pourrait être requise justement pour clarifier ce
18 que les... ce que les lecteurs n'arrivent pas à
19 comprendre en lisant les réponses écrites.

20 R. Bien premièrement, je... je vais prendre deux
21 secondes pour consulter ma collègue, si vous
22 permettez bien.

23 Désolée pour le délai. Donc, effectivement,
24 je... le processus habituel, je ne pense pas qu'on
25 veut le changer, donc dans... comme dans tous les

1 dossiers on va permettre aux... à tous les
2 intervenants de justifier leur demande
3 d'intervention premièrement auprès de la Régie dans
4 le dossier.

5 Après qu'ils soient autorisés à participer
6 au dossier, maintenant nous on croyait que s'il y
7 avait, dans leurs préoccupations pour demander de
8 participer au dossier, si on avait la séance de
9 travail - parce que c'est très complexe, là, parce
10 qu'il n'y a pas nécessairement toujours une séance
11 de travail qui s'inviterait, là, préalablement aux
12 DDR - ça pourrait éviter à tout le moins
13 certaines...

14 Parce que t'sais, dans les demandes de
15 renseignements, j'en vois comme de deux types.
16 Souvent, c'est d'une part sur la compréhension d'un
17 fait; et deux, sur les impacts, et tout ça. Donc,
18 peut-être qu'on peut - une séance de travail quand
19 c'est très complexe peut permettre au moins de
20 régler tout ce qui est compréhension de la machine,
21 là, de l'enjeu, pour ne laisser qu'en demande de
22 renseignements...

23 Parce qu'évidemment, s'il faut laisser des
24 traces écrites, tout ce qu'on voudra, à ce moment-
25 là, conserver sera demandé par demande de

1 renseignements. Mais à tout le moins la séance
2 avant les DDR, je crois, permettrait - et c'est ce
3 que nous croyons, là - permettrait probablement
4 d'éviter certaines demandes de renseignements si
5 elle était préalable aux demandes de
6 renseignements.

7 Et puis, de toute façon, les intervenants
8 qui auront été autorisés au dossier vont toujours
9 avoir le loisir de... de formuler leurs demandes de
10 renseignements. Je ne sais pas si ça répond à votre
11 question?

12 Q. [20] Oui, bien, je comprends votre position. Juste
13 un petit détail sur le contenu du rapport... du
14 rapport annuel qui fait l'objet de la séance
15 d'information.

16 Est-ce que notre compréhension est exacte
17 que les données du rapport annuel, donc qui sont
18 des données réelles sur douze (12) mois, que
19 parfois sur certains sujets - je ne dis pas sur
20 tous les sujets - mais parfois sur certains sujets,
21 il arrive que des données, des tableaux mêmes, ce
22 qu'on appelle les 8-4, que des tableaux donnant
23 l'information qui va subséquemment apparaître dans
24 le rapport annuel, mais l'information sur huit mois
25 réels et quatre mois prévus soit fournie lors du

1 dossier tarifaire qui... dont l'audience a précédé?

2 Je parle du dossier tarifaire, ce qu'on
3 pourrait appeler le dossier tarifaire N+1, c'est-à-
4 dire le dossier tarifaire de l'année subséquente
5 qui a déjà eu lieu avant que le rapport annuel
6 soit... soit déposé.

7 Donc, on a déjà les données 8+4 sur
8 certains des sujets qui vont apparaître plus tard
9 dans le rapport annuel sur une base, ce qu'on
10 pourrait appeler 12+0, c'est-à-dire où tous les
11 douze (12) mois seront réels.

12 Est-ce que ma compréhension est exacte,
13 donc qu'il y a effectivement cette information 8+4
14 qui est diffusée dans les dossiers tarifaires de
15 l'année subséquente qui s'amorce déjà?

16 Me JULIE SAURIOL :

17 Monsieur le Président, je formulerais une
18 objection. En fait, j'aimerais comprendre la
19 pertinence de la question dans le cadre de la
20 présente audition.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bien, j'aimerais d'abord juste avoir cette
23 précision, puis après je vais poser la question,
24 puis dont la pertinence apparaîtra de façon très
25 apparente.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Neuman, peut-être juste poser votre question
3 plus clairement et plus simplement pour voir
4 exactement c'est quoi l'objet de votre question,
5 plutôt que le long préambule que vous nous avez
6 fait là.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Q. **[21]** Bien non, la question est simplement de savoir
9 est-ce que... est-ce qu'il arrive que dans les...
10 dans les causes tarifaires, il y ait des tableaux
11 8+4 même si le rapport annuel n'est pas encore
12 terminé, mais que les données 8+4 sont déjà
13 diffusées... sont déjà diffusées, discutées dans la
14 cause tarifaire?

15 R. Si je peux me permettre une correction. Il y a
16 effectivement dans des dossiers tarifaires, on fait
17 mention dans certaines pièces d'un 4-8. Je ne sais
18 pas si c'est ça à quoi vous référez?

19 Q. **[22]** Oui.

20 R. Mais ce n'est pas un 8-4, c'est un 4-8.

21 Q. **[23]** O.K.

22 R. Donc, il y a quatre mois réels.

23 Q. **[24]** O.K.

24 R. Donc, on est... on se trouve à peu près à la moitié
25 de l'hiver et il y a huit mois de projection.

1 Alors, pour certaines - mais je ne connais aucune
2 pièce qui présente un 8-4 dans un dossier
3 tarifaire, non, malheureusement.

4 Q. **[25]** Excusez-moi, j'ai dû... j'ai dû - c'est
5 sûrement mon erreur, je m'en excuse. Donc, ceci
6 étant dit, j'aimerais revenir sur... Et ma question
7 porte sur l'aspect suivant : ce qui se trouve à la
8 troisième ligne de la page qui est présentement
9 projetée, qui est la page 8 de la pièce Énergir-44,
10 Document 2. À la troisième ligne, le quatrième mot,
11 c'est le mot « donc ». Si je comprends bien, donc
12 la position qui est exprimée dans cette réponse,
13 c'est que, pour pouvoir poser des demandes de
14 renseignements écrites, il faut donc demander à
15 intervenir au dossier. Ce qui est différent du fait
16 qu'à la séance de travail, tous les intervenants du
17 dossier précédent sont présents et peuvent poser
18 les questions orales.

19 Est-ce que, d'après vous, ça pose un
20 problème que les questions orales peuvent être
21 posées par tous les intervenants déjà existants au
22 dossier précédent, mais que les questions écrites
23 ne pourraient être posées que par les intervenants
24 qui auraient en plus réussi à convaincre qu'ils ont
25 des représentations à faire, pas juste des

1 questions à poser, mais des représentations à faire
2 sur le fond du rapport annuel?

3 R. Bien, en fait, je ne voudrais pas... Je pense qu'il
4 y a un processus réglementaire qui a été établi
5 depuis des années où la Régie où... Et je vous
6 dirais que c'est un processus... en tout cas, pour
7 nous, Énergir, qui est très précieux et qu'on
8 apprécie beaucoup de demandes d'intervention auprès
9 de la Régie. À tout le moins, c'est un processus
10 qui permet, d'une part, à la Régie de voir si...
11 Parce qu'on s'entend que les demandes
12 d'interventions, c'est pour aider la Régie dans ses
13 délibérations, dans ses décisions. Et, bon, de
14 laisser la Régie juger si elle a eu le besoin de
15 l'intervention... de ladite intervention, je pense
16 que c'est sain et que c'est aussi sain dans le sens
17 où Énergir peut répondre aussi à ces
18 justifications-là qui ont été émises.

19 Donc, pour nous, c'est un processus qui va
20 dans le sens de l'allégement, oui, de passer à
21 travers le processus actuel de reconnaissance de
22 l'intervenant avant d'entreprendre un gros
23 processus de demandes de renseignements écrites, de
24 mémoires et tout ça. Alors, je pense que c'est
25 aussi un des objectifs, là, du processus

1 d'autorisation des demandes d'intervention. Puis
2 dans ce cadre-là, Énergir appuie beaucoup ce
3 processus.

4 Maintenant, est-ce que c'est un problème
5 que ce soit uniquement des intervenants reconnus
6 qui posent des DDR pour Énergir? Ce n'en est pas.

7 Q. **[26]** J'embarque sur votre dernière phrase.

8 Justement, est-ce que ce serait, d'après vous, une
9 bonne idée que ce soit les mêmes intervenants
10 reconnus qui participent déjà à la séance de
11 travail, s'il y en a une, mais est-ce que ça ne
12 serait pas une bonne idée de remplacer la séance de
13 travail par des DDR écrites par les mêmes personnes
14 qui sont celles qui auraient pu participer à la
15 séance de travail pour poser des questions
16 oralement, les mêmes personnes, les mêmes
17 intervenants reconnus les poseraient par écrit sans
18 avoir à être obligé de déposer un mémoire par la
19 suite, juste qu'ils les feraient par écrit au lieu
20 de le faire oralement? Est-ce que ça ne serait pas
21 une bonne idée, d'après vous?

22 Me JULIE SAURIOL :

23 Je vais m'objecter encore à la question dans le
24 contexte du débat actuel. Je suis d'avis que la
25 question posée par mon confrère traite vraiment du

1 traitement procédural des dossiers. On parle, ici,
2 là, que des intervenants soient reconnus de manière
3 automatique dans le rapport annuel dans la mesure
4 où ils étaient participants à la cause tarifaire.
5 Je pense que ça déborde le cadre de l'audience
6 d'aujourd'hui qui est vraiment de juger de la... du
7 maintien ou pas de la rencontre d'information.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 À ça, Monsieur le Président, je réponds que nous
10 cherchons à voir s'il est possible de remplacer la
11 séance de travail, qui a différents défauts,
12 notamment la qualité insuffisante des questions et
13 la qualité insuffisante des réponses et le fait
14 qu'elle soit orales et pas consignées, nous
15 cherchons tous ensemble ici à voir si on peut
16 abolir cette séance... enfin au moins abolir son
17 caractère obligatoire et la remplacer par quelque
18 chose de plus efficient. C'est de ça... c'est de ça
19 qu'on parle. Et on a... madame Gauthier elle-même a
20 parlé d'une hypothèse qui serait de l'intercaler
21 quelque part plus... intercaler la séance de
22 travail, que ce soit avant ou après la DDR, mais
23 même dans ses réponses... dans les réponses écrites
24 qui sont en ce moment projetées, on indique qu'une
25 DDR est plus efficiente qu'une séance orale. Alors

1 il me semble que c'est tout à fait dans le sens de
2 ce qui est écrit, ce qui est en ce moment projeté à
3 l'écran, qui provient d'Énergir. Si l'oral a tous
4 les défauts qui sont identifiés et que ces défauts
5 seraient remédiés par l'écrit, alors pourquoi est-
6 ce qu'on ne permettrait pas aux mêmes personnes qui
7 pourraient poser des questions oralement, de les
8 poser par écrit, comme ça c'est plus précis.
9 Questions précises, réponses précises, mais sans
10 obligation que l'intervenant ait à déposer un
11 mémoire après. Donc, il me semble que...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Je vais... je vais rejeter l'objection et permettre
14 la question. Donc, si Madame Gauthier, vous êtes en
15 mesure de répondre à la question de maître Neuman
16 ce serait apprécié.

17 R. Est-ce que je vous demander, Maître Neuman, de
18 reformuler la question je vous prie?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. [27] Alors est-ce que vous pensez que ce serait une
21 bonne idée que les mêmes personnes, les mêmes
22 intervenants reconnus - parce qu'ils sont reconnus
23 depuis une cause antérieure - que les mêmes
24 intervenants reconnus qui auraient déjà le droit de
25 participer à une séance de... à une rencontre

1 d'information pour poser des questions orales,
2 alors qu'on abolisse la rencontre d'information
3 puis qu'à la place les mêmes personnes pourraient
4 poser leurs questions par écrit. Ce qu'on appelle
5 une DDR. Et pour éviter de faire dévier le débat,
6 sans que ces intervenants soient obligés de déposer
7 un mémoire par après. S'il est légi... en d'autres
8 termes, s'il est légitime que les intervenants
9 puissent poser des questions orales, bien il est
10 tout aussi légitime qu'ils puissent les poser par
11 écrit.

12 R. Juste un peu plus tôt je vous montrais la
13 comparaison... je ne vous la montrerai pas, mais à
14 tout le moins je vous la divulguais, de mon analyse
15 de l'historique des cinq dernières années. Alors en
16 moyenne chaque année la Régie reconnaît en moyenne
17 sept intervenants par année dans le dossier
18 tarifaire comparativement à un intervenant reconnu
19 par année dans le rapport annuel. Alors votre
20 proposition ce qu'elle aurait comme... comme
21 résultante c'est de transférer au rapport annuel
22 automatiquement sept, en moyenne, sept intervenants
23 au rapport annuel, alors que pour le moment il y en
24 a en moyenne un.

25 Alors premièrement je ne suis pas sûre

1 qu'on s'en aille dans la bonne direction de
2 l'allégement en regardant ça parce que dès qu'on a
3 un intervenant qui s'ajoute dans un dossier, bien
4 c'est aussi des mémoires à rédiger, des mémoires à
5 relire, des commentaires à poser, des...

6 Donc, je ne suis pas sûre qu'on s'en va
7 vers l'allégement dans ce sens-là.

8 Q. **[28]** Excusez-moi...

9 R. J'ai pas fini ma... ma réponse. Et... et je
10 répéterais aussi que, comme je vous disais
11 préalablement, le processus actuel d'autorisation
12 des demandes de renseignements, nous, on juge que
13 c'est un processus qui est utile, justement aussi
14 qu'il y a un... dont un des objectifs est aussi
15 l'allégement réglementaire.

16 Donc, la Régie reconnaît l'intervention, si
17 elle lui sera profitable ou non. Alors d'emblée,
18 d'accepter toutes les interventions qui étaient
19 déjà autorisées au rapport... au dossier tarifaire
20 dans le rapport annuel, bien je ne suis pas
21 certaine, personnellement, que ça va répondre à un
22 besoin pour la Régie. C'est peut-être une bonne
23 chose, maintenant je laisserais la Régie décider,
24 est-ce que ça lui est utile maintenant. J'ai
25 terminé.

1 Q. **[29]** Excusez-moi, quand j'ai réagi à votre réponse,
2 c'est que vous avez mentionné qu'une des raisons,
3 c'est que tous ces intervenants allaient déposer
4 des mémoires.

5 Mais le texte de ma question, c'était
6 justement sans obliger les intervenants à déposer
7 des mémoires, juste pour qu'ils puissent poser les
8 mêmes... les mêmes questions qui auraient été
9 imprécises oralement, de les poser de façon précise
10 par écrit et d'avoir les réponses précises par
11 écrit aussi.

12 R. Je ne peux pas vraiment juger, là, de votre
13 question, là. Ça remet en - ça change un peu toute
14 la procédure habituelle. Donc là, habituellement,
15 pour nous, une demande d'intervention amène
16 l'intervenant à poser des DDR, à poser des
17 recommandations.

18 Alors là, vous semblez dire qu'il y aurait
19 des interventions, mais pas de mémoires, pas de
20 commentaires. Alors là, j'ai de la difficulté à
21 juger de l'allègement que ça va procurer ou non,
22 là. Il y a trop... trop d'inconnu dans cette
23 formule.

24 Q. **[30]** OK. Ce que je vous demanderais, puisqu'on a
25 mentionné tout à l'heure les rapports 4-8 - et non

1 pas 8-4, je m'étais trompé, mais c'est les rapports
2 4-8 - est-ce que ça poserait un problème, selon
3 vous, que les mêmes intervenants qui ont déjà pu
4 lire, poser des questions écrites en DDR sur les
5 rapports 4-8 dans une cause... dans la cause
6 tarifaire qui venait d'être entendue, que ces mêmes
7 intervenants, qu'ils puissent poser des questions
8 une fois que les rapports, que j'appellerais 12-0,
9 c'est-à-dire douze (12) réels, zéro prévu, sont
10 disponibles?

11 Donc, les mêmes intervenants qui ont pu
12 poser des questions sur les 4-8, qu'ils puissent
13 poser des questions sur le 12-0, est-ce que ça
14 poserait un problème?

15 Me JULIE SAURIOL :

16 Je vais... je vais encore m'objecter, là, dans le
17 contexte où la question, elle s'assimile ou est
18 très similaire aux deux précédentes, là.

19 La question précédente, je pense, a bien
20 été répondue par la témoin. Je vois difficilement,
21 là, ce que la nouvelle question apporte de plus,
22 là.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 O.K. Je retire ma question, je vais plaider cet
25 aspect-là.

1 Q. **[31]** J'aborde l'aspect de la confidentialité.
2 Corrigez-moi si je me trompe, mais ma compréhension
3 c'est que les... les versions confidentielles des
4 pièces du rapport annuel ne sont pas disponibles
5 aux intervenants qui participent à la rencontre
6 d'information, sauf si ultérieurement ils demandent
7 et obtiennent le statut d'intervenant, et là ils
8 peuvent demander l'accès... l'accès confidentiel
9 sur engagement de confidentialité.

10 Dans le contexte où les intervenants qui
11 participent à la séance d'information ils sont déjà
12 là parce qu'ils ont été intervenants dans un
13 dossier antérieur où ils avaient accès aux
14 renseignements confidentiels sur engagement de
15 confidentialité. Est-ce que ça vous poserait un
16 problème - est-ce que ça poserait un problème à
17 Énergir - que ces mêmes intervenants qui ont déjà
18 pu avoir l'accès confidentiel dans la cause
19 tarifaire, qu'ils puissent l'avoir soit en vertu du
20 même texte ou en signant un nouvel engagement de
21 confidentialité - je ne veux pas rentrer dans...
22 dans ce niveau de détail là - mais que les mêmes
23 intervenants, s'ils ont pu avoir accès
24 confidentiellement en tant qu'intervenants, qu'ils
25 puissent continuer d'avoir accès confidentiel à ces

1 pièces confidentielles du rapport annuel?

2 Me JULIE SAURIOL :

3 Je vais m'objecter encore à la question un peu sur
4 la même base, là. Là, on tombe dans... dans la
5 notion de la confidentialité, là, on est vraiment
6 en matière plus de procédures.

7 On fait ici encore référence au fait que
8 les intervenants reconnus dans la cause tarifaire
9 pourraient, t'sais, automatiquement être intégrés
10 dans le cadre - ou être reconnus - dans le cadre du
11 rapport annuel. Je pense qu'on s'éloigne du débat
12 principal ici, là.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Monsieur le Président, je vous soumets
15 respectueusement que ça fait partie des pistes
16 d'amélioration qu'on est en train de discuter
17 puisqu'il y a une différence majeure entre le fait
18 s'il faut attendre d'être intervenant reconnu pour
19 ensuite poser des DDR, ça permet d'avoir à ce
20 moment-là accès aux documents confidentiels, mais à
21 la séance verbale... à la séance orale
22 d'information, l'accès aux documents confidentiels
23 n'existe pas encore. Donc, on parle... le sujet de
24 la présente audience, c'est de voir : est-ce qu'on
25 maintient avec ou sans amélioration la séance? Et

1 c'est un aspect qui, je vous soumetts
2 respectueusement, permettrait d'améliorer... même
3 si on garde la séance d'information, d'améliorer
4 cette séance si les intervenants peuvent se
5 préparer en lisant les pièces confidentielles. Et
6 je fais une parenthèse, les intervenants, de toute
7 façon, ici, il y a l'engagement de confidentialité
8 avant de participer à la rencontre d'information
9 sur tout ce qui pourrait être dit verbalement de
10 confidentiel. Donc, ils en signent déjà un sur la
11 partie verbale.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Je vais accueillir l'objection, Maître Neuman, tout
14 simplement parce qu'on veut vraiment rester sur la
15 tenue de la rencontre d'information. Ce qui se
16 passe dans la rencontre d'information et de la
17 façon qu'elle se déroule, c'est... je pense, hors
18 cadre. Donc, on va vraiment rester sur la tenue ou
19 pas de la rencontre d'information. Et il appartient
20 à la Régie éventuellement de pouvoir donner de
21 l'accès aux pièces confidentielles dans la
22 rencontre d'information. Donc, ce n'est pas une
23 question, que je pense, que les témoins d'Énergir
24 sont en mesure de répondre.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 D'accord. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le
3 Président. Je vais poser ma dernière question. Je
4 ne sais pas si vous allez la refuser pour les mêmes
5 motifs ou... en tout cas, je la pose quand même,
6 peut-être que ce n'est pas le même cadre.

7 Q. [32] Comme vous savez, lorsqu'un intervenant
8 prépare des demandes de renseignements écrites,
9 c'est l'ensemble de l'équipe de l'intervenant, à
10 savoir à la fois ses analystes, ses procureurs qui
11 participent.

12 Corrigez-moi si je me trompe, mais il me
13 semble que, lors des séances orales d'information,
14 les avocats, normalement, ne participent pas. Je
15 dis « normalement » parce qu'il y a eu quelques
16 exceptions. Mais normalement, c'est seulement
17 l'analyste qui participe, il y a seulement un seul
18 analyste qui participe en signant l'engagement de
19 confidentialité, d'ailleurs.

20 Est-ce que ça poserait un problème
21 d'améliorer, si on garde les séances d'information,
22 en permettant à la fois aux analystes et aux
23 avocats des intervenants d'y participer?

24 Alors, je ne sais pas, Monsieur le
25 Président, si ceci fait partie de la même objection

1 ou pas... la même décision sur objection ou pas.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je vais vous dire que, oui, ça fait partie de la
4 même décision parce qu'il appartient à la Régie...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 O.K.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... et vous avez raison, il y a eu des exceptions
9 dans le passé où les avocats ont été autorisés à
10 participer aux séances... aux rencontres
11 d'information, mais ce n'est effectivement pas de
12 nature de la normalité. Donc, avant que maître
13 Sauriol fasse une objection, je vais tout de suite
14 accueillir l'objection au préalable.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 C'est une décision préventive, effectivement.

17 Donc...

18 Q. **[33]** Alors, je vous remercie beaucoup. C'étaient
19 les deux dernières questions que j'avais gardées
20 comme ça, comme dessert, parce que je pensais que
21 c'était mieux de les garder comme ça pour la fin.
22 Alors, ça termine mes questions. Je vous remercie
23 beaucoup.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Neuman. Est-ce que... Maître Turmel,

1 avez-vous eu le temps de voir avec votre analyste?

2 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me ANDRÉ TURMEL :

3 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Tout à fait.

4 Alors, je suis retombé sur mes pieds.

5 Bonjour à tous, André Turmel pour la FCEI.

6 Bonjour aux témoins. Je vais principalement poser

7 quelques questions à madame Gauthier.

8 Q. **[34]** Madame Gauthier, bonjour. Vous avez parlé,
9 bon, d'allégements réglementaires, je pense qu'il
10 n'y a pas grand intervenants dans la salle
11 virtuelle ou ailleurs qui s'opposent à ça, vous non
12 plus également. Mais dans un premier temps, pouvez-
13 vous m'expliquer comment vous voyez un peu
14 l'allégement réglementaire que vous proposez versus
15 la notion d'asymétrie d'informations? Parce que,
16 souvent, on a dit qu'on allait faire de
17 l'allégement réglementaire pour alléger, moins
18 d'informations non nécessaires. De l'autre côté, je
19 ne sais pas si vous connaissez donc l'asymétrie
20 d'informations, là, entre souvent un monopole que
21 vous êtes et les intervenants ou... et le personnel
22 de la Régie. Alors, j'aimerais vous entendre là-
23 dessus, dans un premier temps.

24 Mme MANON GAUTHIER :

25 R. Bonjour, Maître Turmel.

1 Q. **[35]** Bonjour.

2 R. Effectivement, je pense que, l'asymétrie
3 d'informations, c'est inhérent à presque tous les
4 dossiers déposés par Énergir. Donc, on s'efforce...
5 dans cette optique-là, on s'efforce de déposer une
6 preuve la plus claire possible avec le plus
7 d'informations possible pour le lecteur.

8 Maintenant, ce qu'on constate, c'est que,
9 dans tous les autres dossiers, même quand ce sont
10 des dossiers avec des sujets vraiment où on va
11 statuer sur des stratégies, sur des méthodes qui
12 vont impliquer dans le futur des impacts tarifaires
13 ou des impacts sur les services, même dans ce genre
14 de dossier-là, on essaie de fournir une preuve qui
15 est suffisamment bien étoffée pour que le lecteur
16 puisse juger de la preuve et décider de son besoin
17 d'intervenir ou non. Par la suite, il y a tout un
18 processus qui est là justement pour partager
19 l'information qui pourrait s'être avérée manquante
20 ou que l'analyste, l'intervenant peut juger utile
21 mais qui n'était pas apparue dans la preuve. Donc,
22 il y a un processus qui est là, qui sont les
23 demandes de renseignements par la suite pour
24 permettre d'alléger cette asymétrie d'informations-
25 là.

1 Donc, je pense que le processus en tant que
2 tel permet justement de contrer cet aspect négatif
3 d'asymétrie-là, comme dans tous les dossiers. Et
4 malgré qu'il y a des sujets complexes dans les
5 autres dossiers, bien, on ne met pas d'emblée une
6 journée pour discuter de la preuve au préalable.
7 Comme on espère que nos preuves sont claires, bien,
8 habituellement la lecture de la preuve est
9 suffisante pour l'intervenant pour juger de la
10 suite des choses.

11 Q. [36] Merci. Évidemment, pour la question de
12 l'allégement réglementaire, une question toujours
13 de perspective pour qui, pour qui cet allégement-là
14 était... existait-il? Et est-ce que vous considérez
15 que votre proposition, ça amène un allégement
16 réglementaire pour la Régie et son personnel, et
17 ensuite pour les intervenants? Évidemment, vous
18 nous parlez beaucoup de vous, de vos
19 problématiques, du temps, des employés, des coûts,
20 même s'ils sont récupérés. Mais du point de vue, de
21 l'autre côté de la médaille, des trois médailles,
22 je dirais, des trois sortes de médailles?

23 R. Bien, effectivement, comme on a parlé un petit peu
24 d'entrée... au départ, là, dans la première
25 question que la Régie nous a posée, effectivement,

1 on a compris que, pour qu'elle soit utile, la
2 rencontre d'information, pour qu'elle soit utile
3 pour tout le monde et qu'elle procure vraiment un
4 allègement, là, il a fallu, étant donné l'ampleur
5 du dossier qui est devenu un monstre de près de
6 cent (100) pièces, comparativement à une trentaine
7 de pièces au départ, pour être en mesure d'en faire
8 quelque chose d'utile, bien, il a fallu vraiment
9 élargir le cadre, demander de plus en plus d'effort
10 préalable aux intervenants, aux analystes, à
11 savoir, bien, en plus de prendre connaissance de la
12 preuve, est-ce que vous ne pourriez pas nous
13 indiquer... Au départ, il y a quelques années, on
14 leur demandait seulement d'indiquer les pièces où
15 ils voulaient intervenir, où ils voulaient une
16 information supplémentaire. Ça ne s'est pas avéré
17 être efficace.

18 Quand on demandait uniquement de cibler les
19 pièces qu'ils souhaitaient aborder, on s'est
20 retrouvé à faire participer plus de vingt-cinq (25)
21 personnes ressources chez Énergir pour être en
22 mesure de répondre. Alors que, dans les faits, il y
23 a seulement la moitié de ces gens-là qui ont été
24 vraiment sollicités à répondre à des questions.

25 Alors, là, on s'est dit, bon, ça n'a pas

1 été utile ni pour un ni pour l'autre toute cette
2 chose-là. On a mobilisé plein de monde pour rien.
3 Donc, on a demandé un travail supplémentaire.

4 Alors, on est conscient qu'on demande plus
5 d'effort à tout le monde pour faire en sorte que
6 cette rencontre-là soit utile et plus efficace pour
7 nous, effectivement, parce qu'on parle beaucoup de
8 nous. Vous avez raison. Et on est conscient que ça
9 exige de la part des analystes davantage d'effort.
10 Parce que, là, maintenant, on s'est rendu compte
11 qu'il fallait des questions précises si on voulait
12 vraiment apporter une plus-value et possiblement,
13 on ne pourra jamais savoir, mais possiblement
14 éviter des demandes de renseignements par la suite,
15 là. Et donc, il fallait fournir le plus de réponses
16 pertinentes et à ce moment-là il fallait demander
17 des demandes... des questions préalables. Alors,
18 oui, c'est probablement beaucoup plus exigeant pour
19 les analystes la dernière formule. Et ça, on en
20 convient. Alors c'est un peu tout ça qui militait
21 dans notre réflexion à dire : bien est-ce... c'est
22 beau la rencontre, on n'est pas contre les échanges
23 avec les analystes et tout ça, Énergir n'est pas
24 contre ces forums-là, mais simplement comme dirait
25 un de mes bons copains qui est maintenant monsieur

1 McSween avec une phrase rendue célèbre, « En as-tu
2 vraiment besoin? », c'est un peu ça la question
3 qu'on se pose, t'sais, c'est... On n'est pas contre
4 l'échange d'informations, mais à quel prix? À quel
5 prix et quel est l'allègement pour tout le monde,
6 autant pour les analystes que pour Énergir et que
7 pour la Régie aussi, parce que la Régie aussi
8 participe à cette rencontre-là.

9 Q. [37] Votre citation célèbre on va peut-être la
10 réutiliser en argumentation, c'est toujours
11 intéressant. Mais dernière question. Sur le... vous
12 m'avez parlé du forum, un forum, là. Corrigez-moi,
13 est-ce qu'il y a d'autres forums dans le cadre de
14 Régie, Énergir et intervenants, où les intervenants
15 et la Régie peuvent se rencontrer et discuter
16 disons de ce qui s'en vient informellement, hors...
17 hors dossier. Y a-t-il, à votre connaissance, je ne
18 sais pas... le Club des amis de la Régie ou je sais
19 pas, t'sais, j'essaie de voir. Savez-vous s'il y a
20 un forum autre où des échanges... parce que
21 j'essaie de voir à quoi, si on fait... parce que
22 vous dites : on remplace ça par quoi? Ou bref, est-
23 ce qu'il y a d'autres forums où... par exemple,
24 dans ce cas-ci est-ce que vous avez consulté des
25 intervenants avant de pouvoir faire votre

1 proposition dans le cadre ici, est-ce que vous les
2 avez consultés pour dire... faire un appel informel
3 à monsieur analyste X, madame Y, que pensez-vous de
4 ça? Est-ce que vous avez fait ça? Est-ce que c'est
5 quelque chose qui est faisable?

6 R. Pour répondre à votre première question, je... le
7 seul endroit où je crois, à l'extérieur, là, de...
8 de la rencontre d'information ou de présentation du
9 rapport annuel où il y a un échange où Énergir où
10 le personnel de la Régie et où les intervenants
11 sont présents, c'est dans le cadre de séances de
12 travail. Parce que, je ne sais pas si vous aviez en
13 tête le PCR, qu'en appel de processus de
14 consultation réglementaire qui se tient chez
15 Énergir trimestriellement je crois, dans ce cadre-
16 là il n'y a pas la présence, sauf erreur, là, du
17 personnel de la Régie. Effectivement, dans le cadre
18 du PCR... justement cette rencontre-là
19 trimestrielle avait été mise en place - c'est
20 intéressant, là, ce que vous me demandez - parce
21 que ça avait été justement mis en place à la fin du
22 processus d'entente négocié, on se rendait compte
23 qu'on n'avait plus vraiment de forum pour échanger
24 de façon informelle et de... de tester un peu nos
25 idées, nos stratégies qu'on souhaitait déposer dans

1 des dossiers futurs avec les intervenants. Alors
2 s'il y avait eu effectivement un PCR qui s'était
3 invité dans le... le temps entre le temps où la
4 Régie nous a demandé d'avoir cette séance-là
5 aujourd'hui et aujourd'hui, s'il y avait eu un PCR
6 on aurait effectivement été en mesure... parce que
7 je ne sais pas si vous étiez là quand on a proposé
8 l'intégration pour remplacer la rencontre du
9 rapport annuel dont on souhaite l'abolition, là, en
10 tout cas on la recommande, la remplacer par une
11 séance de travail, donc où encore là tous les
12 parties sont présents. Donc, à ce moment-là je...
13 là, j'ai perdu un petit peu le fil, là, mais
14 effectivement dans le cadre du PCR ça avait été mis
15 en place justement pour nous donner la possibilité
16 de... de vous consulter, de consulter tous les
17 intervenants avant de proposer quelque chose. Ça
18 n'a pas eu lieu, il n'y a pas eu de PCR. On
19 l'aurait fait s'il y en avait eu un.

20 Maintenant, c'est pour ça aussi qu'on va
21 vers une séance de travail dans une autre
22 proposition qu'on a faite, là, je ne sais pas si
23 vous l'avez entendue, qui s'inviterait dans le
24 calendrier procédural du rapport annuel en
25 remplacement de la rencontre d'information.

1 Q. **[38]** D'accord. Je vous remercie, ça complète mes
2 questions.

3 R. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Turmel. Donc, à ce moment-ci, on va
6 prendre une pause avant les questions de la Régie.
7 Donc, je vous inviterais à revenir à dix heures
8 cinquante (10 h 50). Merci beaucoup.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 LE PRÉSIDENT :

13 Rebienvenue à tout le monde. Donc, nous allons
14 procéder maintenant aux questions de la Régie.
15 Madame Durand.

16 INTERROGÉES PAR LA FORMATION

17 Mme SYLVIE DURAND :

18 Oui, bonjour tout le monde. Sylvie Durand pour la
19 Régie.

20 Q. **[39]** J'aurais d'abord quelques petites questions de
21 clarification, là. Donc, je comprends bien que
22 l'analyse qui est fait ou qui est requise dans le
23 cadre de rapports annuels, ce n'est pas du même
24 type que ce qui est requis dans le cadre d'un
25 dossier tarifaire, là, ce n'est pas là qu'on va

1 fixer des modèles, des paramètres.

2 Il y a quand même un examen qui doit être
3 fait, puis je comprends bien que cet examen-là se
4 complexifie d'année en année, là. Vous mentionnez
5 qu'il y a plus de cent (100) pièces.

6 Puis, d'un autre côté aussi, je constate
7 que la séance d'information, normalement elle
8 devrait être à un niveau plus superficiel qu'une
9 séance de travail. De ma compréhension, la séance
10 d'information - puis là je vous pose la question -
11 est-ce que ma compréhension est bonne que la séance
12 d'information permet, d'un certain point de vue
13 pour les intervenants, d'identifier les enjeux, les
14 principaux enjeux du dossier pour voir est-ce que
15 c'est une question d'incompréhension « Je ne
16 comprends pas le résultat » ou ça mérite de faire
17 une demande d'intervention sur ce sujet-là?

18 Est-ce que la séance d'information, à votre
19 avis, permet, pour les intervenants, d'identifier
20 s'ils peuvent intervenir ou... ou, en fait, s'ils
21 identifient des enjeux, qui permet d'intervenir ou
22 ils disent : « Bien, finalement, il n'y a pas
23 vraiment d'enjeux et je n'interviendrai donc pas
24 dans ce dossier. »

25 R. Donc, bonjour, Madame la Régisseuse. Premièrement,

1 pour la nuance entre séance d'information ou, bon,
2 rencontre de présentation de la preuve et une
3 séance de travail, je vous dirais que vous avez
4 raison dans le sens où de ce que moi j'ai participé
5 dans le passé, quand il y avait des séances de
6 travail.

7 Effectivement, une séance de travail,
8 habituellement, c'est sur un sujet en particulier.
9 Habituellement, on va - c'est au besoin et c'est
10 quand il y a vraiment quelque chose de complexe où
11 on gagnerait à rassembler tout le monde et à
12 préciser, parce qu'il y a beaucoup de détails,
13 parce que c'est complexe. Alors là, on peut à ce
14 moment-là aller plus en profondeur dans le sujet si
15 la preuve n'était pas suffisamment éloquente ou
16 s'il reste encore quelques interrogations, ça nous
17 permet, justement, de préciser tout ça, d'aller en
18 profondeur, d'amener de nouveaux éléments, là, pour
19 aider à la compréhension.

20 Donc, contrairement à la séance
21 d'information où - puis là j'ai un peu de
22 difficulté à dire vraiment c'est quoi l'objectif de
23 la séance d'information. Parce que, comme je vous
24 expliquais, historiquement, elle avait un objectif
25 précis. Donc, elle a été mise en place lors du

1 processus d'ententes négociées parce que, à
2 l'époque - pardon - donc à l'époque, il y avait une
3 bonne partie du dossier tarifaire qui était négocié
4 avec les intervenants qui participaient au dossier.

5 Et donc, quand on arrivait aux résultats
6 finaux, avant de les présenter à la Régie, il y
7 avait encore cet exercice-là où on se rencontrait
8 encore avec les intervenants au dossier sur
9 cette... toutes les portions qui étaient négociées
10 avec eux pour voir les résultats, en discuter, puis
11 voir s'il n'y avait pas... il n'y avait pas des
12 modifications à apporter. Donc, préalablement,
13 même, au dépôt du rapport annuel. Donc, cette
14 rencontre-là, elle avait un objectif très précis
15 dans le cadre du PEN. Ensuite, quand elle a été...
16 elle s'est poursuivie par la suite, bien, on
17 jugeait que ça permettait de discuter de la preuve.

18 Maintenant, effectivement, quand on a
19 commencé, il y avait une trentaine de pièces dans
20 le dossier. Donc, on présentait. Effectivement, il
21 y avait plus ou moins, je vous dirais, de
22 questions. Énergir... Il y avait deux représentants
23 d'Énergir, simplement, là, qui présentaient pièce
24 après pièce du dossier, disaient : « Bien, voici,
25 ce qu'on dégage de celle-ci, voici ce qu'on... »

1 Parce qu'on savait qu'il y avait... puis c'était
2 assez tôt en janvier aussi, donc on savait que
3 probablement les lecteurs de notre preuve n'avaient
4 pas eu le temps de tout, tout, tout scruter encore.
5 Alors, on présentait les grandes lignes pour les
6 aider éventuellement dans leur... lorsqu'ils
7 allaient vraiment le lire en profondeur, avoir déjà
8 d'emblée une idée d'où on s'en allait.

9 Maintenant, quand on multiplie par plus de
10 « plus de trois » le nombre de pièces, à un moment
11 donné, il s'est avéré qu'on ne pouvait plus
12 présenter comme ça chacune des pièces qui
13 constituaient le dossier. Alors, c'est là où on a
14 changé le mode et c'est là où je vous dirais qu'on
15 a perdu de plus en plus... on s'est éloigné d'un
16 objectif ou on s'est éloigné de la plus-value qu'on
17 y gagnait. Parce que, là, est-ce que... étant donné
18 qu'on ne pouvait plus présenter les grandes lignes
19 de chacune des pièces, bien, là, à savoir : « Est-
20 ce que la lecture avait déjà été faite de la
21 preuve? Est-ce qu'elle était déjà bien comprise?
22 Est-ce qu'on répète des affaires qu'on n'avait pas
23 besoin? Est-ce qu'on apporte une information qui
24 est superflue? » Nous, je crois que, dans un
25 dossier de ce genre-là où, effectivement, vous

1 l'avez bien souligné, il n'y a pas de nouvelles
2 stratégies qui vont être mises en place. En fait,
3 ça se limite quand même à analyser les résultats,
4 ça se limite à s'assurer que tous les principes qui
5 ont été établis dans le passé ont bien été
6 appliqués.

7 Fait que, dans ce cadre-là, est-ce que la
8 preuve n'est pas suffisante à elle-même pour
9 l'intervenant, à la lecture, pour décider s'il y a
10 un besoin d'intervenir? S'il y a un enjeu complexe?
11 Parce que, effectivement, comme on vous l'a
12 souligné, quand c'est complexe, bien, probablement
13 que le format en tant que tel qui est très informel
14 de la rencontre vient court-circuiter un peu
15 l'objectif d'allègement puis de... Parce que je ne
16 suis pas sûre qu'on va se... vraiment se sauver des
17 demandes de renseignements étant donné le caractère
18 assez limité de l'information qui peut être
19 transmise dans ces rencontres-là.

20 Q. [40] Merci. J'aurai une autre question, c'est
21 que... ce que je comprends, c'est que dans le
22 forum... dans la façon de faire du rapport annuel,
23 actuellement, c'est que les intervenants, sans être
24 reconnus « intervenants », peuvent à cette
25 rencontre d'information là poser des questions sans

1 être reconnus comme intervenants. Tandis que si on
2 accède à votre proposition de ne plus procéder de
3 la sorte, à ce moment-là, pour poser des questions
4 à Énergir, les personnes intéressées devront être
5 reconnues préalablement intervenants avant de
6 pouvoir poser des questions. Il y a comme une étape
7 réglementaire, disons, pour les intervenants, qui
8 fait qu'on... quand on regarde le processus
9 actuel... là, j'ai bien entendu, là, de la
10 complexité que ça constitue pour vous, mais pour
11 les intervenants, ils n'ont pas cette étape
12 additionnelle là et que, ça, ça constitue pour eux,
13 probablement, un allégement réglementaire.

14 Alors, la question, c'est si on accède à
15 votre demande et que les intervenants, maintenant,
16 pour poser des questions sur le rapport annuel, la
17 seule façon de faire qu'il y aurait, ça serait
18 d'être reconnu au départ intervenant et ensuite de
19 poser des questions ou, si possible, si... s'il y a
20 lieu, de faire une séance de travail. Est-ce que
21 vous évaluez que ça pourrait comporter comme risque
22 d'avoir plus de demandes d'intervention et, du même
23 fait, plus de demandes de renseignements pour vous?
24 R. Je vous donnerais... je reviendrais un peu avec...
25 c'est l'oeuf ou la poule. Ou la poule ou l'oeuf,

1 là. En fait, est-ce que les... la rencontre de
2 présentation permet d'avoir moins de demandes
3 d'intervention ou il y a moins de demandes
4 d'intervention parce qu'il y a une rencontre
5 d'information? Puis la réflexion qu'on a eue
6 concernant ce point-là c'est... c'est davantage que
7 c'est la nature du dossier qui fait en sorte qu'il
8 y a moins de demandes d'intervention dans un
9 rapport annuel. Quand je vous soumettais tantôt
10 l'analyse des dernières années, de l'historique des
11 cinq dernières années, les demandes d'intervention
12 dans un rapport annuel, d'emblée il y en a déjà...
13 c'est pas parce qu'il n'y en a pas, il y en avait
14 eu dix (10) dans les dernières années, mais
15 uniquement cinq d'autorisées par la Régie, que la
16 Régie a jugé utiles à ses délibérations,
17 contrairement à un autre dossier... et là j'avais
18 pris l'exemple d'un rapport annuel, d'un dossier
19 tarifaire, où il était très, très rare que la Régie
20 se prive d'une intervention d'un groupe pour...
21 pour l'aider dans ses délibérations, dans ses
22 recommandations. Alors ça aussi c'est un indice que
23 c'est probablement plus parce qu'il n'y a pas de
24 matière complexe dans laquelle intervenir, qu'il y
25 a moins de demandes d'information. Et alors à ce

1 moment-là Énergir ne croit pas que l'abolition
2 d'une rencontre de présentation ferait en sorte
3 d'augmenter les demandes... les demandes
4 d'intervention. Et advenant qu'il y ait des
5 demandes d'intervention, bien à ce moment-là la
6 Régie sera en mesure de juger de l'utilité, pour
7 elle, de l'intervention qui lui est soumise, là.

8 Q. **[41]** Merci, je n'aurai pas d'autres questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Madame Durand. Madame Gagnon?

11 Mme FRANÇOISE GAGNON :

12 Q. **[42]** Françoise Gagnon pour la Régie. Bonjour,
13 Madame Gauthier.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[43]** Juste un peu pour faire peut-être dans la même
16 ligne, là, de ce que vous avez dit et de ce que ma
17 collègue vous a dit, ma compréhension était que
18 quand on avait les séances d'information qui sont,
19 à mon avis, à plus haut niveau, ma compréhension
20 était que les intervenants qui allaient... pas les
21 intervenants, les personnes intéressées, je
22 m'excuse, les personnes intéressées et que c'était
23 suivant cette séance d'information-là que les
24 personnes intéressées disaient : bon, bien ça a
25 répondu à mes questions, je n'interviendrai plus au

1 dossier. Donc, c'est un peu ce que vous disiez :
2 l'oeuf et la poule ou la poule et l'oeuf, là.
3 Alors... mais ça, ça vous amenait aussi de
4 l'allégement réglementaire, dans le sens peut-être
5 pas au départ, mais après, donc après on n'a pas à
6 traiter des demandes d'intervention, des demandes
7 de DDR, des mémoires, des argumentations. Alors
8 tout ça est évité parce que la personne intéressée
9 dit : je ne viendrai pas faire une demande
10 d'intervention au dossier. Alors j'aimerais juste
11 vous entendre un peu là-dessus.

12 R. Oui, vous avez raison quand vous dites
13 qu'effectivement la séance d'information se tient à
14 beaucoup plus haut niveau que la séance de travail,
15 c'est ce qu'on disait un petit peu dans la question
16 précédente. Maintenant, vous avez aussi raison
17 quand vous dites que les demandes d'intervention
18 sont subséquentes à la tenue de la rencontre du
19 rapport annuel. Et effectivement, il est possible
20 qu'à la suite... je pense qu'il y a deux choses
21 dans la préparation de l'analyste et de
22 l'intervenant, qui sont préalablement à sa demande
23 d'intervenir dans le dossier, je pense que
24 premièrement il prend connaissance de la preuve.
25 Ensuite ici, dans ce genre de dossier, là, alors

1 qu'on n'en a pas dans d'autres dossiers, là, il y
2 avait en plus un échange... une journée, là,
3 d'échanges sur la preuve en tant que telle, ce
4 qu'on n'a pas dans les autres dossiers, et après ça
5 il faisait sa demande d'intervention.

6 Alors, est-ce que ça nous a évité... est-ce
7 que ça a allégé le processus? Bien, je réitère
8 encore qu'à notre avis c'est probablement davantage
9 lié à la nature du dossier dans lequel il est très
10 rare que quelque chose de complexe s'invite, et non
11 pas dû au fait qu'on a échangé sur la preuve en
12 plus de la lecture qui a été faite de la preuve par
13 l'intéressé au dossier, là.

14 Q. **[44]** Donc, c'est vraiment la nature du dossier qui
15 fait que les intervenants vont dire : « Non, je
16 n'ai pas besoin d'intervenir à ça. » Alors, je
17 comprends votre point de vue, là, je comprends très
18 bien. Ça complète ma question. Merci.

19 R. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Madame Gagnon.

22 Q. **[45]** Je n'aurai qu'une seule question puisque mes
23 collègues ont fait le tour des questions que
24 j'avais préparées aussi.

25 Lors de votre demande à l'automne dernier

1 de mettre fin à la rencontre d'information, là, qui
2 était prévue pour le début deux mille vingt-trois
3 (2023), un des intervenants avait souligné le fait
4 que dans son... dans son histoire, il avait posé
5 des questions en rencontre d'information, que la
6 réponse qui lui avait été donnée était : « Bien,
7 c'est trop complexe pour vous répondre aujourd'hui
8 en rencontre d'information. Donc, déposez une
9 demande de reconnaissance d'intervenant, puis vous
10 ferez une DDR. »

11 Puis, par la suite, la Régie ne l'a pas
12 reconnu comme intervenant, donc il n'a pas eu le
13 loisir de pouvoir poser sa question.

14 J'aimerais juste vous entendre sur cette
15 situation-là qui... qui mènerait des intervenants
16 qui auraient des questions pertinentes selon...
17 selon leurs intérêts, à ne pas pouvoir la poser du
18 fait qu'ils ne seraient pas reconnus comme
19 intervenants suivant le processus, si la rencontre
20 d'information n'avait pas lieu.

21 R. Dans tous les cas, c'est un peu ce qu'on abordait
22 tantôt. C'est effectivement, quand il y a quelque
23 chose de compliqué dans le dossier - pas
24 « compliqué », mais quelque chose qui est de
25 matière à débattre - qui s'invite dans le dossier,

1 ça peut arriver une année, là, qu'il y ait quelque
2 chose qui soit de matière à débattre.

3 Bien, dans ce cas-là, le format actuel
4 - bien en tout cas le format de la rencontre - nous
5 limite dans ce qu'on peut donner comme information.
6 T'sais, c'est verbal et puis... et effectivement,
7 c'est arrivé, et plus d'une fois malheureusement,
8 que durant la rencontre d'information on n'a pas
9 été en mesure de fournir toute l'information qui
10 était souhaitée par l'analyste.

11 Pour plein de raisons, là. Parce que ça
12 aurait exigé des tableaux, parce que ça aurait
13 exigé des... du matériel puis du temps dont on ne
14 dispose pas durant cette rencontre-là.

15 Maintenant, il n'a donc pas été en mesure
16 d'obtenir l'information dont il souhaitait en
17 rencontre d'information, et s'il n'a pas été
18 reconnu comme intervenant, bien il n'a pas pu la
19 poser non plus, plus tard.

20 Mais je vous dirais qu'à quelque part je
21 suis un peu les mains liées là-dedans. Je n'ai pas
22 le contrôle là-dessus parce que c'est aussi le cas
23 dans tous les dossiers, là. Dans tous les dossiers,
24 quand il y a quelque chose de complexe, on n'a pas
25 cette séance-là d'échanges au préalable.

1 Ce qui fait que quand un analyste a des
2 questions qu'il veut approfondir sur la preuve,
3 bien son mécanisme c'est d'être approuvé, d'être
4 autorisé, d'intervention dans le dossier et de
5 poser la question.

6 Alors, je pense que c'est à quelque part
7 cette muraille-là, cette procédure-là,
8 d'autorisation d'intervention, oui, à quelque part
9 elle limite le nombre de DDR qui vont être posées
10 dans tous les dossiers - c'est le cas dans tous les
11 dossiers - mais en quelque sorte j'imagine qu'elle
12 est là pour quelque chose cette procédure-là
13 d'autorisation d'une demande d'intervention. Alors,
14 j'imagine qu'il y a un coût-bénéfice qui est relié
15 à ça. Est-ce que c'est utile? Puis... Parce qu'il y
16 a quand même un... comme vous le dites, il y a
17 quand même un coût à intervenir dans un dossier,
18 des demandes de renseignements, des mémoires et
19 tout ça. Est-ce que, maintenant, le bénéfice que la
20 Régie va en retirer est supérieur? Alors, je pense
21 que, ça, moi, ça ne m'appartient pas, ça
22 n'appartient pas à Énergir cette portion-là. Mais
23 c'est le cas dans tous les dossiers, et pas
24 uniquement au rapport annuel.

25 Q. [46] Je vous remercie beaucoup. Ceci met fin aux

1 questions de la Formation. Donc, Madame Gauthier,
2 Madame Boulard, on vous remercie et vous êtes
3 libérées.

4 R. Merci.

5 Mme VALÉRIE BOULARD :

6 R. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci. Donc, nous pourrons passer à l'AHQ-ARQ. Je
9 ne sais pas, Maître Cadrin, si monsieur Raymond
10 avait une présentation ou s'il souhaitait
11 s'exprimer sur les questions qui ont été abordées
12 depuis le début. Comment vous voulez...

13 Me STEVE CADRIN :

14 Non, on n'avait pas annoncé de... Oui, bonjour,
15 Steve Cadrin, pour l'AHQ-ARQ, je m'excuse. On
16 n'avait pas annoncé de preuve. Je m'excuse, ce
17 n'était peut-être pas clair, là. On n'a pas une
18 preuve. On argumentera puis on vous expliquera
19 notre position en temps opportun.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Cadrin. Pour le GRAME, pour maître

1 Paquet, est-ce que c'est aussi la même chose? Je
2 crois que madame Moreau souhaitait s'exprimer selon
3 votre planification d'audience, à moins que je me
4 trompe.

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Oui, effectivement, Monsieur le Président. Madame
7 Moreau aurait une présentation, là, qui est assez
8 courte, là, pour pouvoir s'exprimer, en fait, sur
9 les questions qui avaient été énoncées, là, dans
10 votre correspondance écrite également, là, ce
11 matin.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parfait. Madame Moreau peut allumer sa caméra,
14 qu'on puisse l'assermenter, Madame la Greffière.
15 Voilà, madame Moreau.

16

17 PREUVE DU GRAME

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce dix-huitième
20 (18^e) jour du mois de mai, A COMPARU :

21

22 NICOLE MOREAU, analyste pour le GRAME, ayant une
23 place d'affaires au 84, rue Saint-Pierre, Chambly
24 (Québec);

25

1 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Q. [47] Alors, peut-être juste pour débiter, Madame
3 Moreau, là, en introduction, il y a eu certaines
4 questions qui ont été posées par Monsieur le
5 Président. Donc, si vous voulez peut-être répondre,
6 là, à la première question où la Régie, la
7 Formation, a fait référence à la pièce B-0007, aux
8 pages 4, 5 où Énergir indiquait en fait les
9 objectifs de la rencontre d'information qui sont de
10 répondre, là, aux interrogations des intervenants
11 pour alléger le processus réglementaire en leur
12 permettant d'identifier s'il y a des éléments, dans
13 le rapport annuel, qui vont nécessiter ou non leur
14 intervention. Et le deuxième objectif qui était
15 possiblement réduire la quantité de demandes de
16 renseignements écrites.

17 Donc, du point de vue du GRAME, est-ce que
18 ces objectifs-là ont été atteints lors des
19 dernières rencontres d'information?

20 R. Oui. Oui, bonjour. Bonjour, Monsieur le Président
21 et les Membres du banc. Nicole Moreau pour le
22 GRAME.

23 Alors, je dirais que l'objectif a été
24 atteint, évidemment, pour la deuxième... l'objectif
25 sur le... excusez-moi, sur le... avoir

1 l'information suffisante, finalement, pour pouvoir
2 décider si on... le GRAME fait une demande
3 d'intervention.

4 Pour la question de réduire les DDR, là,
5 peut-être que je fais un petit aparté, évidemment,
6 la rencontre d'information, c'est très différent
7 d'une rencontre de travail qui survient, elle, une
8 fois le processus bien entamé, bien avancé dans le
9 dossier. Donc, on ne croit pas que...L'objectif,
10 finalement, de la rencontre de travail, c'est de
11 réduire le nombre de demandes de renseignements.
12 Donc, on pensait, ici, on écoute depuis ce matin,
13 qu'on s'éloigne un peu de l'objectif qui est d'une
14 séance d'information dont l'audience aujourd'hui a
15 pour objet. Pourquoi? Parce que cette... la séance
16 d'information, c'est un processus complètement
17 différent qui vise plutôt - en tout cas, de notre
18 point de vue - à élargir la participation du public
19 en amont du processus de demande d'intervention.

20 Alors pour répondre aux autres
21 interrogations, est-ce que la période est
22 raisonnable? Pour nous, la période est raisonnable
23 pour une rencontre d'information particulièrement
24 quand c'est au début de février. Ça nous a donné le
25 temps suffisamment de regarder les pièces qui nous

1 préoccupent et qu'on aborde régulièrement dans les
2 dossiers tarifaires. Évidemment, pour une rencontre
3 de travail la période ne serait pas suffisante.
4 Est-ce que les frais sont raisonnables pour une
5 rencontre d'information? On croit que oui. Oui,
6 parce que ce qu'on fait c'est qu'on regarde
7 globalement qu'est-ce qu'il y a là-dedans puis est-
8 ce que finalement, comme on connaît déjà bien les
9 dossiers tarifaires, bien on peut aller voir les
10 résultats, les écarts, donc on sait un peu où est-
11 ce qu'on s'en va. Donc, est-ce que les frais sont
12 raisonnables pour ça? Oui, pour une rencontre
13 d'information. Évidemment, ce ne le serait pas pour
14 une rencontre de travail, où on aurait eu à
15 préparer l'ensemble de nos demandes de
16 renseignements au préalable pour... pour avoir un
17 certain nombre de réponses. Évidemment, dans les
18 rencontres de travail, on le sait bien, c'est un
19 processus qui est très connu, on le vit dans de
20 nombreux dossiers et on sait très bien qu'on doit
21 reposer les questions par écrit lorsqu'elles sont
22 importantes pour notre... pour notre preuve, pour
23 avoir des écrits. Donc, c'est un processus qui...
24 qui est connu et auquel on... on travaille.

25 Maintenant peut-être le dernier point pour

1 la contribution par rapport au GRAME. Donc, pour
2 nous, lors du processus décisionnel du GRAME, à
3 savoir s'il juge nécessaire et utile de participer
4 au dossier de fermeture, la rencontre d'information
5 s'avère, dans certains cas elle est importante,
6 dans d'autres cas bien on... plus ou moins. Vous
7 savez, c'est... ça va dépendre de ce qui s'est...
8 ce qui est présenté au dossier, mais ça nous permet
9 généralement d'avoir des réponses préliminaires à
10 nos préoccupations. Et donc, de déterminer si le
11 GRAME déposera ou non une demande d'intervention.
12 Après ça, bien il y a tout le processus. Des fois,
13 on est intéressé et on est refusé au dossier. Sauf
14 qu'on a... en ayant participé à la demande
15 d'informa... excusez-moi, à la séance
16 d'information, bien ça nous permet, dans certains
17 cas, de pouvoir déposer des commentaires. Parce
18 qu'il y a des choses souvent qui nous accrochent,
19 qui sont importantes pour nous.

20 Je vais vous donner un exemple. Ça concerne
21 la nature des dossiers des rapports annuels dont
22 Énergir fait état dans sa réponse 1.2.4. On vous
23 soumet que le dossier de fermeture fait également
24 l'objet de demandes de fin de suivi.

25 On avait un cas qui nous préoccupait

1 beaucoup concernant la comparaison des montants du
2 PRC, PRRC avec ceux du CASEP et des programmes du
3 PGEÉ, qui a été requis dans la décision D-2018-096
4 au paragraphe 112.

5 Donc, dans ce cas-là en fait, on avait
6 travaillé fort plusieurs années justement pour
7 requérir ce suivi-là, on avait réussi à le gagner.
8 Et là, dans le dossier de fermeture Énergir demande
9 la fin du suivi. Donc, évidemment, comme c'était
10 pas un gros enjeu, la Régie nous a permis de
11 déposer des commentaires. On a quand même fait
12 partie du processus, mais ça nous a permis de... la
13 séance d'information nous a permis quand même de...
14 de tâter le pouls pour les autres sujets qu'on
15 avait retenus, que celui-là qui était... en tout
16 cas celui qui était le plus important pour nous.
17 Donc, on a déposé des... des commentaires et
18 finalement ils ont été pris en compte par la Régie
19 dans sa décision. Donc, ça a été utile pour nous.

20 Donc, pour le GRAME, du côté de
21 l'intervenant cette rencontre-là ça constitue un
22 allègement réglementaire pour l'organisme. Pour
23 nous, c'est utile.

24 Nous soumettons respectueusement à la Régie
25 qu'il ne faut pas perdre de vue l'objectif d'un

1 dossier de fermeture, lequel est un processus
2 nécessaire permettant un examen, notamment en
3 regard de l'intérêt public. En ce sens, la
4 rencontre d'information permet la participation
5 élargie à cet examen par un plus grand nombre
6 d'intervenants lors de cette étape préliminaire.
7 Donc, ça nous permet de mieux cibler les enjeux
8 qu'ils pourraient aborder également dans le dossier
9 tarifaires subséquents.

10 Donc, par exemple, la recherche de
11 solutions lorsque des écarts sont constatés entre
12 les prévisions et les résultats des programmes
13 d'efficacité énergétique. En ce sens-là, c'est
14 comme... le dossier de fermeture c'était... ça clôt
15 la boucle du dossier tarifaire. C'est pour ça que
16 c'est si important pour nous. Si on le fait pas au
17 moment du dossier tarifaire, bien on va le faire...
18 excusez-moi, au dossier de fermeture, on va sortir
19 toutes ces pièces-là puis on va le faire au dossier
20 de... au dossier tarifaire, parce qu'on va avoir
21 besoin de faire le lien entre les deux, c'est
22 absolument nécessaire.

23 Donc, pour nous, c'est un... c'est un
24 processus, le dossier tarifaire, le dossier de
25 fermeture, c'est un ensemble qui nous apporte les

1 informations pertinentes à chaque année.

2 Maintenant, on a peut-être des suggestions.

3 Des suggestions, on a entendu... on a entendu que
4 - et là j'étais participante à l'époque - on se
5 rappelle, je me rappelle les dossiers de fermeture,
6 les rencontres d'information, faisaient l'objet de
7 courtes présentations sur des sujets d'ensemble et
8 c'était très intéressant parce que ça permettait un
9 peu à tout le monde de faire le suivi de ce qui
10 s'est passé durant le cours de l'année et de nous
11 faire une idée aussi d'où est-ce qu'on s'en va.

12 Comme je vous disais, on est rendu là, puis
13 après ça qu'est-ce qu'on va faire dans le futur
14 dans la prochaine année tarifaire en fonction des
15 résultats qu'on a constatés. Donc, évidemment, nous
16 sommes favorables au maintien de la rencontre
17 d'information, mais on suggère quelques
18 modifications à son déroulement.

19 Donc, on suggérerait qu'avant la rencontre,
20 les intervenants feraient part de leurs
21 préoccupations lors d'une correspondance à la
22 Régie.

23 Donc, dans ce cas-là, comme la rencontre a
24 été décalée en février, ça donnerait le temps en
25 début... début janvier que les intervenants

1 déterminent finalement des enjeux généraux, là,
2 sans vraiment préparer déjà leurs DDR entre-temps.

3 Donc, ça donnerait le temps aussi à la
4 Régie de déterminer, bon, cette fois-ci, cette
5 année, on va aborder tel type d'enjeu. On va
6 regarder, bon, les indices de service de qualité,
7 où est-ce qu'on en est rendu parce que c'est quand
8 même quelque chose d'important. Peut-être les
9 résultats, pour nous, les résultats des programmes
10 en efficacité énergétique, les écarts, c'est quoi
11 les problèmes rencontrés, puis où est-ce qu'on s'en
12 va.

13 Et si il y a des nouvelles demandes
14 spécifiques qui, finalement, arrivent comme celles
15 de mettre fin à certains suivis, ça pourrait être
16 expliqué pourquoi. Mais évidemment, d'autres
17 intervenants pourraient avoir d'autres types de
18 sujet.

19 Suite à ça, bien la Régie prendrait une
20 décision. Bon, parce que comme c'est une... c'est
21 une rencontre d'information plus globale,
22 évidemment, préparer des questions plus
23 spécifiques.

24 On a bien écouté, là, le témoignage
25 d'Énergir et on est d'accord avec ça. Quand on

1 commence à aller beaucoup plus loin, ce n'est pas
2 l'objet d'une rencontre d'information, ça, c'est
3 l'objet d'une rencontre de travail qui surviendrait
4 plus avant.

5 Et là, je pense - nous croyons - que les
6 intervenants vont... peuvent faire valoir ça dans
7 une demande d'intervention élaborée sur leurs
8 préoccupations et devenir intervenants par la
9 suite.

10 Donc, les sujets plus complexes, ça serait
11 plutôt abordé directement lors de l'étude du fond
12 et faire l'objet de DDR de la part des intervenants
13 lors d'une séance de travail qui porterait
14 spécifiquement sur ce sujet-là. Comme d'ailleurs ce
15 qui se passe dans l'ensemble des dossiers
16 tarifaires et autres, c'est un processus qui est
17 bien connu.

18 Alors, je pense que - j'espère avoir fait
19 le tour des questions de la Régie et je vous
20 remercie.

21 Q. **[48]** Peut-être juste pour préciser, Madame Moreau.
22 Votre... votre recommandation, en fait, ce serait
23 de maintenir un peu le processus qui avait été
24 retenu dans le cadre de la rencontre du neuf (9)
25 février en permettant aux intervenants de poser des

1 questions, là, de cibler les pièces et peut-être de
2 poser des questions par écrit à l'avance à Énergir.

3 R. Oui.

4 Q. **[49]** Mais qu'avant...

5 R. Oups, j'ai oublié cette partie-là.

6 Q. **[50]** C'est ça. Mais qu'avant, en fait, la Régie
7 puisse déterminer quels enjeux seraient abordés
8 lors de la rencontre d'information pour peut-être
9 limiter, là, le nombre... le nombre de questions.
10 Est-ce que c'est ça?

11 R. Oui oui oui, exactement. Ça pourrait faire l'objet
12 de notre proposition de modification. Une fois que
13 les enjeux ont été... les enjeux ont été ciblés par
14 la Régie, les intervenants pourraient déposer des
15 questions préalables.

16 Évidemment, ce qu'on espère, évidemment,
17 dans cette rencontre-là, une fois que les enjeux
18 sont - et là je vois que j'ai sauté par-dessus un
19 petit quelque chose ici - donc on suggère qu'une
20 courte présentation soit faite par Énergir sur ce
21 sujet-là pour faire un peu le tour de la question.
22 Puis après ça il y aurait les questions des... des
23 intervenants, qui pourraient être posées. Merci,
24 Maître Paquet.

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Je vous remercie. Ça complète pour notre
3 présentation, Monsieur le Président.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Madame Moreau. Je crois que maître Cadrin
6 avait indiqué qu'il n'avait pas de questions en
7 contre-interrogatoire, juste pour être certain.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Vous m'avez comme un peu pris par surprise parce
10 que j'avais indiqué effectivement que j'avais pas
11 de questions, ça fait que j'étais...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Je voulais juste être certain que vous n'avez pas
14 changé d'idée.

15 Me STEVE CADRIN :

16 ... avec les boutons partout, là. Alors j'ai pas de
17 questions, je n'en aurai pas pour les autres, sous
18 réserve, mais je me manifesterai peut-être en
19 apparaissant à l'écran, compte tenu que je suis le
20 premier. Donc, vous n'aurez pas besoin de me poser
21 la question, j'aurai mon... mon visage à l'écran.

22 LE PRÉSIDENT :

23 C'est bon, merci, Maître Cadrin.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui, mais écoutez, en entendant les... les témoins,
5 là, est-ce qu'il serait possible de faire entendre
6 monsieur Gosselin? On ne l'avait pas indiqué, mais
7 je pense qu'il... compte tenu que ce sont des
8 personnes qui participent à ces séances-là, les
9 avocats n'y sont pas, je pense que leur té... leur
10 apport est important et monsieur Gosselin m'indique
11 qu'il serait prêt à... à être présent pour quelques
12 minutes, donner un peu sa... la réalité qu'il vit,
13 là.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, on le fera après... après le contre-
16 interrogatoire complet du GRAME, sans problème.
17 C'est moi qui ai inversé le GRAME et la FCEI dans
18 mon calendrier.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 O.K. Parfait.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Désolé. Donc, est-ce que... donc, vous n'avez pas
23 de questions, Maître Turmel, pour le GRAME?

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Non.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Neuman?

3 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Q. **[51]** Oui. Oui. Bonjour. Oui, bonjour, Monsieur le
5 Président, Mesdames les Régisseuses, Dominique
6 Neuman pour SÉ-AQLPA. Oui, j'aurai quelques
7 questions à madame Moreau. Bonjour, Madame Moreau.

8 R. Bonjour.

9 Q. **[52]** Oui. Vous avez mentionné que la formule de la
10 séance... de la rencontre d'information permet
11 d'élargir le cadre des intervenants ou l'ampleur
12 des intervenants qui peuvent... qui peuvent ainsi
13 participer. Corrigez... corrigez-moi si je me
14 trompe, est-ce qu'il est exact que de toute façon
15 les intéressés qui participent à cette rencontre
16 d'information doivent déjà au préalable être des
17 intervenants reconnus dans le dossier antérieur.
18 Est-ce que je... est-ce que c'est exact?

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[53]** D'accord. Par ailleurs, vous avez proposé
21 qu'il y ait une modification à la formule actuelle
22 selon laquelle il y aurait des échanges par
23 lesquels les intervenants pourraient suggérer des
24 listes de... une sous-liste de sujets qui devraient
25 faire l'objet d'une présentation plus particulière

1 et la Régie trancherait et établirait cette liste.
2 Est-ce que, dans votre recommandation, est-ce que
3 ce serait tous les intervenants donc qui
4 participent à la rencontre d'interv...
5 d'information qui pourraient prendre part à ce
6 processus pour établir cette liste ou est-ce qu'il
7 faudrait au préalable être de nouveau reconnu comme
8 étant un intervenant dans le dossier de la cause du
9 rapport annuel?

10 R. Non, je ne suggère pas de compliquer les choses.
11 Restons simples, on parle d'allègement
12 réglementaire. Donc, comme ils sont reconnus
13 d'office pour la rencontre d'information, bien
14 simplement ils pourraient faire savoir les sujets
15 auxquels ils sont intéressés, peut-être dire un peu
16 pourquoi, puis la Régie trancherait là-dessus, sur
17 les sujets par la suite.

18 Q. **[54]** D'accord. Je vous remercie beaucoup. Par
19 ailleurs, madame... madame Gauthier, en réponse
20 tout à l'heure à une question de monsieur le
21 régisseur Émond, a indiqué qu'il arrive... qu'il
22 arrive des fois que lors de la séance... lors de la
23 rencontre d'information, que le personnel d'Énergir
24 ne soit pas en mesure de répondre aux questions qui
25 sont posées et réfère plutôt les intervenants...

1 les intéressés à se faire reconnaître comme
2 intervenants et ensuite poser des demandes de
3 renseignements écrites. Est-ce que vous avez vous-
4 même eu ce genre d'expérience ou... lors de votre
5 participation à des séances... à des rencontres
6 d'information?

7 R. En fait, pas de souvenir, non, parce que finalement
8 on a toujours considéré la séance d'information
9 comme une séance d'information et non pas comme une
10 séance de travail. Donc, on n'avait pas préparé des
11 questions vraiment sophistiquées pour les avoir
12 avant, donc c'était plus général, des orientations
13 pour pouvoir déterminer justement si on allait par
14 la suite être intéressés au dossier. Mais peut-être
15 que monsieur Théorêt - à l'époque, il était
16 directeur du GRAME - l'aurait fait sur les
17 programmes en efficacité énergétique, sur le double
18 comptage. Je sais qu'il a participé dans ce cas-là,
19 mais pour revenir loin, mais de mon souvenir, dans
20 notre cas, ça ne s'est pas produit.

21 Q. [55] D'accord. D'accord, je vous remercie beaucoup.

22 R. Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Neuman. Maître Sauriol, pour Énergir.

25

1 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me JULIE SAURIOL :

2 Oui, merci.

3 Q. **[56]** J'aurai une question, Madame Moreau. Julie
4 Sauriol procureure d'Énergir. J'aimerais juste
5 m'assurer de bien comprendre la proposition ou la
6 suggestion que vous proposez. Si j'ai bien compris,
7 bon, vous souhaiteriez le maintien de la rencontre
8 d'information, mais à la différence de ce qu'on a
9 proposé cette année, c'est-à-dire qu'Énergir puisse
10 recevoir suffisamment d'avance, là, les sujets ou
11 les questions plus spécifiques qu'on aimerait...
12 que les intervenants aimeraient aborder. Vous
13 souhaiteriez aussi que la Régie identifie les
14 enjeux ou des sujets au préalable. Donc, j'aimerais
15 comprendre en quoi cette proposition-là favorise
16 l'allégement réglementaire?

17 R. Mais, en fait, on est sensible à vos
18 préoccupations, c'est-à-dire du devoir de mettre à
19 la disposition un grand nombre de personnes à
20 mobiliser pour assurer un transfert d'information
21 pertinent. Puis on sait que parfois il peut y avoir
22 des sujets vraiment plus pointus, plus techniques,
23 finalement, et là, ça demande à peu près que tout
24 le monde soit sur un pied d'alerte tandis qu'en
25 élaborant sur des sujets spécifiques, en gardant ça

1 sous la forme d'une séance d'information et non pas
2 une séance de travail, gardons la forme « séance
3 d'information » et transférons-nous pas dans une
4 séance de travail, finalement. Énergir pourrait...
5 je ne sais pas, s'il y a trois ou quatre sujets,
6 bien il va retenir trois ou quatre personnes qui
7 vont faire une présentation générale. Puis par la
8 suite, s'il y a des questions plus spécifiques qui
9 ne peuvent pas être répondues, bien je pense que
10 vous pourriez, en toute logique, transférer ces
11 intervenants-là à aller à une demande
12 d'intervention puis à quelque chose de plus poussé
13 si on reste dans le concept d'une séance
14 d'information, là. Parce que c'est comme si on
15 essaie de mixer le tout puis de faire à la fois une
16 séance d'information puis à la fois une séance de
17 travail, bien je pense qu'on devrait revenir à
18 l'ancienne formule d'une façon générale pour aller
19 vraiment vers la séance d'information qui, elle,
20 permet finalement d'élargir la participation dans
21 un contexte d'intérêt public et aussi d'alléger
22 éventuellement les demandes d'intervention. Donc,
23 c'est un peu ça qu'on voulait simplifier.
24 Finalement, on propose de vous simplifier la tâche
25 avec... revenir à l'idée d'une séance d'information

1 et ne pas aller trop vers la séance de travail qui,
2 elle, pourra être proposée par la Régie par la
3 suite dans un processus habituel. Je ne sais pas si
4 ça répond à votre question?

5 Q. [57] Oui, en partie. Mais si je comprends bien,
6 vous proposez quand même que la Régie identifie
7 elle aussi donc des sujets qui seraient abordés
8 dans le cadre de cette rencontre d'information là,
9 au préalable?

10 R. O.K. Peut-être que je n'ai pas été très claire.
11 C'est-à-dire que les intervenants transfèrent les
12 enjeux pour lesquels il y a des intérêts et la
13 Régie va trancher pour déterminer des enjeux qui
14 sont plus... qui font plus l'objet, finalement,
15 d'une séance d'information. Parce que, s'il y a
16 quelque chose de très pointu, je ne sais pas, sur
17 le tarif de réception, bien ça peut durer un après-
18 midi, mais peut-être que la Régie va décider, va
19 dire : « Non, ça ne sera pas là que ça va se faire.
20 Ça va se faire dans le cadre d'une séance de
21 travail éventuellement, là, au besoin. » Donc,
22 c'est un peu ça, la Régie va pouvoir cibler qu'est-
23 ce qui va dans une séance d'information plus
24 générale que qu'est-ce qui va dans une séance
25 plus... dans une séance de travail plus poussée

1 dans un cadre d'une demande d'intervention.

2 Q. [58] Merci. Merci pour les explications. Je n'ai
3 plus d'autres questions.

4 R. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Sauriol. Donc, pour la formation,
7 Madame Durand?

8 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

9 Mme SYLVIE DURAND :

10 Q. [59] Oui. Bonjour, Madame Moreau. J'aurais une
11 seule question : dans la mesure où la Régie
12 accepterait de mettre fin aux séances d'information
13 telles qu'elles le sont actuellement, là, comment
14 est-ce que vous... puis qu'on revenait à un
15 processus « normal », là, je dirais entre
16 guillemets, là, comment est-ce que vous adapteriez
17 votre manière d'examiner le rapport annuel, là?
18 Juste pour avoir une idée, oui.

19 R. Bon, on va faire un peu ce qu'on fait dans le
20 dossier de Gazifère pour lequel on participe
21 régulièrement aux dossiers... aux dossiers de
22 fermeture.

23 Donc, on identifierait notre liste de
24 sujets, puis en espérant - je dirais que... je vais
25 vous dire un petit secret - c'est qu'on va

1 évidemment viser plus large, hein, parce qu'on
2 espère si... Parfois, vous savez, les intervenants,
3 on a un sujet qui est très, très important, puis on
4 a des sujets, bon, ils sont un peu plus
5 accessoires, mais ils font partie quand même des
6 éléments qu'on pourrait aborder si on était
7 intervenant.

8 Donc, évidemment, si on a un sujet très
9 important pour nous, on va mettre le maximum pour
10 pouvoir être intervenant. Si on ne l'est pas, bien
11 à ce moment-là, bien on va essayer de déposer des
12 commentaires par la suite.

13 Mais c'est un peu notre processus que c'est
14 sûr qu'on va avoir plus de travail à faire pour
15 pouvoir être intervenant si on... si on pense que
16 quelque chose est très important.

17 Mais c'est certain que si on était dans une
18 séance de travail, on pourrait peut-être déterminer
19 que ce n'était pas aussi important qu'on pensait
20 ou... ou je ne sais pas comment vous dire ça
21 comment on procède.

22 On procède de cette manière-là, les sujets
23 les plus importants, puis les sujets les plus
24 connexes, là. Donc, c'est certain que pour nous ça
25 demande plus de travail.

1 Q. **[60]** Je vous remercie, je n'aurai pas d'autres
2 questions.

3 R. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Q. **[61]** Merci, Madame Durand. Donc, François Émond
6 pour la formation. J'aurais quelques questions,
7 Madame Moreau. Juste pour revenir sur votre
8 suggestion.

9 Donc, vous soumettriez les questions et
10 enjeux sur lesquels vous voudriez intervenir lors
11 de la rencontre d'information, puis les
12 intervenants reconnus feraient la même chose, et la
13 Régie devrait rendre une décision sur quels sont
14 ces enjeux et sujets-là qui sont pertinents à la
15 rencontre d'information.

16 Donc, allégement réglementaire potentiel
17 pour Énergir, mais pas allégement pour la Régie...

18 R. Pas pour la Régie.

19 Q. **[62]** ... puisqu'une décision de plus doit venir.
20 Donc, on est d'accord là-dessus?

21 R. Oui, je comprends ça.

22 Q. **[63]** Mais est-ce qu'il n'y a pas un danger avec ça
23 si la Régie retire des sujets ou enjeux sur
24 lesquels vous voulez intervenir que vous deviez
25 soumettre une demande d'intervention formelle par

1 la suite pour être reconnu par la Régie pour poser
2 des demandes de renseignements parce que ce sujet-
3 là n'a pas été retenu pour la rencontre
4 d'information?

5 R. C'est certain que c'est un bon point que vous
6 faites... que vous faites valoir. Je vais peut-être
7 clarifier, peut-être une petite chose. Je vous
8 écoutais, il est certain qu'on pense qu'il faut
9 d'abord envoyer les enjeux d'abord, la Régie
10 tranche sur des enjeux plus globaux parce qu'on est
11 dans une séance d'information.

12 Puis, par la suite, bien si on n'a pas
13 réussi à vous convaincre en quelques... quelques
14 paragraphes, bien on... je pense qu'on vivra avec.

15 Mais je reviens toujours à l'idée, là,
16 parce qu'on s'est posé la question : qu'est-ce que
17 c'est une séance d'information? T'sais, on l'a
18 vécue depuis - ça fait plus que dix-sept (17) ans
19 que je travaille avec le GRAME - donc à chaque
20 année, je suis allée à ces séances d'information
21 là.

22 Et au départ, c'était beaucoup plus
23 informel, c'était une présentation d'Énergir. Mais
24 là, ça a bifurqué vers une semi-séance
25 d'information par rapport à une séance de travail.

1 Mais la séance d'information, pour nous,
2 c'était important pour boucler la boucle
3 finale. On est tout... on a participé au
4 dossier tarifaire, puis là on veut voir qu'est-ce
5 qui est arrivé. Puis là, s'il y a des lumières qui
6 s'allument à ce moment-là, mais... mais là on fait
7 une demande d'intervention. On l'a fait quelques
8 fois, mais pas... pas à toutes les années.

9 Mais là, on tentait de répondre à une
10 préoccupation d'Énergir qui dit que, bien, les
11 sujets se sont multipliés, les problématiques se
12 sont multipliées, et là on se demandait est-ce
13 qu'on ne pourrait pas cibler... cibler finalement
14 quelques enjeux plus importants, puis faire une
15 courte présentation là-dessus.

16 Évidemment, je suis certaine que si
17 certains intervenants qui trouvent un sujet très,
18 très important, ils vont peut-être vous convaincre
19 d'avoir une présentation là-dessus. Mais il n'y a
20 pas de solution parfaite je dirais, mais c'était...
21 Je ne sais pas si ça répond à votre question?

22 Q. [64] Oui, tout à fait. Une autre question : est-ce
23 que je peux... on peut présumer qu'au fil... au
24 cours des dernières années, vous n'avez pas soumis
25 de demande d'intervention formelle parce que vous

1 aviez eu réponse à vos interrogations lors de la
2 rencontre d'information?

3 R. Mais peut-être... à un certain moment donné je me
4 rappelle on devait participer à la rencontre
5 d'information et là finalement il n'y a pas
6 vraiment comme de lumières qui se sont allumées
7 pour dire : ah, là c'est important. On n'avait
8 peut-être pas nécessairement de préoccupation
9 particulière au départ. Parfois, on en a, comme je
10 vous mentionnais un peu plus tôt une demande de fin
11 de suivi, c'est déjà... c'est arrivé plusieurs fois
12 d'ailleurs, donc ça... tout de suite on voit ça. On
13 dit : oups, t'sais, il y a quelque chose qui se
14 passe, là. Il va falloir intervenir. D'autre fois
15 c'était sur le double comptage, bon, on se posait
16 la question : est-ce qu'à la fin, est-ce qu'il n'y
17 a pas les... des économies d'énergie qui n'auraient
18 pas été comptées en double? Là, ce serait constaté
19 au rapport... au rapport annuel. Là, finalement il
20 y a eu... on a participé au rapport annuel puis la
21 Régie a pris une décision pour continuer l'étude
22 dans le rapport... dans le dossier tarifaire, donc
23 c'est... pour nous, le rapport annuel c'est une
24 boucle, c'est qu'est-ce qui met fin... on a des
25 prévisions puis après ça on a des résultats puis on

1 regarde qu'est-ce qui s'est passé, puis après ça
2 l'année d'après, bien on se demande : qu'est-ce
3 qu'on va faire avec ces résultats-là? Est-ce qu'on
4 continue dans la même direction, puis pourquoi?
5 Puis souvent c'est intéressant de savoir, d'avoir
6 des réponses à ces questions-là. Qu'est-ce qui est
7 arrivé? Vous n'avez pas rencontré les résultats
8 pour vos prévisions. Si on parle maintenant du PGEÉ
9 à l'époque, qui était... qui était étudié chaque
10 année, mais là c'est... c'est revenu... c'est
11 revenu cette année avec la modification de la Loi
12 sur la Régie de l'énergie toute récente. Je ne sais
13 pas si j'ai bien ciblé la réponse... bien répondu.

14 Q. [65] Oui, tout à fait. Donc, en résumé, dans le
15 fond, pour conclure c'est... donc, c'est la nature
16 des sujets et non la rencontre qui motive la
17 demande d'intervention.

18 R. Bien oui, c'est la nature des sujets évidemment,
19 sauf qu'on peut avoir réponse à nos questions dans
20 la demande... dans la rencontre d'information, puis
21 parfois il y a des choses qui sortent à la
22 rencontre d'information, puis se dit : oups, ça on
23 ne l'avait pas vu, t'sais. Donc, il y a plusieurs
24 éléments, là, qui viennent... c'est sûr que c'est
25 pas parfait une rencontre d'information, ça ne

1 couvre pas tout. Ça ne couvre pas toute
2 l'information, mais c'est un... c'est un premier
3 pas, mais c'est plutôt aussi, comme je vous disais
4 précédemment, c'est que ça permet une participation
5 élargie dans l'intérêt public. C'est... c'est un
6 processus qu'on ne rencontre pas nulle part
7 ailleurs dans aucun autre dossier. Nous, on l'a
8 toujours apprécié de... depuis le tout début.

9 Donc, nous, on apprécie cette rencontre-là.
10 Pour nous, elle nous est utile. C'est certain que
11 ça a été instauré dans le cadre du processus
12 d'ententes négociées. Évidemment, les intervenants,
13 on a négocié ça parce que pour nous c'est quelque
14 chose qui... qui... dans le processus, qui nous est
15 utile, c'est pour ça aussi qu'on l'a demandé, mais
16 c'est le seul forum avec Énergir où est-ce que ça
17 se passe. On est conscient de ça.

18 Q. **[66]** Bien je vous remercie, Madame Moreau, je pense
19 que ça fait le tour des questions pour la
20 formation. Donc, à moins que, Maître Paquet, vous
21 ayez un réinterrogatoire?

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Non, pas de réinterrogatoire, merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parfait, donc merci, Madame Moreau, vous êtes

1 libérée. Donc, on pourrait passer à la preuve de la
2 FCEI.

3 R. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Turmel, Monsieur Gosselin.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Alors bonjour, Monsieur le Président, alors donc
8 évidemment on n'avait pas annoncé, là, qu'on ferait
9 une preuve, entre guillemets, ou un commentaire,
10 mais compte tenu de l'ouverture je pense et du
11 dialogue qui se fait bien ce matin, il
12 m'apparaissait correct, avec votre permission, de
13 permettre à monsieur Gosselin d'apporter son grain
14 de sel. Alors si on veut l'assermenter s'il vous
15 plaît.

16

17 PREUVE DE LA FCEI

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce dix-huitième
20 (18e) jour du mois de mai, A COMPARU :

21

22 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
23 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit :

2

3 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. [67] Merci, Madame la Greffière. Alors, Monsieur
5 Gosselin, donc vous avez entendu les échanges ce
6 matin. Finalement peut-être apporter votre... votre
7 vision, votre regard, là, sur la pertinence, là, du
8 maintien ou pas et l'utilité de ces séances-là.

9 R. Oui. Merci. Oui, en fait c'est ça. Simplement je
10 voulais saisir l'opportunité, là, de donner le
11 point de vue sur l'allégement, mais de notre point
12 de vue. Pour nous, la FCEI, et en particulier je
13 vous dirais pour moi en tant qu'analyste, il n'y a
14 absolument aucun doute que les séances
15 d'information constituent un allégement.

16 Une des questions qui a été un petit peu
17 discutée ce matin, c'est : « Est-ce que les séances
18 d'information permettent d'éviter des
19 interventions? » Est-ce que c'est... Dans le fond,
20 ce qu'Énergir nous disait, là, c'est : « Est-ce que
21 c'est la nature des dossiers qui fait qu'il y a
22 moins d'interventions ou est-ce que c'est
23 simplement le fait qu'il y a une demande
24 d'intervention? » Je pense que les deux ne sont pas
25 mutuellement exclusifs, là. La réponse, c'est : les

1 deux. C'est évident que dans un dossier
2 tarifaire... Puis on a juste à regarder le dossier
3 tarifaire qui a été déposé cette année, il y a
4 toute sorte de propositions qui sont faites, qui
5 couvrent un éventail de sujets beaucoup plus
6 larges, qui viennent un peu changer le statu quo.
7 Donc, c'est sûr que ça suscite beaucoup plus de
8 besoins d'interventions et c'est normal qu'il y ait
9 un plus grand nombre d'interventions dans un
10 dossier tarifaire. Et donc, à la base, même sans
11 rencontre d'information, je suis pas mal convaincu,
12 là, que vous n'aurez jamais le même nombre
13 d'interventions dans le rapport annuel que vous
14 avez dans un dossier tarifaire, mais ça n'implique
15 pas que les séances d'information ne permettent pas
16 malgré tout d'éviter des demandes d'intervention
17 et, pour nous, ça a définitivement été le cas par
18 le passé.

19 La séances d'information, elle est utile à
20 plusieurs égards pour aller chercher de
21 l'information, pour aller chercher de l'information
22 de manière plus efficace parce que... bien, on n'a
23 pas à rédiger une demande d'intervention puis on
24 n'a pas à écrire des DDR écrites formelles. Et...
25 Mais ça permet aussi d'aller chercher une meilleure

1 information. Dans le fond... Puis tout le monde, je
2 pense, le vit, là, dans le courant de ses
3 activités. Je pense que c'est une vérité de La
4 Palice que si on a des échanges à avoir avec une
5 personne sur des sujets techniques, c'est bien
6 souvent beaucoup plus facile d'avoir la personne en
7 face de soi, de poser des questions, d'avoir des
8 réponses, de poser des questions de suivi, de
9 réaliser que peut-être notre question a mal été
10 comprise, qu'il faut la reposer différemment,
11 d'avoir des sous-questions qui sont suscitées par
12 les réponses qu'on obtient et qui nous permettent
13 après ça d'aller chercher une information qui est
14 plus utile, qui est plus précise puis d'avoir une
15 compréhension à la fin d'un échange oral qui est
16 bien meilleur que si on doit rédiger une DDR. Et
17 que, là, bien, évidemment, quand on rédige une DDR,
18 on ne sait jamais exactement comment la question va
19 être comprise, est-ce que... des fois, il peut y
20 avoir des écarts de compréhension entre l'intention
21 de la question puis la façon dont elle est
22 comprise. Et souvent, ça implique, pour se
23 protéger, en quelque sorte, hein, de poser des
24 questions des fois un peu similaires, mais de façon
25 un peu différente, d'avoir toute sorte de sous-

1 questions qui... qu'on doit préparer au cas où la
2 réponse serait A ou B ou C. Alors que quand on a
3 une discussion orale, bien, on n'a pas à faire tout
4 ce travail-là. Et même, pour une question
5 similaire, si on doit préparer une DDR, vous le
6 savez, faire une DDR formelle, aller chercher des
7 références, formater le document, rédiger les
8 questions, c'est un travail qui est beaucoup plus
9 lourd que simplement présenter un questionnement
10 dans une lettre, par exemple, comme on a pu faire
11 cette année dans le dossier. Dire : « Nous, on a
12 une préoccupation à ce niveau-là. Voilà la question
13 qu'on se pose. » En une phrase relativement brève :
14 « Voici à quelle pièce, quelle page ça fait
15 référence. » Puis après ça, bien, d'avoir l'échange
16 en direct, t'sais. Énormément plus efficace, de mon
17 point de vue.

18 Donc, les bénéfices sont : un, de notre
19 point de vue, moins, moins de travail pour se
20 préparer à avoir la discussion puis une meilleure
21 compréhension au terme des échanges qu'on aura eu
22 versus des questions écrites. Puis même, à la
23 limite, là, avec tout le respect que je dois à nos
24 procureurs : d'avoir une discussion des fois par
25 personne interposée avec un témoin, ça ne peut pas

1 être aussi efficace non plus que d'avoir la
2 discussion directement. Alors, même rendu à cette
3 étape-là du processus, il y a nécessairement une
4 perte d'efficacité.

5 Alors, l'autre chose - je m'excuse, hein,
6 je me suis pris des notes. Comme maître Turmel le
7 disait, là, on n'avait pas prévu nécessairement
8 parler ce matin, mais avec la discussion, on a
9 décidé de le faire. Donc, j'essaie de suivre mes
10 notes le mieux possible.

11 Ah oui, et donc, même si la séance
12 d'information sur certains enjeux peut ne pas
13 éviter - pardon - même si la séance d'information,
14 oui, sur certains enjeux ne mènera pas
15 nécessairement à l'abandon d'une intervention ou le
16 fait de ne pas intervenir sur un sujet, mais je
17 pense qu'elle contribue aussi à ce que dans le
18 cadre de l'intervention, quand on va préparer nos
19 DDR, on va avoir des meilleures DDR qui vont être
20 plus ciblées, qui vont aller chercher mieux
21 l'information, puis qui aussi vont être mieux
22 comprises, je pense, par la... par l'entreprise
23 réglementée parce qu'il y a eu la discussion au
24 préalable.

25 Alors, si vous me demandez ce que je pense

1 qui peut être un bon équilibre, je pense que la
2 formule qu'on a eue dans ce dossier-ci - puis on ne
3 veut pas minimiser les préoccupations d'Énergir, on
4 comprend tout à fait que ça demande du temps
5 préparer une séance d'information, puis ça mobilise
6 des gens et donc il y a des efforts associés à ça -
7 mais je pense que la formule qu'on a eue cette
8 année où on identifiait les pièces, on identifiait
9 les préoccupations, les questionnements qu'on
10 avait, ça constitue un juste milieu qui à mon sens
11 est tout à fait raisonnable comme procédure.

12 Pour répondre aux questions, Monsieur le
13 Président, que vous avez posées ce matin, si on
14 devait aller vers le maintien d'une séance
15 d'information, mais avec des DDR rédigées de
16 manière formelle comme dans le cadre d'un dossier
17 régulier, c'est sûr que pour nous, là, ça amène un
18 effort qui peut être beaucoup plus important,
19 surtout dans un dossier où on a plusieurs
20 préoccupations.

21 Préparer une demande de renseignements, ça
22 peut être exigeant en termes de temps et la
23 question des frais, évidemment, il peut apparaître
24 facilement dans certains dossiers, là, une
25 déconnexion et ça devient un petit peu

1 déraisonnable la quantité de travail versus les
2 frais qui sont octroyés pour une séance de travail.

3 Sur - encore sur les questions que vous
4 aviez ce matin - est-ce que les dossiers de rapport
5 annuel ça... ça peut soulever des questions à
6 débattre? Bien, je pense que la réponse c'est oui.

7 Puis, à mon sens, la démonstration de ça,
8 c'est les... les interventions qui ont eu lieu par
9 le passé dans les... dans les différents dossiers
10 de rapport annuel.

11 Je n'ai pas, évidemment, eu le temps
12 d'aller faire tout le tour de tout ça, mais je me
13 souviens des questions d'allocation de coûts qui
14 ont été discutées, des questions d'allocation de
15 méthodologie, là, en fin d'année, est-ce que ça a
16 été appliqué comme ça devait l'être ou pas, est-ce
17 que ça désavantage un groupe de clients ou pas?
18 Donc, absolument, je pense que la réponse à ça,
19 c'est oui.

20 Quant à la période entre le dépôt du
21 rapport annuel, puis le moment où est tenue la
22 séance d'information, je pense que c'est tout à
23 fait raisonnable. Oui, c'est vrai qu'il y a
24 beaucoup de pièces dans le rapport annuel, mais
25 c'est aussi souvent des pièces plus... plus brèves

1 que dans un - voyons - un dossier tarifaire.

2 Donc, notamment le suivi des dossiers
3 d'investissement, mais c'est beaucoup de pièces,
4 mais qui ont souvent une ou deux pages, qui ne
5 demandent pas nécessairement tant de temps que ça,
6 là, à réviser. En tout cas, en ce qui me concerne,
7 ce délai-là a toujours été tout à fait acceptable.

8 Et puis, votre question par rapport aux
9 frais versus les DDR, j'y ai déjà répondu. Puis, la
10 contribution de la rencontre, je pense aussi y
11 avoir répondu, là, par l'ensemble des commentaires
12 que j'ai déjà faits. Alors, ça complète mes
13 commentaires.

14 Q. [68] Merci, Monsieur Gosselin.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Q. [69] Merci, Monsieur Gosselin.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Est-ce que - je crois que maître Neuman avait
19 annoncé quelques minutes pour un contre-
20 interrogatoire.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les
23 Régisseuses, Dominique Neuman pour SE-AQLPA. Nous
24 n'aurons pas de questions. Je vous remercie
25 beaucoup.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Neuman. Maître Sauriol?

3 Me JULIE SAURIOL :

4 Non, je n'aurai pas de questions pour monsieur
5 Gosselin. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 D'accord, donc pour la formation, Madame Durand?

8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

9 Mme SYLVIE DURAND :

10 Q. **[70]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Bon, j'ai bien
11 entendu les avantages que vous avez mentionnés, là,
12 quant à la tenue de la séance de travail.
13 J'aimerais vous entendre... pas la séance de
14 travail, excusez-moi, la séance d'information.
15 J'aimerais vous entendre sur le niveau de précision
16 que doit avoir ces... ces séances d'information-là
17 par rapport à une séance de travail. Est-ce que
18 vous pensez qu'un niveau... bien c'est ça, est-ce
19 qu'il doit y avoir autant de précision ou pas ou
20 que... moins de précision, moins de préparation
21 pour être satisfaisant?

22 R. Vous voulez dire moins de préparation du point de
23 vue d'Énergir?

24 Q. **[71]** Oui, oui, c'est ça, parce que... t'sais, c'est
25 pas... si j'ai bien compris, là, Énergir

1 mentionnait que c'est pas du niveau d'une séance de
2 travail, c'est... c'est pas là qu'on va commencer à
3 aborder des enjeux plus techniques ou à approfondir
4 des sujets plus complets dans le cadre de la séance
5 d'information. J'aimerais connaître vos... vous,
6 votre... ce que vous constatez ou ce que vous avez
7 besoin d'une séance d'information par rapport à une
8 séance de travail.

9 R. Bien je... Mon expérience c'est que la connaissance
10 générale du personnel d'Énergir, des dossiers,
11 permet de répondre à la vaste majorité des
12 préoccupations dans les séances d'information. Je
13 ne sais pas... évidemment, je ne sais pas quel est
14 le niveau de préparation qu'ils y mettent, jusqu'à
15 quel point ils vont préparer la séance
16 d'information avec le même niveau
17 d'approfondissement, si vous voulez, qu'ils
18 pourraient le faire pour une séance de travail. Je
19 présume que leur niveau de préparation n'est peut-
20 être pas aussi intense étant donné que l'éventail
21 de sujets est beaucoup plus vaste, donc ça ne
22 serait pas réaliste, je pense, de leur demander
23 d'être capable de répondre sur l'ensemble du
24 dossier dans un niveau de détail très, très, très
25 fin, là. Puis je ne m'attends pas à ça, puis ça

1 arrive des fois qu'il dit : bien cette question-là
2 il faut... il faudrait qu'on vérifie ou... on la
3 posera en DDR, on n'a pas la réponse. Puis je pense
4 que c'est tout à fait correct. Je ne pense pas
5 qu'on devrait s'attendre, là... je ne sais pas si
6 c'est ça la question, mais qu'on demande à Énergir
7 qu'il consacre en termes de préparation pour les
8 séances d'information le même effort pour chacun
9 des sujets qu'ils vont faire pour une séance de
10 travail, là. Je pense que simplement d'arriver avec
11 la connaissance qu'ils ont du dossier puis des
12 pièces qui découlent de leur travail au quotidien
13 et qui... l'expérience est quand même bonne, je...
14 je pense que c'est suffisant pour les fins de la
15 séance d'information. Puis après s'il y a des
16 choses auxquelles ils ne peuvent pas répondre, bien
17 soit ça peut être un suivi de la séance ou soit
18 bien ça peut être une demande d'intervention, si on
19 juge que le sujet est suffisamment... suffisamment
20 sérieux que ça nécessite ça.

21 Q. [72] Et maintenant une dernière question, là. Je
22 dirais que dans la mesure où la Régie acceptait,
23 là, de mettre fin aux séances de travail, comment
24 est-ce que vous adapteriez l'examen de votre
25 travail... l'examen du rapport annuel?

1 R. L'examen qu'on en fait, l'analyse du dossier je
2 pense serait la même. La question après serait :
3 qu'est-ce qu'on fait par rapport à la demande
4 d'intervention, t'sais? Si... je vous donne un
5 exemple. On va à la demande d'intervention... à la
6 séance d'information, il y a cinq préoccupations
7 qu'on a, que vous... en tout cas le questionnement
8 qu'on a, puis là on va chercher les réponses sur...
9 sur ces cinq-là. Puis au final bien on se rend
10 compte qu'il faut intervenir sur seulement une des
11 quatre ou, à la limite, zéro des quatre... zéro des
12 « cinq ». Bien, s'il n'y a pas de séances
13 d'information, est-ce qu'on va vouloir intervenir
14 sur les cinq sujets? Probablement pas. À un moment
15 donné, il y a, t'sais, un jugement aussi qu'on
16 essaie de porter, dire : « Bien, est-ce que ce
17 questionnement-là que j'ai vaut la peine que je
18 fasse une demande d'intervention puis que
19 j'aille... embarque dans un processus plus lourd? »
20 Mais ça se peut que dans certains cas, la réponse
21 soit « Non » puis on posera cette question-là au
22 dossier tarifaire ou à un moment où l'occasion se
23 présentera. Mais il y a d'autres sujets, oui, ça
24 peut... le fait de ne pas avoir la séance
25 d'information puis de ne pas avoir la réponse peut

1 faire en sorte que, bien oui, il faut qu'on aille
2 valider ou en avoir le coeur net, là : « Est-ce que
3 vraiment notre préoccupation est fondée ou elle
4 n'est pas fondée? » Puis des fois, ça peut faire en
5 sorte qu'on va avoir une demande d'intervention
6 puis on va se rendre compte que, finalement, notre
7 préoccupation n'était pas fondée, mais il faut
8 qu'on protège les intérêts quand même de la
9 clientèle qu'on représente. Donc, des fois, ça le
10 suscite.

11 Q. [73] Je vous remercie, je n'aurai pas d'autres
12 questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Madame Durand. Madame Gagnon n'a pas de
15 question.

16 Q. [74] François Émond pour la Formation, j'aurai
17 quelques questions, Monsieur Gosselin. Je suis bien
18 content que vous ayez décidé d'être présent pour
19 nous parler de votre point de vue, ça me permet
20 d'avoir quelques questions.

21 Sur la formule du neuf (9) février dernier,
22 je vous ai bien entendu, là, que c'était un juste
23 milieu raisonnable comme procédure, c'est ce que
24 vous avez dit. Vous avez aussi mentionné que si on
25 devait aller vers une procédure plus formelle du

1 type « demande de renseignements » puis je peux
2 vous référer à la façon que la Régie a posé ses
3 questions pour la rencontre d'information, si on
4 allait dans cette formule-là, pour vous, en termes
5 de frais pour le travail qui serait fait, ça
6 devrait être des frais supplémentaires par rapport
7 à ce que vous avez fait pour cette année?

8 R. Cette année, oui. Parce que cette année, on avait
9 quand même... la lettre qu'on a envoyée avait quand
10 même deux pages, là, puis il y avait beaucoup de
11 questions. Si on avait dû faire une demande... une
12 DDR formelle, là, plus dans le format, justement,
13 que... celui que la Régie a déposé, là, ça avait
14 été quand même considérablement plus lourd, là, ça
15 aurait été plusieurs, plusieurs pages de DDR à n'en
16 pas douter et donc, oui. Mais ça ne veut pas dire
17 nécessairement le cas dans tous les dossiers... les
18 rapports annuels. Hein, il peut y avoir des
19 rapports annuels où finalement on avait trois,
20 quatre questions relativement modestes puis
21 préparer une DDR formelle n'aurait pas été tant
22 d'effort. Donc, c'est... Je ne peux pas donner une
23 réponse qui est applicable nécessairement à toutes
24 les années.

25 Mais si on allait vers ce volet-là, à mon

1 sens, le poste raisonnable au niveau des frais
2 serait probablement d'y aller sur une base horaire
3 comme on fait dans la plupart des autres dossiers.
4 Puis, à ce moment-là, bien si les préoccupations
5 sont peu nombreuses et que l'effort est petit, bien
6 la rémunération est plus petite puis si l'effort
7 est plus important, bien c'est à...

8 Q. **[75]** Merci. Est-ce que j'ai raison de présumer que
9 les réponses que vous avez obtenues en rencontre
10 d'information cette année ont fait en sorte que
11 vous n'aviez pas besoin de déposer une demande
12 formelle pour intervenir dans le dossier?

13 R. Oui.

14 Q. **[76]** Et ma dernière question, je voulais vous
15 entendre sur la suggestion du GRAME, c'est-à-dire
16 de déposer une liste d'enjeux à la Régie et que la
17 Régie doive trancher sur ces enjeux-là
18 préalablement à la rencontre d'information. Donc,
19 juste, qu'est-ce que vous pensez de cette
20 suggestion-là?

21 R. À partir du moment où il y a une rencontre
22 d'information, la rencontre d'information, elle a
23 lieu de toute façon, là. Qu'il y ait un ou deux
24 enjeux, que la Régie exclue ou qu'elle ne les
25 exclue pas puis qu'il y ait des discussions sur ces

1 enjeux-là dans le cours de la demande
2 d'information, la séance d'information, est-ce que
3 ça a vraiment un impact significatif sur l'effort
4 qui est demandé à Énergir en termes de préparation?
5 J'en doute. Si je dois mettre ça dans la balance
6 versus l'effort de préparer justement cette liste
7 d'enjeu là puis la Régie d'analyser ça, rendre une
8 décision, bon, puis j'imagine qu'il y a tous les
9 processus internes à la Régie avec les analystes
10 pour discuter de ces enjeux-là, de leur pertinence.
11 J'imagine un peu, là, la lourdeur que ça peut
12 représenter de rendre une décision sur ça à
13 l'interne. J'ai de la difficulté à voir comment, en
14 termes de coûts/bénéfices, ça pourrait être
15 approprié.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Gosselin, ça
18 met fin aux questions de la formation. Maître
19 Turmel, avez-vous un réinterrogatoire avant qu'on
20 prenne la pause lunch?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Non merci. Merci à vous, Monsieur le Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bien merci à vous deux, donc Monsieur Gosselin,
25 vous êtes libéré. Donc, on va prendre une pause

1 lunch jusqu'à treize heures quinze (13 h 15), puis
2 on pourra revenir pour une présentation de SÉ-
3 AQLPA.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Oui, Monsieur...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Maître Neuman.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Dominique
10 Neuman pour SÉ-AQLPA. Je dois... je dois vous
11 informer que monsieur Schiettekatte, il a
12 communiqué avec moi un peu plus tôt ce matin, il a
13 dû s'absenter en raison d'un imprévu, donc il ne
14 pourra pas témoigner. Toutefois, son témoignage
15 aurait porté sur des aspects qui ont déjà été
16 couverts d'une part par madame... madame Gauthier,
17 qui a indiqué que... qu'il arrive qu'oralement des
18 questions... des réponses ne peuvent pas être
19 fournies puisque le tém... l'employé d'Énergir ne
20 peut pas, à brûle-pourpoint, fournir l'information
21 requise, même s'il a reçu une lettre au préalable.
22 Et que sous... dans ce cas-là, Énergir invite les
23 personnes intéressées à intervenir et poser une
24 DDR. Donc, nous aurions énuméré des cas où c'est
25 survenu, ça nous est arrivé à nous dans les

1 différentes rencontres.

2 Donc, comme madame Gauthier a déjà couvert
3 la question, qu'elle a déjà dit que c'était...
4 c'était le cas, donc c'est... c'est des... ça... le
5 témoignage de monsieur Schiettekatte n'aurait fait
6 que détailler ce que madame Gauthier a déjà
7 indiqué.

8 Et par ailleurs, il aurait témoigné, mais
9 madame Moreau, elle a également établi que les
10 personnes qui participent à la rencontre
11 d'information sont... ne sont pas n'importe qui,
12 qui veut venir, mais les intervenants déjà reconnus
13 au dossier tarifaire antérieur. Et également que
14 les... les réponses obtenues aux questions,
15 qu'elles soient orales ou écrites... ou
16 éventuellement écrites s'il y a des DDR, qu'elles
17 servent aussi aux intervenants à se préparer aux
18 causes tarifaires futures auxquelles ils
19 participent ou aussi qui peut-être résoudre les
20 problèmes qui auraient pu être constatés dans le
21 rapport annuel.

22 Donc, tout ça c'est déjà en preuve, donc je
23 vous dis ça bien humblement. Peut-être que ça... on
24 aurait préféré que monsieur Schiettekatte puisse
25 expliquer ça de façon beaucoup plus détaillée, mais

1 cette preuve vous l'avez déjà, donc ça... donc,
2 tout ça pour dire que nous n'aurons pas de preuve.
3 Mais nous aurons une argumentation.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Neuman, donc on va reprendre à treize
6 heures quinze (13 h 15) avec l'argumentation de
7 l'AHQ-ARQ. Merci beaucoup.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Excusez-moi, Monsieur le Président, j'ai une
10 question, si vous permettez. Oups, trop tard.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LE PRÉSIDENT :

15 Rebienvenue tout le monde à l'audience. Je pense
16 que j'ai pris quelques collègues par surprise.
17 Donc, Maître Cadrin, on va débiter avec votre
18 argumentation.

19 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

20 Ah, vous ne m'avez pas pris par surprise, alors moi
21 j'étais prêt. Mais j'ai vu que chaque côté de vous
22 ça a sursauté, alors on ne nommera pas de nom.
23 Alors Steve Cadrin, donc pour l'AHQ-ARQ. D'emblée,
24 on avait mal cadré l'audience aujourd'hui, le
25 déroulement de l'audience aujourd'hui, mais je veux

1 simplement vous dire que je suis accompagné de
2 monsieur Raymond, qui n'a pas témoigné, là, parce
3 que je n'étais pas certain que c'était le genre de
4 discussion qu'on devait avoir, alors j'ai... mais
5 je peux simplement vous dire qu'il était disponible
6 pour répondre à vos questions. Monsieur Émond, vous
7 aviez dit que vous étiez bien content d'avoir des
8 gens pour répondre à ces questions-là. Je le ferai
9 un peu dans l'argumentation, un peu en vous disant
10 que, dans le fond, ce que monsieur Gosselin vous a
11 expliqué, les détails qu'il vous a fournis c'est un
12 peu la... la vision qu'on avait aussi au niveau de
13 la preuve, là, si tant qu'on doit appeler ça de la
14 preuve, là, au sens propre du terme, là. Alors on
15 vous a un peu expliqué un peu les contraintes que
16 les intervenants ont à vivre pour expliquer un peu
17 ce dossier-là.

18 Alors donc, si jamais vous voulez lui poser
19 des questions il est en avant de moi. Sinon, je
20 vais vous répondre et vous parler des mêmes
21 éléments de toute façon. Alors je présume que vous
22 n'avez pas de questions pour lui, vous pourrez me
23 les donner à moi ou me les formuler à moi puis il
24 me fera plaisir d'y répondre.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est ce qu'on fera le cas échéant.

3 Me STEVE CADRIN :

4 C'est ça. Alors d'accord. Alors donc, aujourd'hui
5 on se retrouve avec... en fait, on dit... on parle
6 un peu de deux options, puis moi j'aurais tendance
7 à vous dire qu'il y a trois options qui s'offrent à
8 nous aujourd'hui.

9 Tout d'abord, il y a la rencontre
10 d'information, je vais essayer d'utiliser la bonne
11 terminologie tout le long, alors je m'excuse
12 s'avance pour des fois... si je dis « séance de
13 travail » ou « séance d'information », mais c'est
14 « rencontre d'information » que j'appellerais la
15 traditionnelle. Alors la traditionnelle, c'est
16 celle où on se présentait avec une préparation en
17 ayant lu le dossier puis en allant, entre
18 guillemets, « débroussailler » fermer les
19 guillemets, le dossier avec des questions, des
20 échanges dynamiques et nous étions, nous, les
21 avocats, là, pour pas les nommer, exclus de la
22 discussion d'ailleurs pour faciliter les échanges
23 disons entre analystes. D'ailleurs, les analystes
24 de la Régie sont aussi présents et, je comprends,
25 posent aussi des questions, à ce qu'on m'a dit.

1 Alors c'est ce qu'on vous a représenté tout à
2 l'heure dans la preuve de toute façon.

3 Alors le niveau de préparation évidemment,
4 il existe, mais c'est pas le même niveau de
5 préparation que la dernière rencontre que nous
6 avons vécue, celle de deux mille vingt-trois
7 (2023), là, qu'on vient de passer. Pourquoi? Bien
8 évidemment pour plein de bonnes raisons pour
9 Énergir. Évidemment, vu de l'angle d'Énergir, bien
10 sûr, c'est bien de pouvoir connaître les questions
11 d'avance pour se préparer d'avance, puis d'arriver
12 plus prêt aux questions.

13 Alors on s'est déplacé vers la rencontre
14 d'information je dirais moins traditionnelle ou...
15 pour pas faire de mauvais jeu de mots, parce qu'on
16 sort du lunch, mais la crémeuse, alors donc depuis
17 cette fois-ci on est dans la rencontre
18 d'information avec l'obligation de transmettre des
19 questions. Je dis « l'obligation », l'invitation
20 forte à transmettre des questions. On relisait ce
21 midi un peu la lettre de la Régie qui a décidé,
22 suite à la proposition d'Énergir, de recevoir les
23 questions, qui demandait de recevoir les questions,
24 que la Régie a suggéré, là, qu'on puisse
25 transmettre les questions, sans complètement

1 limiter évidemment ceux qui... ou contraindre ceux
2 qui n'avaient pas eu le temps de le faire, les
3 délais commençant à devenir courts. Parce que je
4 pense que votre lettre est sortie le vingt (20)
5 quelque janvier, là, dans le fond, là, et la séance
6 d'information arrivait... la rencontre
7 d'information, pardon, arrivait huit-neuf jours
8 plus tard, là. Alors c'est quand même assez court.
9 Mais ceci étant dit, donc vous n'aviez pas obligé
10 des questions.

11 Par contre, ne nous leurrions pas, c'est pas
12 du tout le même travail. Alors là, ça allait bien
13 jusque-là, c'était un niveau de préparation bien.
14 On ne discutera pas de ce que ça prend comme heures
15 pour étudier tous les dossiers tout le temps, mais
16 on peut comprendre ici que dans ce dossier-là, dans
17 le fond, ça a changé parce que là écrire une
18 question c'est pas la même chose que de se prendre
19 des petits Post-it ou des petites notes un peu
20 partout dans les documents, puis d'échanger de
21 façon dynamique un peu avec les gens d'Énergir,
22 puis évidemment parfois régler des appréhensions ou
23 des incompréhensions qu'on pourrait avoir dans le
24 dossier.

25 Alors, là il faut les écrire les questions,

1 il faut prévoir la question « follow up », si me
2 permettez encore une fois l'expression anglophone.
3 Les sous-questions, s'ils disent oui, s'ils disent
4 non, bien on fait quoi? Alors bref, vous nous avez
5 déjà vus aller dans nos questions, l'AHQ-ARQ, on
6 est assez systématique et ça ressemble... nos
7 questions en audience sont posées de la même façon
8 que les demandes de renseignements. Puis dans le
9 dossier ici, si vous allez consulter nos questions,
10 là, vous n'êtes pas obligés, là, mais prenez pour
11 acquis que, elles ressemblent étrangement à une
12 demande de renseignements écrite, là, la façon dont
13 sont posées nos questions. Parce qu'il faut cadrer
14 la question, alors on est dans quel document, on
15 est à quelle place, quelle ligne, puis on pose
16 quelle question, sur quel chiffre, alors il faut
17 quand même donner un minimum d'informations. On n'a
18 peut-être pas tout repris le préambule, comme on le
19 fait dans une DDR usuelle, mais bon c'est quand
20 même beaucoup plus de travail que d'avoir, comme je
21 l'ai dit tout à l'heure, quelques questions dans
22 quelques documents prises à la main dans le truc.

23 Alors donc la rencontre d'information, si
24 jamais elle doit demeurer, nous, la rencontre
25 d'information qu'on veut, que l'on voudrait, c'est

1 la rencontre d'information traditionnelle, celle
2 avec les questions écrites avant. Bien écoutez,
3 tant mieux si on a le temps de le faire, si on peut
4 le faire, mais il ne faudrait pas que ce soit une
5 obligation. Je n'ai pas d'enjeu parfois à en faire,
6 mais les délais sont quand même courts, on
7 travaille quand même très fort pour rédiger des
8 questions. C'est, comme je l'ai dit, plus de
9 travail, mais aussi plus de précision puis plus
10 d'assurance. Alors on s'en parle de ces questions-
11 là avant que mon analyste aille vous rencontrer
12 pour discuter avec vous, c'est certainement lui qui
13 travaille le plus fort, et de beaucoup, dans cette
14 portion-là du dossier. Et d'avoir à les écrire,
15 c'est un autre niveau également.

16 Donc, et la troisième option c'est celle
17 que cherche à avoir aujourd'hui Énergir, c'est
18 d'abolir la rencontre d'information et de ne
19 procéder que selon les étapes usuelles d'un
20 dossier. Et là, je peux me permettre de dire :
21 demande d'intervention, demande de renseignements
22 aux intervenants reconnus, si tant est qu'ils sont
23 reconnus, et éventuellement donc dans le fond
24 échange de preuve, et caetera. Alors il n'y a pas
25 d'audience, là, ça se fait sur dossier.

1 Alors c'est pas du tout la même chose, il
2 n'y a plus de dynamisme du tout dans l'histoire.
3 Premier mythe peut-être à mettre de côté. Et c'est
4 pas vrai de dire que nous n'avons qu'à poser nos
5 questions en demande de renseignements tantôt. Fais
6 comme si c'est pas grave, la rencontre
7 d'information c'est pas très bien adapté de toute
8 façon, ils poseront les questions en demande de
9 renseignements, les intervenants. Mais d'ailleurs,
10 on ne parle plus des mêmes personnes en partant. On
11 parle de groupes beaucoup plus restreint, en
12 théorie, et pas en théorie, mais en pratique aussi.
13 Alors je vous ai démontré, mais je pense que c'est
14 Énergir qui en a fait la preuve, il y a dix (10)
15 personnes qui ont demandé le statut d'intervenant,
16 je pense cinq qui ont été reconnus. Déjà en
17 partant, c'est la moitié du monde qui a été coupé.
18 Peu importe qui, puis quoi, puis comment, et ça
19 vous démontre déjà que ces gens-là n'ont pas pu
20 poser leurs questions. Point à la ligne. Vous avez
21 utilisé l'exemple, Monsieur Émond, tout à l'heure,
22 Monsieur le Président, donc, d'un cas où on a dit :
23 bien vous poserez la question en demande de
24 renseignements dans le dossier tout à l'heure. Puis
25 là il n'est pas reconnu intervenant. Évidemment, la

1 Régie... les régisseurs eux autres, là, ne sont pas
2 nécessairement... bien pas nécessairement, ils ne
3 sont pas du tout invités à la rencontre
4 d'information. Alors ils ne savent pas quand ils
5 coupent un intervenant, pour plein de bonnes
6 raisons j'imagine, mais que dans le fond lui, il
7 avait une belle question à poser. Personne trouvait
8 que la question n'était pas pertinente, soit dit en
9 passant, mais il n'a jamais pu la poser finalement.

10 Alors donc, ça c'est un mythe, là. C'est
11 pas vrai de dire que : c'est pas grave, vous vous
12 reprendrez en demande de renseignements puis vous
13 allez avoir peut-être une réponse un peu meilleure
14 parce que la nature de la demande de renseignements
15 fait en sorte que vous allez avoir une question
16 encore meilleure, mieux répondue, avec des
17 chiffres, et caetera. Et là, ça va être dans la
18 preuve cette fois-là. C'est deux choses distinctes.
19 On tente de les mélanger, on tente de les amener au
20 même niveau, mais c'est pas du tout la même chose
21 pour tous les intervenants ou les participants aux
22 travaux de la Régie, les participants réguliers.
23 Parce que d'abord, ceux qui sont impliqués ce sont
24 des participants réguliers à la Régie lors de la
25 rencontre d'information originale, pour permettre

1 de débroussailler le dossier.

2 Alors ça, c'est... c'est un point peut-être
3 important, là, à cadrer dès le départ, là, parce
4 qu'on passe vite d'un à l'autre puis on fait comme
5 si c'était la même chose, mais c'est pas du tout la
6 même chose, du moins du point de vue des
7 intervenants.

8 Finalement, on va comparer maintenant ici
9 la question de l'allégement réglementaire. On vous
10 dit : bien il y a un allégement réglementaire parce
11 qu'une rencontre d'information ça se prépare, ça
12 prend beaucoup de monde chez Énergir et ça prend de
13 l'énergie pour se rendre là, sans faire de mauvais
14 jeu de mots. Alors donc, oui, il n'y a pas de
15 discussion, c'est certain. Je ne nierai jamais
16 qu'il y a du travail pour les gens d'Énergir à
17 faire une rencontre d'information et après de faire
18 un dossier dans lequel il y aura des intervenants
19 et peut-être des demandes de renseignements.

20 Ce qu'on occulte, c'est qu'il y a plusieurs
21 intervenants ou participants à la rencontre
22 d'information, qui ne seront jamais intervenants
23 parce qu'ils vont choisir de ne pas se présenter au
24 dossier parce qu'ils ont eu réponse à leurs
25 questions, à leurs appréhen... incompréhensions, à

1 leur appréhensions même à la rigueur, aux éléments,
2 dans le fond, qui ne sont peut-être pas de la
3 nature d'une intervention en tant que telle, mais
4 qui permettent d'atteindre le niveau de
5 transparence qu'on espère ou qu'on attend pour
6 pouvoir mieux comprendre les choses et donc nous
7 éviter d'avoir à faire des demandes d'intervention.

8 Alors il y a un allègement qui découle
9 directement de la rencontre d'information
10 classique, traditionnelle, dans laquelle on peut
11 discuter ouvertement, analyste à analyste, si vous
12 me permettez de le dire comme ça, dans le fond, ou
13 à personnes bien, bien à l'aise de pouvoir discuter
14 des détails plus techniques d'un dossier ensemble
15 directement, de façon très dynamique. Donc, ça,
16 c'est occulté.

17 En fait, ce qui est occulté c'est même
18 j'aurais tendance à dire même la transparence dans
19 une certaine mesure et c'est pas le but d'Énergir,
20 c'est pas ça que je dis, mais simplement vous dire
21 que les intervenants vont nécessairement être moins
22 nombreux et la Régie ne pas nécessairement
23 autoriser le même nombre de participants qu'il y
24 aurait à une rencontre d'information. Alors il y
25 aura des gens qui n'auront jamais réponse à leurs

1 questions et qui ne pourront jamais les poser. Et
2 parfois même j'aurais tendance à vous dire c'est
3 des questions qui nous ont amené parfois, puis là
4 je peux vous donner l'exemple de l'AHQ-ARQ, ont
5 amené même Énergir à corriger sa preuve, il y avait
6 eu des erreurs dans des chiffres.

7 Alors, les questions qu'on a eues en
8 échange avec... avec les gens d'Énergir, ils ont
9 dit : « Ah, c'est vrai, on s'est trompés dans le
10 calcul. » Alors, ça a amendé la preuve, la preuve
11 s'est corrigée, le chiffre a été corrigé, et ça a
12 permis donc cet échange-là.

13 Donc, il y a une perte de transparence, il
14 y a une perte, je dirais, de participation, de
15 collaboration, je dirais, entre l'entreprise et les
16 participants usuels des travaux de la Régie. Et
17 donc, ce n'est pas à coût nul ou à effet nul.

18 Alors, évidemment, vous aurez à décider
19 dans votre délibéré l'allégement pour qui. Un
20 allégement réglementaire pour qui? Alors, c'est
21 certain qu'Énergir c'est moins de travail. On a
22 compris ça, puis on ne le niera pas, c'est moins de
23 travail. Il y a une séance - comment on dit ça -
24 une rencontre d'information qui se prépare, et
25 caetera, c'est normal.

1 Et de notre côté, j'aurais tendance à vous
2 dire, de notre côté, juste pour vous donner une
3 petite idée, là, de la préparation, là, je fais un
4 peu l'exemple pour vous dire : bien, lire la
5 preuve, puis regarder la preuve dans ce dossier-ci,
6 à ce stade-ci, là, pour la rencontre d'information
7 et la préparation de la rencontre d'information,
8 c'est environ une dizaine d'heures.

9 La préparation des questions, les
10 préparations entre peut-être quelques questions
11 auprès de l'avocat, entre l'analyste et l'avocat,
12 mais principalement l'analyste, à peu près cinq
13 heures.

14 Alors, voyez ça environ une quinzaine
15 d'heures dans notre cas à nous. Évidemment, le taux
16 horaire de monsieur Raymond est peut-être plus
17 élevé que d'autres analystes, mais vous pouvez
18 faire l'exercice de le démontrer, on avoisine les
19 trois - plus de trois mille dollars, trois mille
20 cinq cents dollars, même j'aurais tendance à vous
21 dire, ne serait-ce que pour la préparation de la
22 séance en tant que telle, mais la - rencontre,
23 excusez - en tant que telle, et il y a à peu près
24 cinq heures qui est associé à la préparation des
25 questions écrites.

1 Ce n'est pas banal parce qu'on a huit cents
2 dollars - bien monsieur Raymond, pas moi. Moi, j'ai
3 zéro. Mais monsieur Raymond a huit cents dollars
4 pour faire tout ce que je viens de vous dire, qui
5 est environ - qui est plus de trois mille cinq
6 cents.

7 Ça vous donne une idée qu'on le fait, qu'on
8 y tient quand même, malgré le fait qu'on n'est pas
9 payés à la hauteur, j'aurais tendance à vous dire,
10 d'un dossier classique ou des frais ordinaires d'un
11 dossier. Ça fait partie des règles du jeu à la
12 Régie, c'est comme ça.

13 Mais dans la mesure où la rencontre est
14 traditionnelle, bien on aura au moins sauvé le cinq
15 heures que je viens de vous expliquer, les
16 questions écrites, là, l'analyse de la preuve
17 faisant souvent office de ça. Mais c'est quand même
18 une dizaine d'heures, là. On est quand même à court
19 des montants usuels de frais qu'on pourrait obtenir
20 dans un dossier classique.

21 Alors, la rencontre d'information, bien
22 dans ce cas-ci, là, ça change. La dernière a duré
23 de huit heures trente (8 h 30), à ce que j'ai
24 compris, jusqu'à seize heures (16 h), là, ou
25 environ, là. Alors, vous pouvez faire les calculs

1 également, là. La rencontre d'information est aussi
2 de huit cents (800 \$) pour la participation, là, on
3 est vraiment à court, évidemment, là aussi de ce
4 côté-là.

5 Alors, les intervenants ou les participants
6 à ces rencontres-là font un effort de guerre
7 important sur le plan des frais de préparation, et
8 de bonne foi, dans un contexte d'échange pour
9 pouvoir avoir des informations de ce côté-là.

10 Ce n'est pas banal, et nous on fait
11 beaucoup d'efforts de ce côté-là, et on laisse,
12 entre guillemets, là, pour les fins de la
13 discussion, des dollars sur la table pour
14 participer à cette rencontre d'information là.

15 Ici, dans ce cas-ci, est-ce que l'AHQ-ARQ a
16 participé systématiquement, par exemple, après une
17 rencontre d'information? Bien, l'histoire nous dira
18 que non.

19 Les réponses, les questions qui ont été
20 posées, les réponses qui ont été obtenues, même si
21 elles sont dans l'imperfection d'échanges verbaux,
22 là, d'une rencontre d'information, ont permis à
23 l'AHQ-ARQ de ne pas se présenter comme intervenant.

24 Donc, elle n'a pas eu de discussion
25 d'intervention, puis les décisions, puis tout ce

1 que vous avez expliqué tout à l'heure en discutant
2 avec certains intervenants, les processus usuels.
3 Puis, il n'y a pas eu de demande de renseignements
4 non plus.

5 On est sortis de là grandi de l'information
6 qu'on avait obtenue, on a, entre guillemets, laissé
7 de l'argent sur la table pour comprendre des
8 choses, bien tant mieux pour nous, bien tant mieux
9 aussi pour Énergir, et la Régie, qui n'aura pas eu
10 besoin de discuter de notre intervention, de nos
11 listes de sujets, et caetera.

12 Donc, c'est quand même important de le
13 mentionner, puis de recadrer cet aspect-là, donc à
14 ce niveau-là. Il faut dire, donc dans le fond, ce
15 n'est pas vrai qu'on sera intervenant tantôt, qu'il
16 n'y aura pas de gain à cette question-là, de faire
17 une rencontre d'information avant, puis qu'on va
18 pouvoir poser les questions à la demande de
19 renseignements.

20 Bon. Évidemment, Énergir vous a
21 dit : « Bien, c'est parce que le dossier dans sa
22 nature, la façon dont il est fait ce dossier-là,
23 bien il y a peu de monde que ça intéresse. » Alors,
24 eux ils gagent, entre guillemets, j'aurais tendance
25 à vous dire, parce qu'il n'y a pas de preuve de ça,

1 loin de là, là, soit dit en passant, là, que les
2 gens ne sont pas intéressés par ce dossier-là, ou
3 du moins la Régie ne trouve pas intéressant
4 d'entendre les gens sur ce dossier-là.

5 Je ne sais pas comment ils le font, mais ce
6 que je peux vous dire, c'est que se baser sur les
7 statistiques du passé où nous avons une rencontre
8 d'information pour déterminer qu'il n'y a pas
9 beaucoup de monde qui se présente au dossier
10 ensuite comme intervenant, c'est comme un peu,
11 l'argument ne peut pas tenir. Avec respect, là,
12 c'est l'évidence. Il y a eu une rencontre
13 d'information, les gens ont eu la chance de poser
14 leurs questions.

15 Alors, ils ne sont pas intervenus par la
16 suite, alors, vous avez deux choix, là. Présumer
17 que c'est parce que le dossier est inintéressant ou
18 ne nécessite pas d'intervention ou plutôt qu'on a
19 eu réponse à nos questions et qu'on a décidé que ça
20 ne valait pas la peine d'intervenir compte tenu des
21 réponses qu'on avait obtenues. Évidemment, comme il
22 y a eu une rencontre d'information, j'aurais
23 tendance à vous dire ou du moins, c'est notre cas à
24 nous, c'est bien évidemment cette option-là, là,
25 qui a été retenue, là. On a eu une réponse à nos

1 questions, il n'y avait pas vraiment d'enjeu, les
2 chiffres ont été corrigés, comme je disais tantôt,
3 pour un exemple dans le temps. Ah, c'est
4 complètement une autre dynamique.

5 Alors, je ne pense pas que ce soit une
6 bonne idée, du moins, c'est ce qu'on a soulevé, là,
7 dans le cadre de notre représentation qu'on a faite
8 dès décembre, là, on avait écrit une première
9 lettre puis on a dit qu'on était pour répéter ce
10 qu'on avait dit en décembre. On le répète : c'est
11 une rencontre d'information traditionnelle. À
12 l'époque, c'était une rencontre d'information
13 traditionnelle. Alors, on s'était prononcé en
14 disant : « On veut ça. Nous ne sommes pas d'accord
15 pour avoir une rencontre d'information avec des
16 questions par écrit transmises d'avance.

17 Si ça devait être le cas, bien il faudrait
18 regarder la question des frais différemment et ne
19 plus nécessairement se baser sur une rencontre
20 d'information à huit cents dollars (800 \$) pour la
21 préparation, huit cents dollars (800 \$) pour
22 assister à la rencontre, grosso modo mille six
23 cents dollars (1 600 \$) pour l'ensemble de
24 l'oeuvre. C'est beaucoup plus complexe, ça prend
25 plus de temps et c'est plus onéreux pour nous. En

1 tout cas, du moins, on vous le suggère.

2 On a participé à l'exercice quand même
3 cette année puis on l'a fait, si vous lisez notre
4 correspondance de questions, là, je pense qu'en
5 cinq pages environ de questions détaillées, là, on
6 s'est prêté à l'exercice.

7 Vous aviez aussi posé la question des
8 délais. C'est vrai que les délais sont serrés, le
9 temps des Fêtes et tout ça. Bon, on est peut-être
10 chanceux, là, je veux dire monsieur Raymond a du
11 temps à me donner pendant cette période-là, les
12 golfs sont fermés. Alors, il peut participer plus
13 facilement à la rédaction de ces questions-là. Mais
14 je peux comprendre que, pour d'autres intervenants,
15 la réponse peut varier. Mais on a composé avec les
16 délais. Ce n'est pas l'idéal, bien sûr, plus de
17 temps, c'est mieux, mais, moi, je vous suggérais
18 que pas de question écrite serait mieux, ça nous
19 permettrait un échange tout simplement, comme
20 c'était prévu au départ.

21 Alors donc, je termine en vous disant, dans
22 le fond, qu'on prend pour acquis que tout va se
23 régler par le biais des demandes de renseignements
24 par la suite. Et, moi, ce que je vous dis, c'est
25 que vous allez vous retrouver non pas avec un

1 allégement réglementaire fort possiblement, mais
2 plus de gens qui vont être intéressés à intervenir,
3 donc des décisions à rendre, parfois déchirantes,
4 pour interdire à certains intervenants d'être dans
5 le dossier... ou refuser plutôt l'intervention de
6 certains intervenants dans le dossier. Il peut même
7 y avoir des gens qui n'auront jamais la chance
8 d'avoir un certain niveau d'informations.

9 Je fais un petit parallèle, ici, avec des
10 dossiers qu'on voit avec le transporteur en
11 électricité, là, avec l'Annexe K où on a eu
12 certaines rencontres d'information dans lesquelles
13 on n'est même pas payé, vous allez me dire, là,
14 mais dans lesquelles moi-même j'ai participé,
15 monsieur Raymond et moi, dans le temps où on se
16 rencontrait tous en groupe. On est allé chez Hydro-
17 Québec dans la belle salle d'audience d'Hydro-
18 Québec pour nous faire expliquer des éléments en
19 particulier du monde du transport, pas facile à
20 comprendre, mais tout le monde est invité, c'est
21 une... c'était public, c'était intéressant, il y
22 avait plein de participants qui étaient là, des
23 initiés, évidemment, qui étaient invités et on a pu
24 apprendre des choses, comprendre des choses. Cet
25 aspect-là de transparence est important. Cet

1 aspect-là information est important. Important pour
2 tous les monopoles, que ce soit le monopole
3 d'Hydro-Québec, que ce soit le monopole d'Énergir,
4 il ne faudrait pas perdre ce gain que nous avons.
5 S'il y a quelque chose, je peux juste vous faire...
6 vous suggérer avec un clin d'oeil que le
7 Distributeur d'électricité, peut-être, devrait
8 avoir le même processus de rencontre d'information
9 ouverte, mais aujourd'hui n'est pas la bonne place
10 pour en parler.

11 Mais ce n'est pas en se basant sur le fait
12 qu'il ne l'a pas, lui, qu'Énergir devrait l'abolir
13 ou qu'on devrait permettre à Énergir de l'abolir.
14 Au contraire, on devrait garder ce droit-là qui est
15 donné aux participants usuels de la Régie, c'est
16 ceux qui sont invités, là, de débroussailler le
17 dossier, de mieux comprendre le dossier sans le
18 carcan, là, des demandes d'intervention, des
19 demandes de renseignements et monsieur Gosselin l'a
20 si bien dit tout à l'heure : sans le carcan du
21 fameux avocat qui tente de traduire correctement
22 les éléments plus techniques et économiques du
23 dossier. Alors, je ne sais pas s'il y a beaucoup
24 d'avocats devant moi à l'écran, mais j'ai comme le
25 « feeling » que non. Alors, vous êtes tous avec

1 monsieur Gosselin. Je prêche en territoire...

2 Effectivement, vous êtes converti déjà.

3 Alors, peut-être à ça... Mais ce n'est pas
4 toujours évident, évidemment, pour les avocats de
5 poser des questions, mais aussi, n'oubliez pas, je
6 pense que vous avez constaté ça, la façon de poser
7 des questions puis l'encadrement de la Régie, le
8 temps réduit, là, pour pouvoir passer à travers un
9 dossier, vous l'avez « managé » - permettez-moi de
10 le dire comme ça - l'horloge du temps, là, pour
11 pouvoir plaider certainement pour moi, aujourd'hui,
12 mais quand on pose des questions dans les dossiers,
13 on est souvent restreint dans le temps et les
14 questions, évidemment, bon, ça peut des fois,
15 parfois, aller plus loin qu'on pense et les
16 réponses sont parfois plus longues à obtenir.

17 Alors, ça limitera les engagements, ces
18 choses-là, mais ce n'est pas évident, ce n'est pas
19 la même chose du tout en termes d'ouverture et de
20 collaboration et de dynamisme, d'échanges, ce qui
21 se passe dans une audience ou même dans une demande
22 de renseignements, évidemment, parce qu'il n'y a
23 pas de... - entre guillemets - de « suivis » en
24 tant que tels à une demande de renseignements, ce
25 n'est pas très dynamique. Là, on pourrait faire une

1 demande de renseignements numéro 2, là, dans un
2 dossier de rapport annuel, là, mais... parce que la
3 réponse nous amène à une autre question, je ne suis
4 pas sûr que vous seriez très content de nous voir
5 débarquer avec des demandes de renseignement numéro
6 2 pour pouvoir aller plus loin alors que, ça, on le
7 fait déjà puis on le règle déjà dans la rencontre
8 d'information, j'aurais tendance à vous dire.

9 Alors ça complète donc nos représentations.
10 Donc, nous, il est urgent de ne rien faire, c'est
11 essentiellement ce qu'on vous plaide. Alors, si la
12 formule actuelle convient, les délais, on va
13 composer avec, on compose avec.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Cadrin. La Formation n'aura pas de
16 question, mais juste une précision, là, pour bien
17 remettre les pendules à l'heure puis c'est normal
18 que vous ne le sachiez peut-être pas, que vous avez
19 fait l'erreur puisque vous ne participez pas aux
20 rencontres d'information, mais c'est un montant de
21 mille six cents dollars (1 600 \$) forfaitaire pour
22 les rencontres d'information et non huit cents
23 (800) comme vous l'avez dit.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Ah! Excusez-moi. Ce que j'allais vous dire, c'est

1 que, les rencontres d'information sans préparation,
2 c'est un certain montant; les rencontres
3 d'information avec préparation, c'est un autre
4 montant et dans ce cas-ci donc comme il y avait
5 préparation, je vous faisais l'adéquation ou
6 l'absence totale d'adéquation entre le mille six
7 cents dollars (1 600 \$) que ça donne, au total,
8 dans le fond, et le réel, dans notre cas, là. C'est
9 largement moindre que ce que ça représenterait en
10 termes de frais usuels donc. Mais ça aussi, c'est
11 un coût réglementaire, mais je comprends qu'on ne
12 discute pas du coût réglementaire, ici, là, ce
13 n'est pas le temps pour moi de pleurer que ce n'est
14 pas suffisamment de sous, mais simplement de vous
15 dire que c'est quand même ce travail-là. Donc, oui,
16 on dit la même chose. Peut-être que vous faites
17 bien de peut-être préciser, là. Dans le fond, c'est
18 ce que j'avais en tête si c'est avec préparation,
19 c'est pour ça qu'on a demandé mille six cents
20 dollars (1 600 \$).

21 LE PRÉSIDENT :

22 Voilà. Bien, merci beaucoup, Maître Cadrin. Cela
23 met fin à l'argumentation de l'AHQ-ARQ. Donc,
24 Maître Turmel pour la FCEI.

25

1 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à
3 tous. Bon après-midi. Alors, j'ai pris avec un
4 grain d'humilité les propos de monsieur Gosselin,
5 ce matin, mais ils sont tout à fait bien sentis,
6 c'est tout à fait exact et je le comprends d'avoir
7 fait ce commentaire. Mais puisque nous formons une
8 équipe dans la portion... pour ramener les choses à
9 l'essentiel me voilà.

10 Donc, André Turmel, pour la FCEI. Je serai
11 assez bref parce que je pense que le premier
12 commentaire que je voudrais faire est le suivant :
13 abolir la rencontre d'information est une mauvaise
14 idée. Une mauvaise idée qui survient en plus à un
15 moment où il y a de grandes questions qui se posent
16 à la Régie, mais sur la... aussi sur les débats
17 d'énergie plus globalement, là, qui à cours au
18 Québec. Et je sais que ce n'est pas nécessairement
19 en lien avec notre dossier, mais quand même,
20 t'sais, rendre moins disponible de l'information
21 sous le sceau de l'allégement réglementaire, je
22 pense que c'est le mauvais angle et le mauvais
23 choix.

24 Cette rencontre et tout ce qui l'entoure,
25 quant à nous, ça fait partie du « package » du prix

1 à payer pour être un monopole. Et ça, je pense
2 qu'Énergir, parfois, à tendance à peut-être
3 l'oublier. Elle est un monopole de distribution et
4 à ce titre, elle doit rendre des comptes, des
5 comptes réglementaires et quand... et on a bien
6 compris ce matin, quand j'ai interrogé les témoins
7 d'Énergir que... je pense que quand ils parlent
8 d'allégement réglementaire, c'est de l'allégement
9 réglementaire pour eux. Donc, c'était un peu
10 « Énergir-centrisme ». Ceci dit, entre guillemets,
11 là, mais c'était un peu leur allégement
12 réglementaire de leur côté alors que... plutôt que
13 du côté des intervenants ou même de la Régie, je
14 pense que... sans parler pour la Régie, ce type de
15 rencontre là, nous, nous le concevons comme
16 permettant un allégement réglementaire parce que
17 comme a dit monsieur Gosselin, il fait en sorte de
18 permettre de mieux comprendre, de mieux approfondir
19 des sujets thématiques qui évitent de revenir plus
20 tard ou de partir sur des fausses pistes. Ça fait
21 longtemps qu'on le fait et même des analystes
22 chevronnés à la Régie comme monsieur Gosselin ou
23 les autres qu'on a entendus, vous le disent : ils
24 ont besoin de ces informations-là pour faire les...
25 connecter les points, comme on dit.

1 Et dans le contexte, on pense que le
2 processus tel qu'on le connaît, tel qu'on a vu à
3 l'hiver dernier, nous apparaît tout à fait correct.
4 Les dates, bien que confortables, c'est le travail,
5 c'est... il faut faire le travail. Monsieur
6 Gosselin vous a dit que c'était correct.

7 Alors, nous, on pense que, oui, tout peut
8 s'améliorer, mais pas de là à faire sauter cette
9 soupape-là d'informations, on pense que ça serait
10 une mauvaise idée parce qu'elle est encore là
11 l'asymétrie d'informations d'une manière ou
12 l'autre, qu'on aime ou qu'on aime pas ça et la
13 Régie a son rôle à jouer, son personnel a son rôle
14 à jouer, les intervenants ont son rôle à jouer, et
15 Énergir, écoutez, c'est le prix à payer pour faire
16 partie, là, d'être seul sur un territoire pour
17 faire le commerce de la distribution du gaz
18 naturel.

19 Alors, je vais m'arrêter là. À moins que
20 vous ayez des questions, le message, il était assez
21 clair, là. Je ne veux pas... je ne veux pas mal
22 interpréter ou dire ce que monsieur Gosselin a
23 témoigné si habilement ce matin.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Turmel. Il ne faudrait surtout pas

1 mal interpréter. Donc, la formation n'aura pas de
2 question puisque ça a été assez clair comme
3 argumentation, donc on vous remercie.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Très bien. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Maître Paquet pour le GRAME.

8 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

9 Oui. Bonjour, Monsieur le Président et mesdames les
10 régisseuses. Donc, moi non plus je ne reprendrai
11 pas, là, intégralement les réponses qui ont été
12 offertes par madame Moreau aux questions, là, de la
13 Régie.

14 Mais je pense que ce qui ressort des
15 témoignages, là, des intervenants, et des
16 argumentations de mes confrères, là, c'est que de
17 leur point de vue, la rencontre d'information qui
18 vise à présenter les résultats, là, du rapport
19 annuel est utile.

20 Également, ça contribue à l'allégement
21 réglementaire, parce que ça permet notamment
22 d'évaluer la pertinence de déposer ou non une
23 demande d'intervention après avoir eu l'occasion de
24 poser des questions.

25 Et puis, ça répond également à l'objectif,

1 là, un des objectifs de cette rencontre-là tels
2 qu'identifiés par Énergir dans sa preuve.

3 Donc, tous les intervenants qui s'étaient
4 prononcés en phase I et, sauf erreur, là, dans le
5 cadre de l'audience d'aujourd'hui recommandent le
6 maintien de cette rencontre.

7 Puis, un mot sur la... la suggestion de
8 madame Gauthier de remplacer la rencontre
9 d'information par une séance de travail. Bien,
10 évidemment, c'est une suggestion qui est quand même
11 intéressante. C'est une formule qui a été retenue
12 par la Régie, là, dans différents dossiers, qu'on
13 voit de plus en plus, mais ce n'est pas
14 nécessairement un allègement réglementaire, là,
15 selon nous, parce qu'il y a certaines questions qui
16 peuvent... qui pourraient être répondues, là, en
17 amont du processus des demandes d'intervention.

18 Donc, à ce niveau-là, il y a des demandes
19 d'intervention qui ne seront pas déposées suite à
20 la rencontre d'information, et donc la séance de
21 travail, bien que ça peut être intéressant, ça ne
22 vient pas, selon nous, alléger le processus.

23 Donc, le GRAME considérerait important de
24 peut-être trouver un compromis entre, là, la
25 préoccupation d'Énergir de - qu'on retrouvait, là,

1 dans ses réponses, là, à la lecture de ses réponses
2 à la demande de renseignements de la Régie - qui
3 était principalement de devoir mobiliser un nombre
4 important de ressources de son personnel, et un
5 compromis entre cette préoccupation-là et celle des
6 intervenants qui énoncent, là, en majorité, que la
7 rencontre est utile.

8 Donc, la recommandation ou la suggestion
9 qui a été formulée par madame Moreau, ça allait
10 dans ce sens-là. Maintenant, est-ce que ça serait
11 vraiment un allègement réglementaire pour la Régie?
12 Je pense que c'est à vous de le déterminer. Mais
13 vous devez quand même considérer que si la Régie
14 décide de mettre fin à la rencontre d'information,
15 possiblement il va y avoir un nombre plus important
16 de demandes d'intervention par la suite qui devront
17 être traitées... qui devront être traitées. Donc,
18 peut-être garder à l'esprit cet... cet élément-là.

19 Et en conclusion, on vous soumet que la
20 formule qui avait été utilisée, là, lors de la
21 dernière rencontre d'information, le neuf (9)
22 février deux mille vingt-trois (2023), qui
23 constituait à identifier, là, les questions
24 préalablement pour permettre à Énergir de vraiment
25 mobiliser les personnes... les personnes-ressources

1 qui vont pouvoir y répondre.

2 Ça a permis un allègement assez important.

3 Madame Gauthier l'a confirmé dans son témoignage.

4 Puis, également dans les réponses à la demande de

5 renseignements de la Régie, si on prend la réponse

6 à la question 1.1.1, on voit qu'Énergir avait

7 mobilisé douze (12) employés versus vingt-cinq (25)

8 pour les rencontres d'information précédentes.

9 Donc, selon nous, c'est un allègement qui est assez
10 important.

11 Donc, ce qu'on vous recommande, là,

12 aujourd'hui, c'est de maintenir les rencontres

13 d'information en amont des demandes d'intervention

14 qui portent sur le rapport annuel, mais

15 possiblement avec les ajustements, là, que la Régie

16 va trouver... va trouver appropriés suite à toutes

17 les représentations que vous aurez entendues

18 aujourd'hui. Donc, ça complète mes représentations.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Paquet. La formation n'aura pas de

21 question supplémentaire. Je vous remercie beaucoup.

22 Me GENEVIÈVE PAQUET :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Neuman.

1 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, mesdames
3 les régisseuses. Dominique Neuman, pour Stratégie
4 énergétique et l'Association québécoise de lutte
5 contre la pollution atmosphérique.

6 Alors, en résumé, notre plaidoyer est de
7 maintenir la rencontre d'information sauf si on
8 trouve une solution aux différentes difficultés
9 rencontrées.

10 D'abord, une première remarque : vous avez
11 demandé si les dossiers de rapport annuel
12 soulevaient des questions à débattre. La réponse
13 est oui. La juridiction de la Régie de l'énergie,
14 lorsqu'elle est saisie d'un rapport annuel,
15 consiste à décider d'accepter ou de refuser les
16 écarts constatés entre le prévu et le réel et plus
17 particulièrement, la Régie peut être appelée à
18 exercer quatre juridictions dans le cadre d'un tel
19 dossier.

20 D'une part, elle doit déterminer si
21 l'information qui lui est fournie est exacte et
22 suffisante pour qu'elle puisse exercer les trois
23 autres juridictions qui suivent, notamment : est-ce
24 que les rapports qui lui sont soumis sont complets,
25 qui lui permet de comprendre ce qui s'est passé?

1 Je vous donne un exemple qui est le sujet
2 dont nous traitons dans la Phase 1, à savoir : est-
3 ce que le rapport est suffisant pour permettre de
4 comprendre ce qui s'est passé quant à l'initiative
5 d'approvisionnement responsable en gaz naturel?
6 D'autres exemples pourraient toucher... toujours
7 sur le sujet de l'exactitude et insuffisance
8 d'informations pourraient toucher l'exactitude des
9 calculs. Par exemple : « Est-ce qu'on a évité ou
10 est-ce qu'on n'a pas évité des doubles comptages
11 dans le calcul des économies d'énergie? » C'est ce
12 que madame Nicole Moreau a mentionné un peu plus
13 tôt dans son témoignage.

14 Donc, premier sujet de juridiction de la
15 Régie : s'assurer de l'exactitude de la suffisance
16 de l'information.

17 Deuxième sujet qui est connexe : dans
18 certains cas, Énergir demande explicitement de
19 mettre fin à certains suivis. Donc, la Régie doit
20 exercer sa juridiction et décider d'accepter ou non
21 une telle demande.

22 Troisième juridiction : il peut arriver
23 que... donc après... La troisième juridiction,
24 c'est : après que l'on soit aperçu que
25 l'information soit exacte et complète, qu'il n'y

1 ait pas d'erreur, donc après qu'on ait fait cette
2 vérification, est-ce qu'il y a des cas où Énergir
3 aurait dépassé trop par rapport à ce qui était
4 prévu? La Régie a en effet une juridiction qu'elle
5 exerce extrêmement rarement, mais elle pourrait
6 désavouer des dépenses, elle pourrait désavouer
7 certaines dépenses excédentaires empêchant ainsi
8 qu'elles soient redistribuées selon le mécanisme de
9 partage des écarts de rendement. Théoriquement, la
10 Régie aurait cette juridiction.

11 Donc, ça fait partie de ce qui est la trame
12 de fond de sa juridiction de vérifier l'information
13 fournie, c'est pour savoir si en cas de dépenses...
14 les prévisions, si elle va les désavouer ou non.

15 La Régie pourrait également, ce qu'elle a
16 exercé rarement, mais au moins dans un cas,
17 accepter conditionnellement un dépassement de
18 dépense. J'ai ici en tête... je n'ai
19 malheureusement pas le numéro de dossier ni la
20 référence de la décision, c'est survenu il y a
21 environ une quinzaine... une dizaine ou une
22 quinzaine d'années, à l'époque où il y avait encore
23 un mécanisme incitatif chez Énergir où un des
24 programmes d'efficacité énergétique avait donné
25 lieu à des dépenses de très loin supérieures à ce

1 qui était prévu. Pourquoi? Parce qu'il y avait un
2 taux d'opportuniste très élevé. Pourquoi? Parce que
3 le calibrage de l'aide financière était trop
4 généreux.

5 Donc, la Régie dans une certaine décision -
6 et ceux qui sont... le personnel de la Régie va
7 probablement sûrement la retracer - a refusé
8 d'accepter l'écart tant qu'Énergir ne corrigerait
9 pas pour l'avenir, donc on ne parle plus de la
10 période du rapport annuel, mais pour l'avenir, le
11 calibrage de ce programme d'efficacité énergétique
12 pour qu'il cesse de générer ce surplus de dépenses.

13 Effectivement, Énergir s'est conformé et
14 par la suite son rapport annuel sur ce programme a
15 été accepté. Mais c'est très rare que la Régie
16 va... va accepter conditionnellement à un remède
17 futur des dépenses excédentaires durant l'année du
18 rapport annuel, mais c'est déjà arrivé.

19 Normalement, ce n'est pas le rôle de la
20 Régie de corriger - en rapport annuel - ce n'est
21 pas son rôle de corriger les difficultés
22 rencontrées. S'il y a des difficultés, ce sera à
23 une cause tarifaire ultérieure de corriger ces
24 difficultés normalement.

25 Quatrième juridiction. Si jamais la Régie

1 constate que certaines dépenses qu'elle a
2 approuvées dans sa cause tarifaire n'ont pas été
3 faites, alors il se peut - et je vous dis ça très
4 humblement - il se peut, parce que je n'ai pas
5 d'exemple à vous citer où la Régie aurait exercé
6 cette juridiction, mais il se peut qu'au moment du
7 rapport annuel, peut-être que la Régie pourrait
8 considérer d'ordonner au distributeur de dépenser
9 ce qui lui a été approuvé, mais qu'il n'a pas
10 dépensé.

11 Mais il n'est pas nécessaire que la Régie
12 se prononce sur ce pouvoir spécifiquement
13 aujourd'hui puisque peut-être qu'il surviendrait un
14 jour un cas réel où la Régie aura à décider ce
15 qu'elle... quelle est l'étendue de ses pouvoirs si
16 un distributeur ne dépense pas ce qu'il était censé
17 dépenser.

18 Donc, ce sont les quatre juridictions de la
19 Régie. Ceci étant dit, il est donc rare qu'un
20 intéressé voudra demander à intervenir dans un
21 dossier de rapport annuel pour demander à la Régie
22 d'exercer l'une de ses quatre juridictions.

23 Souvent, et c'est ce que j'ai pu... c'est
24 ce qu'on peut constater en lisant les demandes
25 d'intervention passées, souvent l'intéressé demande

1 à intervenir afin d'obtenir de l'information en
2 disant qu'il va réfléchir une fois qu'il aura
3 l'information sur ce qu'il va demander après.

4 Donc, il y a peut-être une dysfonction dans
5 la nature de ce que sont les demandes
6 d'intervention dans un rapport annuel puisque
7 normalement on demande à intervenir quand on a
8 quelque chose à demander ou à proposer à la Régie,
9 pas simplement pour obtenir de l'information.

10 Et la rencontre d'information - et c'est
11 maintenant de cette rencontre dont je vais parler -
12 d'abord il faut garder à l'esprit qu'elle sert aux
13 intervenants qui souvent ont deux caractéristiques.

14 D'abord, et c'est obligatoire, il faut que
15 les intervenants soient déjà actifs dans les causes
16 tarifaires ou les causes tarifaires qui ont
17 porté... qui ont porté sur les mêmes sujets que
18 ceux qui sont couverts dans le rapport annuel.

19 Et souvent, ces mêmes intervenants aussi
20 vont devenir ou redevenir actifs dans les causes
21 tarifaires futures qui seront éventuellement le
22 forum qui va... où pourront être corrigées des
23 imperfections qui auront pu être constatées dans le
24 rapport annuel.

25 Donc, la rencontre d'information survient

1 entre ces deux moments. Et cette rencontre
2 d'information sert aux intervenants, elle leur sert
3 à une quantité de deux choses : d'une part, obtenir
4 de l'information, donc sur ces aspects qu'ils ont
5 déjà couverts dans des causes tarifaires
6 antérieures - et je mets une petite parenthèse
7 causes tarifaires antérieures ou dans certains cas
8 des causes d'autorisation d'investissement
9 puisqu'il y a des suivis d'investissement qui sont
10 faits - et information aussi qu'ils vont couvrir
11 dans des causes futures, particulièrement la cause
12 tarifaire future ou même peut-être la cause
13 tarifaire qui serait déjà en cours, ce que j'ai
14 appelé dans nos recommandations la cause tarifaire
15 N+1.

16 Et aussi, la rencontre d'information sert à
17 la deuxième chose suivante : déterminer s'il y a
18 lieu que ces intervenants interviennent au dossier
19 du rapport annuel en bonne et due forme pour
20 demander à la Régie d'exercer l'une des quatre
21 juridictions que j'ai mentionnées tout à l'heure.

22 Mais comme j'ai mentionné, c'est rare.
23 C'est rare qu'un intervenant va vraiment intervenir
24 pour demander à ce que l'une de ces quatre
25 juridictions soit exercée, comme j'ai mentionné

1 tout à l'heure.

2 Donc, dans ce contexte, ce que nous vous
3 soumettons, j'ai mentionné qu'il y avait peut-être
4 une dysfonction, mais en fait il y a une
5 dysfonction... la rencontre d'information actuelle,
6 selon à la fois les témoignages, bien notamment les
7 témoignages d'Énergir, est dysfonctionnelle pour
8 Énergir. Et je vais ajouter ensuite pour les
9 intervenants et pour la Régie.

10 Elle est dysfonctionnelle... enfin le
11 système rencontre d'information, suivi d'une
12 demande d'intervention formelle au dossier pour les
13 intervenants qui veulent poursuivre, donc elle est
14 dysfonctionnelle pour Énergir parce que, comme les
15 intervenants ne sont pas sûrs, comme les intéressés
16 ne sont pas sûrs de devenir intervenants plus tard,
17 ils veulent couvrir le plus possible de sujets lors
18 de cette rencontre d'information. Ce qui signifie
19 qu'Énergir doit se préparer à couvrir un grand
20 nombre de sujets.

21 Il y a un très grand nombre de pièces,
22 Énergir a tenté de simplifier les choses en
23 demandant... d'abord, elle avait demandé la liste
24 des pièces qui intéressent l'intéressé. Ensuite
25 même de préciser, s'ils le peuvent, les questions.

1 Mais ces remèdes n'ont pas complètement remédié au
2 problème pour Énergir, qui... qui consiste dans le
3 fait qu'ils doivent se préparer à toute
4 éventualité, à de nombreuses éventualités, dont
5 certaines ne surviendront jamais lors de la
6 rencontre d'information.

7 C'est dysfonctionnel aussi pour les
8 intervenants puisque, en raison de la formule
9 orale, les questions sont orales et donc... et en
10 plus elles ne seront nécessairement pas de nature
11 aussi précise qu'une demande de renseignements,
12 donc elles ont un certain caractère vague. Et les
13 réponses aussi, qui doivent être fournies à brûle-
14 pourpoint, auront un certain caractère vague aussi.
15 Et en plus de tout ça, rien n'est enregistré, donc
16 il n'y a pas de mémoire de ce qui se dit dans une
17 rencontre d'intervention... dans une rencontre
18 d'information.

19 Et c'est dysfonctionnel aussi pour les
20 intervenants parce qu'ils ont le fardeau, selon le
21 système actuel, d'aller demander à intervenir
22 formellement au dossier si l'information qu'ils ont
23 reçue est insuffisante en rencontre d'information.
24 Puis on l'a vu, on l'a vu souvent et c'est normal,
25 selon le témoignage de la témoin d'Énergir, le

1 personnel d'Énergir n'est pas capable à brûle-
2 pourpoint de répondre aux questions qui lui sont
3 posées oralement.

4 Donc, l'intervenant a le fardeau d'essayer
5 de convaincre qu'on lui permette d'intervenir non
6 pas nécessairement parce qu'il a un mémoire à
7 soumettre, mais simplement parce qu'il veut avoir
8 de l'information et/ou qu'il veut obtenir
9 confirmation écrite des informations orales qu'il a
10 obtenues en séance d'information. Et j'ajoute à ça
11 un élément, je sais que... je sais que c'est pas
12 l'objet de la discussion aujourd'hui, mais aussi
13 dans certains cas il y a la... bien et dans notre
14 cas très particulièrement, il y a l'aspect
15 confidentialité, du fait que les documents écrits
16 confidentiels ne sont pas disponibles en rencontre
17 d'information. Donc, le seul moyen pour
18 l'intervenant de les obtenir c'est d'être reconnu
19 comme intervenant et ensuite d'obtenir, via
20 l'engagement de confidentialité, ces documents
21 confidentiels.

22 Donc, c'est dysfonctionnel pour
23 l'intervenant parce que c'est pas ça le but, la
24 raison d'être d'une demande d'intervention
25 normalement. C'est lorsque l'intervenant aurait

1 déjà quelque chose à soumettre, à proposer à la
2 Régie. Et très souvent, ce n'est pas le cas, à part
3 de commenter les résultats qui sont obtenus.

4 Et c'est dysfonctionnel aussi pour la Régie
5 parce que ce système de demande d'intervention dont
6 le... le but souvent est réellement d'obtenir de
7 l'information, mobilise auprès de la Régie tout un
8 système où il doit y avoir une liste de sujets, des
9 demandes d'intervention formelles, des
10 contestations éventuelles par Énergir, des réponses
11 par les intervenants et une décision de la Régie,
12 qui va accepter ou non ces demandes d'intervention.

13 Et demandes d'intervention qui, souvent, je
14 ne dis pas toujours, mais souvent ou parfois, ne se
15 traduiront pas par des recommandations spécifiques
16 sur le rapport annuel lui-même, donc sur des
17 juridictions que la Régie doit exercer.

18 Plus le temps avance... On a constaté que,
19 plus le temps avance, plus la rencontre
20 d'information est en train de ressembler un petit
21 peu à des demandes de renseignements écrites. Ce
22 qu'Énergir souhaite, à juste raison, que les
23 questions soient le plus précises possible et donc
24 ressemblent de plus en plus à une DDR afin de lui
25 permettre de mieux... d'éviter de mobiliser trop de

1 personnels ou de les mobiliser sur un trop grand
2 nombre de questions.

3 Mais alors, là, on est en train, de toute
4 façon, de tendre vers ça. Mais ce n'est pas le but
5 d'une rencontre d'information orale. Et on n'est
6 pas encore rendu au point où la lettre préalable
7 est une vraie DDR, mais plus... Énergir pourrait
8 logiquement être tenté de le demander de plus en
9 plus. Donc, on aurait de plus en plus des lettres
10 préalables qui ressemblent à une DDR, mais sans
11 avoir les réponses écrites et sans avoir
12 d'enregistrements des réponses orales.

13 À ça s'ajoute que plus la rencontre
14 d'information devient ressemblante à une DDR, plus
15 les frais accordés qui sont de mille six cents
16 dollars (1 600 \$) deviennent insuffisants pour
17 couvrir... bien, déjà, tout le rapport annuel, donc
18 c'est quoi? Une centaine de pièces. Je comprends
19 que toutes les cent (100) pièces n'intéressent pas
20 tous les intervenants, mais, quand même, ça fait
21 beaucoup de lecture. Donc, il y a beaucoup de
22 lecture à faire, beaucoup de préparation même si la
23 séance de travail ne nécessitait de lettre
24 préalable. Et en plus, s'il faut une lettre
25 préalable qui ressemble de plus en plus à une DDR,

1 c'est beaucoup de travail, donc le mille six cents
2 (1 600) devrait nécessairement être révisé à la
3 hausse si on poursuivait dans ce système. Et c'est
4 ce qui nous a amenés à logger une recommandation
5 d'allégement réglementaire.

6 Énergir s'est... a indiqué qu'elle n'était
7 pas prête à traiter de cette proposition
8 immédiatement, mais elle a malgré tout traité de
9 beaucoup d'aspects qui sont dans notre proposition
10 aujourd'hui, spontanément.

11 D'une part... Bien, notre proposition, je
12 la rappelle, c'est que ce soit les intervenants
13 déjà reconnus, donc ceux qui participeraient de
14 toute façon à la rencontre d'information, qu'ils
15 soient d'office... qu'ils continuent d'être
16 intervenants au rapport annuel et que ce dossier de
17 rapport annuel soit en fait une phase d'une cause
18 tarifaire. Et ce que nous avons proposé, c'est que
19 la cause tarifaire en question soit non pas la
20 cause tarifaire de l'année N, qui est celle du
21 rapport annuel, mais de l'année N+1 puisque dans
22 l'année N+1, la cause tarifaire a déjà débattu et
23 reçu, au moins sur certains sujets, des tableaux
24 4+8... j'avais dit « 8+4 » avant, mais c'était une
25 erreur, c'est le « 4+8 ». Donc, les intervenants

1 ont déjà discuté de ses tableaux 4+8. Fait que, là,
2 maintenant, ils auront les tableaux 12+0. Donc,
3 c'est les mêmes sujets. Je comprends, ce n'est pas
4 exactement les mêmes sujets, il y a des variations.

5 Donc, ce serait les intervenants déjà
6 reconnus qui participeraient non pas à une séance,
7 une rencontre d'information... Donc, selon notre
8 proposition, il n'y aurait plus de rencontre
9 d'information obligatoire, mais à des DDR écrites.
10 Donc, ils poseraient selon le mode connu, normal,
11 des DDR écrites et ensuite, le personnel d'Énergir
12 n'aurait pas à se mobiliser en fonction de toute
13 sorte de questions hypothétiques qui ne viennent
14 pas, le personnel d'Énergir aurait les questions
15 précises et répondrait de façon précise, comme ils
16 le font d'habitude en réponse à une DDR.

17 Énergir a proposé aujourd'hui de maintenir
18 quand même une séance d'information avant les DDR
19 et ce que nous vous soumettons, c'est qu'il serait
20 plus pratique, qui serait plus efficient de...
21 d'abord, de garder la séance d'information
22 optionnelle, seulement si la Régie en ressent le
23 besoin après les réponses aux DDR, et ça peut
24 inclure aussi les réponses d'Énergir aux DDR de la
25 Régie, et ça peut être celles des intervenant.

1 Donc, la Régie pourrait, comme elle le fait
2 au dossier tarifaire actuel d'Énergir, le 4213,
3 tenir une séance de travail au besoin sur un nombre
4 limité de sujets identifiés par la Régie après les
5 réponses aux DDR et avant la preuve des
6 intervenants.

7 Et par la suite, et j'insiste beaucoup là-
8 dessus, que les intervenants ne sont pas obligés de
9 déposer un mémoire. Si tout ce qu'ils souhaitaient
10 c'était obtenir de l'information en suivi de la
11 cause tarifaire passée à laquelle ils ont déjà
12 participé, et les causes d'autorisation
13 d'investissement auxquelles ils ont déjà participé,
14 et/ou obtenir de l'information qui leur servira
15 lors de la cause tarifaire future, alors
16 normalement il n'y a pas de nécessité pour les
17 intervenants de déposer un mémoire.

18 Le mémoire serait vraiment optionnel, et en
19 fait, je l'ai appelé « Les commentaires ». Et en
20 fait, ça ressemble à ce qui se passe déjà chez
21 Gazifère. Les dossiers de rapport annuel, parfois,
22 pas toujours, mais parfois, chez Gazifère, sont
23 intégrés aux causes tarifaires de cette entreprise,
24 et les intervenants déjà reconnus posent des DDR et
25 ils déposent des commentaires qui parfois sont

1 très, très brefs. Donc, la formule existe déjà et
2 il nous semble qu'elle fonctionne.

3 Et j'ajoute - et finalement c'est mon
4 dernier point - qu'il est quelque peu illogique, la
5 notion qu'il y ait des demandes d'intervention
6 nouvelles et spécifiques dans un rapport annuel par
7 des intervenants qui ont déjà participé, qui ont
8 déjà été reconnus dans la cause tarifaire qui porte
9 sur les mêmes sujets, il nous semble que ce n'est
10 pas très logique qu'il y a un besoin de demande
11 d'intervention nouvelle.

12 Et il nous semble que c'est dans la logique
13 des choses et c'est même dans la logique juridique
14 puisque j'ai mentionné à la fin de notre
15 recommandation d'allégement que juridiquement, la
16 cause de rapport annuel est un sous-ensemble de la
17 juridiction tarifaire de la Régie, elle résulte
18 historiquement de certaines décisions qui remontent
19 au... à la Régie de l'électricité et du gaz et à la
20 Régie du gaz naturel.

21 Donc, qu'il nous semble que ce soit normal
22 que dans ce qui est un suivi, un rapport annuel,
23 c'est un suivi, que les gens qui participaient à la
24 cause qui précède le suivi, qu'ils soient déjà là
25 et qu'ils puissent simplement poser des demandes de

1 renseignements écrites sans obligation d'avoir un
2 mémoire à déposer.

3 Donc, il nous semble que ça allégerait, ce
4 serait un allègement réglementaire, bien d'abord
5 pour Énergir, elle n'aurait plus à mobiliser pour
6 une séance orale qui touche à tout... tout leur
7 personnel en prévision de multiples questions
8 qui... dont certaines ne viendront pas.

9 C'est un allègement réglementaire pour les
10 intervenants puisque là au moins ils auront ce
11 qu'ils recherchent, l'information, ils l'auront par
12 écrit. Ils poseront des questions écrites, ils
13 auront des réponses écrites précises.

14 Et c'est un allègement pour la Régie
15 puisque ça évite d'avoir à refaire un processus
16 d'autorisation d'intervenants avec listes de
17 sujets, contestations, réponses et décisions.

18 Aussi, ça... ça donne à la Régie un écrit
19 de ce qui actuellement n'est qu'oral lors d'une
20 rencontre d'information. Même... même les questions
21 de la Régie sont répondues oralement et pour que...
22 pour que la Régie en obtienne une preuve écrite,
23 elle a besoin de reposer la question en DDR si elle
24 le souhaite.

25 Et donc, il nous semble que c'est cette

1 formule serait... serait un juste retour à
2 l'efficience et il nous semble serait
3 souhaitable... serait souhaitable pour tous.

4 Et j'ajoute un commentaire, une des
5 propositions qui avait été faite par le GRAME - et
6 avec tout le respect, je ne peux pas... je ne peux
7 pas y adhérer - qui consistait d'avoir... d'avoir
8 que la séance de travail fasse l'objet d'un débat
9 préalable à savoir d'identifier des sujets sur
10 lesquels elle porterait, donc ça implique des... là
11 encore, un alourdissement puisqu'il y aurait des
12 listes de sujets proposés, des échanges et la Régie
13 aurait à trancher.

14 Il nous semble que cela serait lourd si ça
15 survient au stade actuel des rencontres
16 d'information, c'est-à-dire avant... avant le
17 processus, avant même le processus de demande de
18 renseignements. Mais par contre, c'est beaucoup
19 plus facile de tenir un tel processus après les
20 réponses aux demandes de renseignements puisque là
21 on est beaucoup plus en mesure d'identifier les
22 sujets qui restent... qui restent avec des
23 questions non répondues.

24 Et ce serait beaucoup plus souple
25 d'identifier soit qu'il n'y a aucune question qui

1 à être déposées préalablement à la
2 rencontre d'information. Cependant,
3 les participants devront soumettre au
4 plus tard le 1er février 2023 à 12 h
5 les numéros de pièces confidentielles
6 qu'ils souhaiteraient aborder. La
7 Régie demande ainsi à Énergir de
8 permettre aux personnes intéressées
9 qui souhaitent participer au huis clos
10 de le faire suivant la signature d'une
11 entente de confidentialité.

12 Donc, juste pour qu'on soit tout le monde sur la
13 même longueur d'onde, dans une rencontre
14 d'information il peut y avoir un huis clos qui
15 porte sur les pièces confidentielles avec signature
16 d'entente de confidentialité.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 O.K. Je vous remercie... je vous remercie beaucoup,
19 Monsieur le Président. En fait, il y a déjà une
20 entente de confidentialité qui est signée par tous
21 les participants à la séance... à la rencontre
22 d'information pour les informations verbales. Mais
23 écoutez, je... j'ai pas... j'ai pas le temps de
24 vérifier, mais je... je ne me rappelle pas s'il y
25 a... à ma connaissance, il n'y a pas eu

1 d'échange... de dépôt de la version confidentielle
2 écrite.

3 Mais je me... je crois que personne n'a
4 obtenu de telles pièces écrites, mais peut-être que
5 personne ne l'avait demandé. C'est ça qu'il
6 faudrait que je vérifie, là. Mais je sais qu'au
7 niveau oral tout le monde a signé une entente de
8 confidentialité et le moyen que... en fait que
9 notre groupe d'intervention prend c'est que même
10 des... un autre analyste qui n'est pas à la
11 rencontre et moi-même, nous signons l'entente de
12 confidentialité comme ça, si monsieur Schiettekatte
13 va à la rencontre tout seul il peut nous parler
14 après. Il peut nous dire ce qui en est puisque nous
15 sommes sous le sceau de la confidentialité aussi.
16 Ça fait que je vous remercie beaucoup.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Neuman. Donc, ceci met fin aux
19 argumentations. Je suggérerais qu'on prenne une
20 pause de quinze (15) minutes, donc qu'on revienne
21 vers quatorze heures trente (14 h 30) pour la
22 réplique d'Énergir, si Maître Sauriol ça vous va?

23 Me JULIE SAURIOL :

24 Je n'ai pas argumenté.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ah oui, tout à fait, tout à fait, effectivement,
3 vous avez raison.

4 PLAIDOIRIE PAR Me JULIE SAURIOL :

5 Merci. Donc, Monsieur le Président, Mesdames les
6 Régisseuses, donc dans le cadre du présent dossier
7 Énergir propose de mettre fin à la rencontre
8 d'information, on vous l'a bien expliqué, les...
9 les intervenants, les parties intéressées
10 souhaitent y mettre fin.

11 Et ça, je pense que tout le monde soulève,
12 toutes les parties soulèvent l'importance de
13 l'allégement réglementaire, l'importance de
14 l'efficience de cette rencontre-là, puis aussi
15 l'importance de la transparence puis de la
16 communication d'informations claires. Puis c'est
17 une préoccupation évidemment qu'on a puis pour
18 laquelle on a beaucoup... on a beaucoup d'écoute.

19 Ceci dit, on vous soumet respectueusement
20 que dans le cadre de la présente audience la
21 question principale à trancher c'est de déterminer
22 si cette rencontre est pertinente et utile pour
23 permettre à la Régie d'analyser le dossier, compte
24 tenu de la valeur ajoutée que cette rencontre
25 d'information lui apporte.

1 Et ce, c'est dans le contexte de je dirais
2 trois éléments. Premièrement, les objectifs qui
3 sont recherchés par le rapport annuel. La témoin
4 d'Énergir, mais également mes confrères l'ont tous
5 évoqué. Je pense que tout le monde comprend bien,
6 là, que l'objectif du rapport annuel, c'est
7 vraiment de faire la vérification des résultats
8 financiers réels, la conformité d'application des
9 normes, des paramètres qui ont été établis dans les
10 dossiers tarifaires ou d'autorisation
11 d'investissement.

12 Également, pour obtenir le statut
13 d'intervenant, les personnes intéressées doivent
14 non seulement identifier un enjeu réel qui est en
15 lien avec les intérêts qu'ils défendent, mais,
16 aussi, ils doivent démontrer que l'intervention
17 envisagée constituera un apport à l'examen du
18 rapport annuel. Donc, ils doivent aussi proposer
19 une intervention qui s'inscrit dans le cadre
20 d'examen du dossier à l'étude. Et j'y reviendrai un
21 petit plus tard, mais ce n'est pas nécessairement
22 toutes les questions qui peuvent être posées ou
23 abordées dans le cadre de la rencontre
24 d'information qui, à travers ce spectre d'analyse,
25 pourraient donner lieu à une intervention.

1 Finalement, en moindre mesure, je dirais
2 également le fait que cette rencontre d'information
3 qui est systématique dans le cadre du rapport
4 annuel découle vraiment d'un reliquat du processus
5 d'entente négociée qui s'est terminé en deux mille
6 treize (2013). Et donc, on ne retrouve pas ce type
7 d'information prévu automatiquement dans aucun
8 autre dossier malgré le fait qu'il peut y avoir
9 d'autres dossiers qui sont plus... de nature plus
10 complexe que le rapport annuel.

11 Donc, la preuve documentaire qui a été
12 déposée par Énergir puis qui a été également plus
13 amplement expliquée aujourd'hui tend à démontrer
14 trois choses principalement. Premièrement, il y a
15 une complexité au niveau de l'organisation en soi
16 de la rencontre lorsqu'on le met en lumière avec
17 les limites informationnelles que cette rencontre
18 peut avoir. Parce que, avec les années, le contenu
19 du rapport annuel a augmenté. Donc, on parle de
20 beaucoup de pièces, beaucoup de collaborateurs. Ce
21 qui fait en sorte que lorsque cette rencontre
22 survient, en l'absence de questions précises, les
23 témoins... les représentants d'Énergir sont en
24 mesure de faire un survol. Donc, ils n'ont pas
25 l'opportunité de manière verbale, orale, d'aller

1 vraiment dans le détail.

2 Puis je pense que, ça, c'est non contredit
3 de ce qu'on a entendu de la preuve des différents
4 représentants des groupes d'intervention qui ont
5 témoigné aujourd'hui.

6 Donc, un survol au niveau des informations.
7 Selon Énergir, en ce qui a trait à l'allégement
8 réglementaire, la séance d'information ne permet
9 pas de clarifier les besoins d'intervention. C'est
10 vraiment la prise de connaissance du dossier qui
11 permet de déterminer... qui permet à un groupe ou à
12 un intervenant de déterminer leur besoin
13 d'intervention, mais ce n'est pas en soi, selon
14 Énergir, vraiment la séance d'information qui
15 permet de clarifier ce besoin-là.

16 Un peu comme je le disais tout à l'heure,
17 ce n'est pas nécessairement chaque question qui est
18 posée dans le cadre de la rencontre d'information
19 qui donne lieu nécessairement à une demande de...
20 bien, à une demande de renseignements. Donc, c'est
21 le point au sujet de l'allégement réglementaire.

22 La suggestion qui est proposée par Énergir
23 est de plutôt... bon, dans l'abolition, là, de la
24 rencontre d'information, de prévoir une option dans
25 le calendrier réglementaire qui serait de prévoir

1 une séance de travail pour un cas spécifique avant
2 les demandes de renseignements.

3 Donc, dans un tel cas, on pense qu'il y
4 aurait, là, une possibilité d'allégement
5 réglementaire. Ça ferait en sorte que les
6 intervenants auraient été reconnus au dossier, un
7 sujet serait ciblé, il y aurait effectivement un
8 partage d'informations qui permettrait aux
9 représentants d'Énergir de décortiquer un sujet,
10 d'expliquer des questions qui par la suite
11 pourraient diminuer le nombre de demandes de
12 renseignements.

13 Au niveau, ensuite, de la nature en soi du
14 rapport annuel, bon, j'ai évoqué tout à l'heure les
15 objectifs qui sont recherchés par le rapport
16 annuel. Donc, selon Énergir, c'est vraiment ces
17 objectifs-là et le contexte du rapport annuel qui
18 fait qu'il y a moins d'intervenants, moins de
19 demandes de... peut-être pas moins de demandes de
20 renseignements, mais moins d'intervention qui sont
21 reconnues dans le cadre du rapport annuel.

22 Donc, pour revenir, en fait, sur la
23 proposition d'Énergir, effectivement, on propose
24 d'éliminer la rencontre. Ceci dit, pour revenir sur
25 le besoin que mon confrère, maître Cadrin, évoquait

1 au niveau de la transparence, il parlait de
2 formation ou de divulgation des informations, on
3 pense que ce forum-là, il est possible dans le
4 cadre des... des PCR, là, du processus de
5 consultation réglementaire lorsqu'il y a des
6 besoins, ce genre d'information est divulgué en
7 toute transparence. Donc, ce forum existe.

8 Donc, c'est la raison pour laquelle dans le
9 cadre du rapport annuel, on pense que l'élimination
10 de la rencontre favoriserait l'allègement
11 réglementaire.

12 Ensuite, comme je l'évoquais tout à
13 l'heure, on pense - Énergir est d'avis, là, qu'en
14 prévoyant une séance de travail de manière
15 optionnelle dans le calendrier réglementaire
16 permettrait un allègement réglementaire réel pour
17 tous.

18 Et bon, subsidiairement, si la Régie
19 refusait cette approche, puis favorisait le
20 maintien de la rencontre suite au dépôt du rapport
21 annuel, minimalement, pour permettre une rencontre,
22 et je reviens à ce que je disais plus tôt, mais une
23 rencontre qui soit efficace, qui soit... qui
24 permette un allègement réglementaire, ce serait une
25 rencontre par laquelle les... non seulement les

1 sujets et les pièces, mais également les questions
2 seraient identifiées. Parce que compte tenu qu'une
3 seule pièce peut représenter une dizaine de
4 collaborateurs, bien lorsqu'on ne connaît pas
5 d'avance les questions qui sont abordées, ça ne
6 permet pas d'identifier les bonnes personnes pour
7 être en mesure d'y répondre.

8 Donc, c'est... ce sont les points sur
9 lesquels on voulait revenir aujourd'hui. Voilà. Je
10 demeure à la disposition si vous avez des
11 questions.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Sauriol. On a fait ça un peu de façon
14 atypique puisque vous auriez dû argumenter avant
15 les intervenants, mais donc à moins qu'il y ait un
16 intervenant qui aurait quelque chose à ajouter
17 après votre argumentation, on pourrait terminer ça
18 maintenant comme si c'était l'argumentation-
19 réplique en même temps.

20 Donc, je ne sais pas si vos confrères
21 auraient quelque chose à ajouter? Je ne vois
22 personne activer sa caméra. Donc, je pense, à ce
23 moment-là, que ça met fin.

24 Maître Sauriol, par contre, j'aurais...

25 Maître Neuman, oui?

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui. Excusez-moi, je posais ma veste, mais j'ai
3 fait une vérification sur le sujet que vous avez
4 mentionné. Nous avions, avant la dernière rencontre
5 d'information, nous avons demandé l'accès aux
6 pièces confidentielles sur signature d'un
7 engagement de confidentialité, et Énergir nous a
8 répondu que nous ne pourrions pas avoir accès aux
9 pièces confidentielles, mais que l'engagement de
10 confidentialité nous permettrait d'avoir oralement
11 de l'information confidentielle en séance, mais pas
12 les pièces confidentielles elles-mêmes.

13 Donc, nous avons fait cet exercice et
14 Énergir, à tort ou à raison, a interprété les
15 instructions comme étant à l'effet que nous ne
16 pourrions pas avoir accès aux pièces
17 confidentielles.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Neuman, pour la précision. Donc, ceci
20 mettrait fin à l'audience sur la phase 2 que nous
21 tenions aujourd'hui.

22 Par contre, Maître Sauriol, j'aurais une
23 demande par rapport à la Phase 1, puisque je vous
24 ai avec moi aujourd'hui je vais en profiter.

25 Compte tenu de la demande de radiation de

1 la preuve qu'Énergir a fait pour la preuve de SÉ-
2 AQLPA, vous avez fait la demande, Maître Neuman, de
3 SÉ-AQLPA, a répliqué. On se demandait à quel moment
4 on pouvait s'attendre à votre réplique pour qu'on
5 puisse rendre une décision en ce sens?

6 Me JULIE SAURIOL :

7 Laissez-moi consulter ma cliente un petit moment,
8 s'il vous plaît.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Pas de problème.

11 Me JULIE SAURIOL :

12 Monsieur le Régisseur, on n'a pas autour de la
13 table les personnes adéquates pour répondre à la
14 question. Est-ce que ce serait possible de vous
15 transmettre l'information par lettre au courant de
16 la journée ou, disons, d'ici demain midi?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui, tout à fait. En fait, peu importe le scénario,
19 si vous pensez répliquer ou ne pas répliquer, nous
20 informer qu'il n'y a pas de réplique ou nous
21 informer du moment où on doit s'attendre à avoir
22 une réplique comme ça on saura à quel moment on
23 peut rendre une décision concernant cet enjeu-là.

24 Me JULIE SAURIOL :

25 C'est parfait. Je vous remercie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, je remercie tout le monde pour l'audience
3 d'aujourd'hui. Merci, Monsieur Morin, pour votre
4 travail de sténographe, Madame St-Cyr. Merci à tout
5 le monde de l'équipe et mes collègues régisseuses.
6 Sur ce, je vous souhaite une bonne fin de journée.

7 FIN DE L'AUDIENCE

8

9

10 SERMENT D'OFFICE:

11 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
12 certifie sous mon serment d'office, que les pages
13 qui précèdent sont et contiennent la transcription
14 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
15 moyen du sténomasque d'une retransmission en
16 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

17

18 ET J'AI SIGNE:

19

20

21

22 _____
Claude Morin, sténographe officiel

23 Tableau #200569-7.